



Bilan Social 2016

(Observation au 01/01/2016
et sur l'année civile 2015)



Table des matières

Méthodologie	5
Chapitre 1 - Emplois	10
I. Les plafonds d'emplois	10
II. Les emplois délégués et la dotation établissement	11
A. Les emplois d'enseignants et enseignants chercheurs.....	12
B. Les emplois BIATSS.....	13
III. Les emplois rémunérés sur ressources propres	14
Chapitre 2 - Effectifs	16
I. Effectif total	16
II. Effectifs des enseignants et enseignants-chercheurs	19
A. Les enseignants titulaires	19
B. Les enseignants contractuels.....	23
III. Effectifs des personnels BIATSS	25
A. Les BIATSS titulaires.....	26
B. Les BIATSS contractuels.....	29
IV. Autres catégories d'agents	31
A. Les agents hébergés dans les laboratoires de l'UVSQ	31
B. Les vacataires d'enseignement.....	32
C. Les vacataires étudiants.....	33
Chapitre 3 – Analyses catégorielles	36
I. Répartition dans les structures de l'UVSQ	36
A. Répartition globale des personnels dans les structures de l'Université.....	36
B. Fiches de caractérisation des composantes de l'UVSQ.....	38
II. Les métiers des BIATSS de l'UVSQ	44
A. Pyramides des âges.....	50
B. Ages moyens et médians.....	52
III. Personnels de nationalité étrangère	53
IV. Personnels en situation de handicap	55
V. Répartition géographique	57
VI. Les enfants des personnels	58
Chapitre 4 - Carrière	60
I. Promotions et concours	60
A. Les enseignants et enseignants-chercheurs.....	60
B. Les BIATSS.....	61
II. Mouvements des personnels	63
A. Entrées de titulaires.....	63
B. Départs de titulaires	64
C. Mouvements des personnels contractuels.....	67
D. Taux de rotation.....	69
III. Activité	70
A. Positions statutaires.....	70
B. Temps partiels.....	71
C. Délégations et CRCT.....	72
Chapitre 5 - Rémunérations	76
I. La masse salariale	76

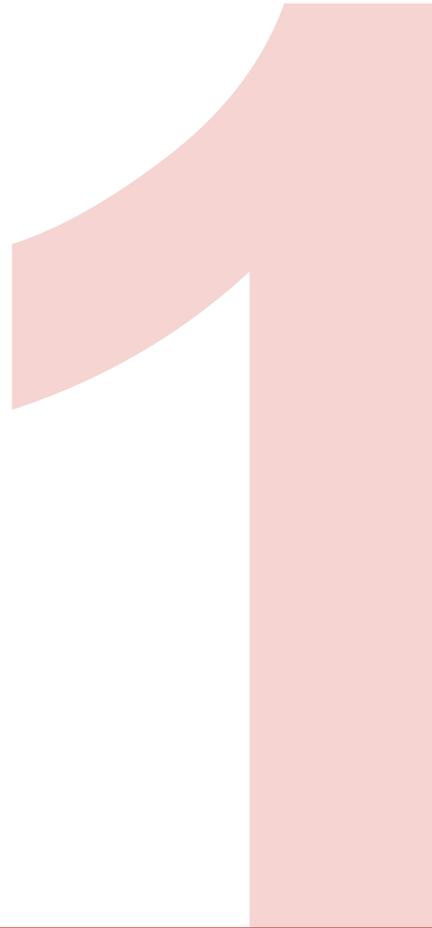
II. Les primes des personnels	79
A. <i>Les primes des personnels enseignants</i>	<i>80</i>
B. <i>Les primes des personnels BIATSS.....</i>	<i>81</i>
Chapitre 6 – Formation des personnels.....	84
I. Bilan quantitatif de la formation professionnelle	84
II. Budget	88
III. Bilan qualitatif	88
A. <i>Contexte et fréquentation</i>	<i>88</i>
B. <i>Bilan des formations proposées par rapport aux orientations stratégiques 2014.....</i>	<i>89</i>
C. <i>Evaluation des prestations internes et externes</i>	<i>89</i>
Chapitre 7 – Conditions de travail.....	92
I. Prévention des risques.....	92
II. Santé des personnels	96
A. <i>Bilan des congés de santé.....</i>	<i>96</i>
B. <i>Bilan des accidents de travail.....</i>	<i>98</i>
C. <i>Comptes Epargne Temps (CET).....</i>	<i>99</i>
D. <i>Rapport du médecin de prévention des personnels (2015).....</i>	<i>99</i>
Chapitre 8 – Action sociale, culturelle et sportive	102
I. Bilan du service social des personnels.....	102
A. <i>L'activité de l'Assistante Sociale</i>	<i>102</i>
B. <i>L'action sociale.....</i>	<i>103</i>
II. Bilan des activités de l'Action Culturelle et Sportive	106
A. <i>L'action culturelle.....</i>	<i>106</i>
B. <i>L'action sportive.....</i>	<i>106</i>
III. Le COSAC.....	107
Chapitre 9 - Instances et dialogue social.....	110
I. Le Conseil d'Administration.....	110
A. <i>Présentation.....</i>	<i>110</i>
B. <i>Dernières élections.....</i>	<i>111</i>
II. La Commission de la recherche	112
A. <i>Présentation.....</i>	<i>112</i>
B. <i>Dernières élections.....</i>	<i>112</i>
III. La commission de la formation et de la vie universitaire.....	113
A. <i>Présentation.....</i>	<i>113</i>
B. <i>Dernières élections.....</i>	<i>114</i>
IV. Le Conseil Académique.....	115
V. Le Comité Technique.....	116
A. <i>Présentation.....</i>	<i>116</i>
B. <i>Dernières élections.....</i>	<i>116</i>
VI. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.....	117
A. <i>Présentation.....</i>	<i>117</i>
B. <i>Dernières élections.....</i>	<i>118</i>
VII. La Commission Paritaire d'Etablissement	119
A. <i>Présentation.....</i>	<i>119</i>
B. <i>Dernières élections.....</i>	<i>119</i>
VIII. La Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires	120
A. <i>Présentation.....</i>	<i>120</i>
B. <i>Dernières élections.....</i>	<i>120</i>

IX. Organisations Syndicales	121
Annexes	124
Lexique.....	124
Glossaire.....	128

Méthodologie

Chapitre	Source	Période de référence	Commentaire / indicateurs
I – Emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel HARPEGE - Délégation d'emploi (DGESIP) - Relevé de décision du CA 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau des emplois voté par le CA : prévisionnel 2016 - Occupation des emplois au 01/01/2016 	Référence aux emplois et aux occupations en ETP et ETPT
II & III - Effectifs et Analyses Catégorielles	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel HARPEGE - Logiciel GEISHA - Logiciel APOGEE (étudiants) - Données de la DREDVal - Dossiers administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} janvier 2016 pour la majorité - Sauf pour les invités : données sur l'année civile 2015 - et les vacataires : données du 01/09/2014 au 31/08/2015 	Référence à l'ensemble des personnes ayant un contrat ou un élément de carrière en cours à l'UVSQ (sauf vacataires et stagiaires) et ayant une affectation, quelle que soit leur position. Les vacataires, stagiaires étudiants et chercheurs hébergés sont traités dans une sous-partie
IV - Carrière	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel HARPEGE - Données des services de gestion des personnels BIATSS et Enseignants (DRH) 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotions et mouvements de personnels : observation sur l'année civile 2015 - Données sur les positions et temps partiels : au 1^{er} janvier 2016 - Autres données : l'année universitaire 2014-2015. 	
V - Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel HARPEGE - Logiciel WINPAIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Année civile 2014 et 2015 excepté concernant les primes BIATSS : tableau des primes voté pour 2016. 	
VI - Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel NEEVA - Données du service des Formations (DRH) 	<ul style="list-style-type: none"> - Années civiles 2014 et 2015 	
VII - Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Données du SPRP - Logiciel HARPEGE - Données du service des Formations (DRH) - Données du service de médecine de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des risques et Médecine de prévention des personnels : année civile 2014 et 2015 - Accidents du travail et Santé : sept à déc 2014 puis année civile 2015 	Référence à l'ensemble des personnes ayant un contrat ou un élément de carrière en cours à l'UVSQ (sauf vacataires) et ayant une affectation, quelle que soit leur position.
VIII - Action Sociale, Culturelle et Sportive	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la DEVU - Bilan du service social des personnels - Bilan du COSAC 	<ul style="list-style-type: none"> - DEVU : sur l'année universitaire 2014-2015, excepté pour le bilan des adhérents du sport (année civile 2015). - Service social des personnels : année civile 2015 - COSAC : années civiles 2014 et 2015 	
IX – Instances et dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> - Données du service des affaires juridiques et institutionnelles de la Direction Générale des Services 	<ul style="list-style-type: none"> - Dernières élections des différents Conseils, Comités et Commissions 	
Attention !	Pour les tableaux à faibles effectifs (moins de 30 effectifs) la production des pourcentages ne permet pas une lecture fiable et significative.		

chapitre



Emplois

Chapitre 1 - Emplois

I. Les plafonds d'emplois

La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a introduit de nouvelles responsabilités et compétences élargies (RCE) notamment en matière de gestion des ressources humaines et prévoit le transfert de la masse salariale Etat sur le budget de l'établissement, avec un montant limitatif de la dotation affectée à la masse salariale, assorti d'un plafond d'emplois.

Le plafond global des emplois se décompose :

- D'une part, du plafond d'emplois autorisé par l'Etat, relatif aux emplois qu'il finance, et pour lequel l'établissement reçoit une notification ministérielle annuelle. Il était de 1398 ETPT pour 2016

- D'autre part, d'un plafond propre relatif aux emplois financés par les ressources propres de l'établissement, qu'il s'agisse des ressources affectées (projets de recherche) ou des autres ressources propres (apprentissage, formation continue etc.)

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est passée aux RCE en 2010. Pour autant, compte tenu de la situation financière difficile de l'établissement, le budget et le plafond d'emplois ont fait l'objet d'un arrêté du Recteur en 2014 et en 2015. Pour le budget 2016, l'université a retrouvé sa complète autonomie financière et c'est le Conseil d'Administration de l'université qui a voté le plafond global des emplois 2016, en même temps que le budget.

TABLEAU DES EMPLOIS PRESENTE A L'APPUI DU BUDGET 2016

<u>Budget initial</u>			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants et enseignants- chercheurs	Permanents	Titulaires	599		599
		CDI	1	-	1
	Non permanents	CDD	234	89	323
	S/total EC		833	89	922
BIATSS	Permanents	Titulaires	362		362
		CDI	29	10	39
	Non permanents	CDD	96	158	254
	S/total Biatss		487	168	655
Totaux			1 320	257	1 577

**Plafond global
des emplois voté
par le CA**

La notion d'ETP prend en compte la quotité de travail : il s'agit des effectifs présents à une date donnée, corrigés par la quotité de travail des agents. L'ETPT proratisé l'ETP en fonction de la durée de la période d'activité de l'agent, sur l'année civile. Le plafond des emplois présenté en accompagnement du budget est exprimé en ETPT ; il s'agit d'une moyenne annuelle.

II. Les emplois délégués et la dotation établissement

Le Ministère notifie tous les ans à l'établissement un plafond des emplois Etat. Pour 2016, ce plafond était de **1398 ETP** (1390 en 2015, 1369 en 2014, 1350 en 2013).

On distingue, au sein de ce plafond des emplois Etat :

- **Les emplois délégués** par le ministère à l'université qui dispose donc d'un stock, par catégories d'emplois. Ces emplois peuvent être occupés par des personnels titulaires ou contractuels. En principe, un emploi est occupé à 100% par un agent travaillant à temps plein et appartenant à un corps correspondant à la catégorie de l'emploi. Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel dégagent des moyens inutilisés, appelés rompus de temps partiels. Ces reliquats permettent la création de supports d'emplois pour une année.
- **Les rompus de temps partiel** (RTP), voir supra
- **Les « Emplois gagés »**, qui sont délégués par le Ministère mais pour lesquels l'établissement doit assurer seul le financement sur ses ressources propres. Ces emplois font néanmoins partie du plafond d'emplois ETAT (bien que non financés).
- **Les emplois créés sur la « Dotation Etablissement »**. Il s'agit de certains emplois faisant l'objet d'une subvention de l'Etat tels que les ATER ministériels, les contrats doctoraux, les lecteurs et maîtres de langues. En outre, une dotation est attribuée en compensation du sous-encadrement de personnels BIATSS (appelée « compensation BIATSS ») qui peut servir au recrutement des BIATSS comme des personnels enseignants et/ou chercheurs.

Occupation des emplois ETAT au 1er janvier 2016 (en ETP)

	Enseignant	BIATSS	Total	Dotation 2016	Taux de consommation
Etat Délégué	718,3	353,5	1071,8	1207	89%
Rompus de tps partiel	1	4,6	5,6		
Emplois gagés		16,7	16,7	20	84%
Dotation Etablissement	102	73,3	175,3	171	103%
Total	821,3	448,1	1269,4	1398,0	91%

L'établissement consommait donc 91% de son plafond d'emplois Etat autorisé, au 1er janvier 2016, ce qui est en diminution par rapport aux années précédentes (92% en 2015 et 95,4% en 2014).

Cette observation de la consommation des emplois est faite à une date donnée. Certains emplois peuvent s'avérer être inoccupés à cette date, suite au départ de l'ancien titulaire du poste, et être dans l'attente d'une future occupation par un agent titulaire ou contractuel (par la voie d'un recrutement, d'une promotion, d'une réintégration, etc.) ou d'un « repyramidage » (transformation de l'emploi en un emploi d'une autre nature).

Néanmoins, cette sous-consommation est nécessaire dans un contexte de maîtrise des dépenses de masse salariale, qui est celui de l'université ces dernières années.

A. Les emplois d'enseignants et enseignants chercheurs

OCCUPATION DES EMPLOIS ETAT (EN ETP) AU 01/01/2016

Population	Catégorie d'Emploi	Nb emplois	Occupation en ETP (y compris rompus)				Variation	
			par des titulaires	par des contractuels	Total occupation	% occupation emploi	% occupation emploi 01/01/2015	Taux de variation
Enseignant chercheur	Prof. des Universités	136	121,9	9	130,9	96,3%	94,9%	1,3
	Maitre de Conf.	278	248,3	17,5	265,8	95,6%	96,5%	-0,9
	Physicien	2	1		1	50,0%	100,0%	-50,0
	Physicien Adjt	5	4,7		4,7	94,0%	20,0%	74,0
	Astronome Adjt	2	2		2	100,0%	235,0%	-135,0
	PR surnombre	2	2		2	100,0%	100,0%	0,0
Total emplois Ens. Chercheurs		425	379,9	26,5	406,4	95,6%	95,8%	-0,2
Enseignant Hospitalo-universitaire	Prof. Univ hosp.	99	96		96	97,0%	95,9%	1,1
	Professeur univ. MG	1	1		1	100,0%		
	Maitre de conf. Hosp	26	23		23	88,5%	96,4%	-8,0
	Maitre de conf. MG	1	1		1	100,0%	100,0%	0,0
	Surnombre HU	2	2		2	100,0%	75,0%	25,0
Total emplois Ens. Hosp. Universitaires		129	123	0	123	95,3%	95,4%	0,0
Enseignant 2nd degré	Prof. Agrégé	75	57,7	6,5	64,2	85,6%	86,9%	-1,3
	Prof. Certifié	29	23,2	4	27,2	93,8%	90,7%	3,1
	Prof Lycées Profess	2	1		1	50,0%	100,0%	-50,0
Total emplois Ens. second degré		106	81,9	10,5	92,4	87,2%	88,2%	-1,0
Contractuel	Pers. Associé	17,5		11	11	62,9%	68,6%	-5,7
	ATER	27		24	24	88,9%	85,2%	3,7
	Doctorants	74		71	71	95,9%	90,8%	5,2
	Prof. médecine ass.	2		1	1	50,0%	100,0%	-50,0
	Praticien hosp univ	7		6	6	85,7%	100,0%	-14,3
	Ass. Ens. Sup. Médical	6		6	6	100,0%	100,0%	0,0
	Assist discipl médicales	71		71	71	100,0%	98,6%	1,4
	Assist. Médecine ass						100,0%	-
	Ens. ass. médecine géné	5		2,5	2,5	50,0%	100,0%	-50,0
	Lecteur, Maitre de lang	9		7	7	77,8%	77,8%	0,0
Total emplois Ens. Contractuels		218,5	0	199,5	199,5	91,3%	92,0%	-0,7
Créations PRL 2014 (non ventilées)		11						
Créations PRL 2015 (non ventilées)		3						
Créations PRL 2016 (non ventilées)		7						
Total des emplois		900	584,8	236,5	821,3	91,3%	92,4%	-1,1

Remarque : 21 emplois d'enseignants ont été créés par le ministère entre 2014 et 2016 au titre du Plan Réussite en Licence (PRL) et ont fait l'objet d'un gel, par l'université, dans le cadre de son Plan de Retour à l'Equilibre (PRE).

Au 1er janvier 2016, le taux d'occupation des emplois Etat d'enseignants et enseignants-chercheurs (91,3%) a diminué par rapport à 2015 (-1,3 point) et 2014 (-2,7 points)

A cette date, 71% des postes enseignants non vacants étaient occupés par des titulaires (29% par des contractuels), proportion en baisse par rapport aux années précédentes (72,8% en 2015 et 73% en 2014).

B. Les emplois BIATSS

OCCUPATION DES EMPLOIS ETAT (EN ETP) AU 01/01/2016

Population	Catégorie d'Emploi	Nb emplois	Occupation en ETP (y compris rompus)				Variation	
			par des titulaires	par des contractuels	Total occupation	% occupation emploi	% occupation emploi 01/01/2015	Taux de variation
AENES & Agt Cont. Admin	Agent Comptable	1	1,0		1,0	100,0%	100,0%	0,0
	Secrétaire Général	2	1,0		1,0	50,0%	50,0%	0,0
	Administrateur ENESR	1	1,0		1,0	100,0%	100,0%	0,0
	Attaché AENES	5	4,0		4,0	80,0%	80,0%	0,0
	Secrétaire adm. ENES	16	8,1	4,8	12,9	80,6%	70,0%	10,6
	Adjoint adm. ENES	35	20,7	7,0	27,7	79,1%	91,1%	-12,0
	Agent Contr Adm	1	0,5		0,5	50,0%	70,0%	-20,0
Total emplois AENES		61	36,3	11,8	48,1	78,9%	83,3%	-4,4
ITRF	Ingénieur de recherche	31	22,7	4,0	26,7	86,1%	91,9%	-5,8
	Ingénieur d'étude	77	65,6	6,8	72,4	94,0%	85,2%	8,8
	Assistant ingénieur	39	20,2	9,0	29,2	74,9%	89,7%	-14,9
	Technicien	78	65,1	11,0	76,1	97,6%	91,3%	6,3
	Adjoint technique	87	81,6	2,0	83,6	96,1%	94,7%	1,4
Total emplois ITRF		312	255,2	32,8	288,0	92,3%	90,6%	1,7
Bibliothèque	Conservateur	5	3,7		3,7	74,0%	72,0%	2,0
	Bibliothécaire	8	4,8		4,8	60,0%	95,0%	-35,0
	Bibliothécaire Assist Spéc	11	7,8	3,0	10,8	98,2%	98,2%	0,0
	Magasinier	16	14,4	1,0	15,4	96,3%	90,0%	6,3
Total emplois Bibliothèques		40	30,7	4,0	34,7	86,8%	91,0%	-4,2
Santé & Social	Infirmier	3	2,4		2,4	80,0%	86,7%	-6,7
	Assistant de service social	1	0,8		0,8	80,0%	80,0%	0,0
Total emplois Santé et Social		4	3,2	0,0	3,2	80,0%	85,0%	-5,0
Compensation BIATSS	Tous corps	62		73,3	73,3	118,2%	126,1%	-7,9
Total compensation BIATSS		62	0,0	73,3	73,3	118,2%	126,1%	-7,9
Créations PRL 2014 (non ventilées)		7						
Créations PRL 2015 (non ventilées)		10						
Créations PRL 2016 (non ventilées)		3						
Total des emplois		496,0	325,4	121,9	447,3	90,2%	91,0%	-0,8

Remarque : 20 emplois BIATSS ont été créés par le ministère entre 2014 et 2016, au titre du Plan Réussite en Licence (PRL) et ont fait l'objet d'un gel, par l'université, dans le cadre de son plan de retour à l'Equilibre (PRE)

Au 1er janvier 2016, le taux d'occupation des emplois Etat BIATSS a diminué par rapport à 2015 (-0,8 point) et à 2014 (-5,5 points)

La compensation BIATSS présentait une sur-occupation de 18% (moins importante qu'en 2015 où elle était de 26%). Ce dépassement est possible dès lors que de manière globale, le plafond d'emplois Etat est respecté. Par ailleurs, il s'agit de l'occupation à une date donnée qui peut être compensée par une consommation moindre au cours des autres mois. Le respect du plafond s'apprécie en moyenne annuelle.

On constate que 72,7% des postes BIATSS non vacants sont occupés par des titulaires (27,3% par des contractuels), proportion stable par rapport à 2015 où elle était de 72,6%.

III. Les emplois rémunérés sur ressources propres

Emplois rémunérés sur ressources propres (en ETP) au 01/01/2016

Population	Caractéristique de l'occupant	ETP	dont financés sur RESSOURCES AFFECTEES	% financement
BIATSS	CDI	8,8	6,0	68%
	CDD	118,3	45,7	39%
	Apprenti	3,0		0%
	Catégorie A	72,3	47,7	66%
	Catégorie B	35,7	2,0	6%
	Catégorie C	22,1	2,0	9%
Total BIATSS		130,1	51,7	40%
ENSEIGNANT et/ou CHERCHEUR	Ens-chercheur CDD	5,5	1,0	18%
	Enseignant CDD	10,1	1,5	15%
	Chercheur CDD	27,2	25,2	93%
	Doctorant	50,0	42,0	84%
	Post-doctorant	25,6	25,6	100%
	Contractuel HU	4,0		0%
	Total ENSEIGNANT		122,4	95,3
Total général		252,5	147,0	58%

L'emploi de personnels sur ressources propres de l'établissement a diminué en 2016 par rapport à 2015 (- 45,1 ETP) et 2014 (- 66,4 ETP).

En revanche, la part des emplois financés par des ressources affectées a augmenté. Elle est de 58% cette année, lorsqu'elle était de 52% au 1^{er} janvier 2015. Cette évolution est plus marquée chez les contractuels enseignants et/ou chercheurs (+11 points).

Le financement de la recherche via les appels à projets nationaux ou européens a entraîné un accroissement sensible du nombre de recrutements sur contrat de recherche au cours des dernières années.

chapitre

2

Effectifs

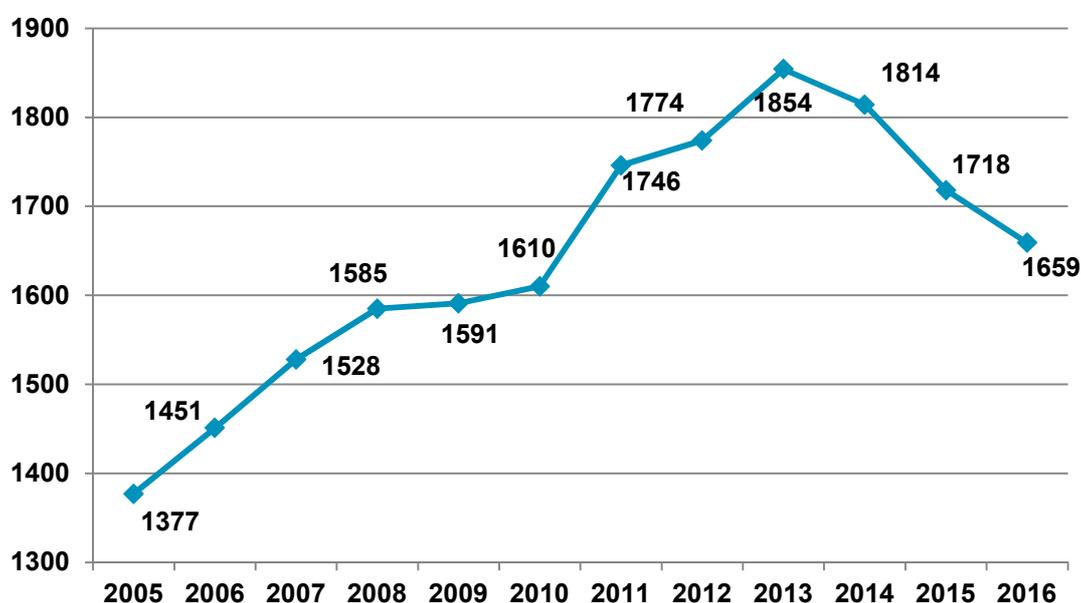
Chapitre 2 - Effectifs

La date d'observation des effectifs est le 1er janvier 2016 (sauf précision contraire). A noter cependant que les enseignants invités, contrairement aux autres personnels, ont été observés sur toute l'année 2015, afin qu'ils soient au mieux représentés, compte tenu de la durée souvent courte de leur contrat (effectivement, seul 1 invité a été comptabilisé sur l'année 2015, et il n'était pas en contrat au 1^{er} janvier 2016).

Toutes les données de ce chapitre, relatives aux effectifs, concernent l'ensemble des 1659 personnels de l'université (indépendamment des positions statutaires ou modalités de service – cf. commentaire ci-dessous). A noter que sur ces 1659 personnels, 1574 sont en situation réelle d'activité. Effectivement 85 agents sont concernés par des situations particulières (détachements sortants, disponibilité, congés parentaux, congés longue maladie, congés pour convenance personnelle).

I. Effectif total

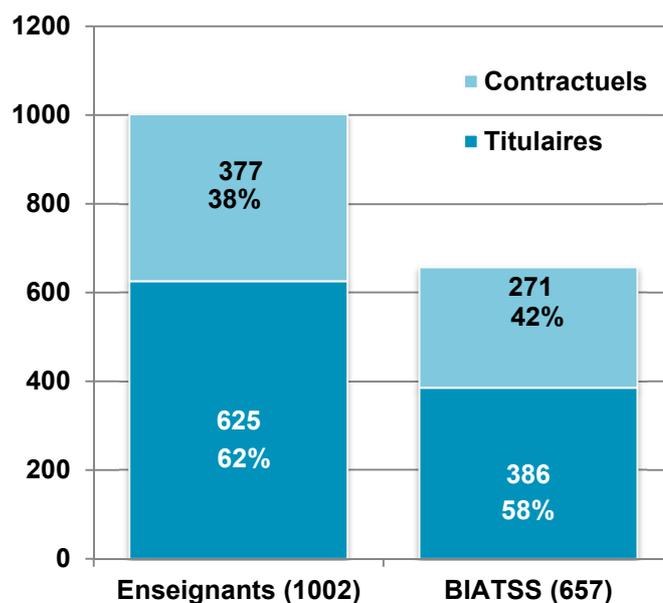
EVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL ENTRE 2005 ET 2016



Sont comptabilisés comme faisant partie des personnels, tous les personnels titulaires de l'établissement, qu'ils soient en position d'activité, mais aussi de détachement, de disponibilité, de congé parental, de CRCT, de délégation, de congé longue durée ou de longue maladie.

Sont également comptabilisés tous les personnels qui avaient un contrat en cours au 1^{er} janvier 2016, hormis les personnels vacataires et stagiaires étudiants qui feront l'objet d'une partie spécifique.

CARACTERISTIQUES DES PERSONNELS AU 01/01/2016



CARACTERISTIQUES DES PERSONNELS : COMPARAISON 2015 ET 2016

	2015		2016		Variation		Variation 2013-16	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Ensemble	1718	1580,5	1659	1520,2	-3,4%	-3,8%	-10,5%	-12,3%
Titulaires	1021	928,7	1011	911,0	-1,0%	-1,9%	-3,5%	-6,8%
Contractuels	697	651,8	648	609,2	-7,0%	-6,5%	-19,6%	-19,4%
Enseignants et /ou chercheurs	1037	977,3	1002	940,2	-3,4%	-3,8%	-9,7%	-9,3%
Titulaires	636	601	625	584,8	-1,7%	-2,7%	-4,4%	-5,6%
Contractuels	401	376,3	377	355,4	-6,0%	-5,6%	-17,3%	-14,9%
BIATSS	681	603,2	657	580,0	-3,5%	-3,8%	-11,7%	-16,7%
Titulaires	385	327,7	386	326,2	0,3%	-0,5%	-2,0%	-8,7%
Contractuels	296	275,5	271	253,8	-8,4%	-7,9%	-22,6%	-25,1%

Pour la troisième année consécutive, l'UVSQ a connu une baisse globale de ses effectifs (-3,4% des effectifs et -3,8% des ETP en 2015). Cette baisse a impacté l'ensemble des populations et plus fortement les contractuels (-7% des effectifs et -6,5% des ETP), ce qui est le résultat d'une politique de déprécarisation de l'établissement.

La baisse des personnels titulaires a quant à elle été plus légère avec -1,9% des ETP (-0,5% chez les BIATSS et -2,7% chez les Enseignants et Enseignants-Chercheurs).

Si l'on regarde l'évolution des effectifs entre le 01/01/2013 et le 01/01/2016, on constate que l'UVSQ a diminué de 12,3% ses ETP, ce qui a concerné en particulier les personnels BIATSS.

Il est important de noter que la baisse des personnels contractuels s'explique notamment par la fonctionnarisation d'un certain nombre d'entre eux.

REPARTITION PAR GENRE DES PERSONNELS AU 1^{ER} JANVIER 2016

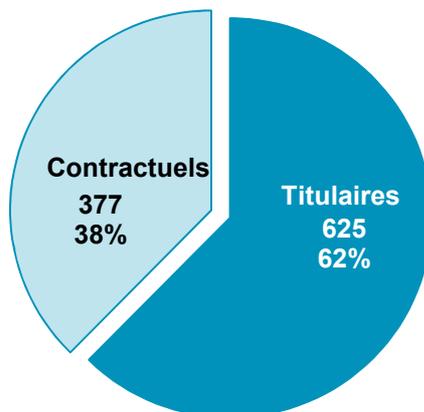
	Femmes		Hommes		Tx de féminisation	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Ensemble	853	768,3	806	751,9	51%	51%
Titulaires	496	431	515	480,0	49%	47%
Contractuels	357	337,3	291	271,9	55%	55%
Enseignants et /ou chercheurs	426	398,5	576	541,7	43%	42%
Titulaires	239	217,3	386	367,5	38%	37%
Contractuels	187	181,2	190	174,2	50%	51%
BIATSS	427	369,8	230	210,2	65%	64%
Titulaires	257	213,7	129	112,5	67%	66%
Contractuels	170	156,1	101	97,7	63%	62%

Sur l'ensemble des personnels, le taux de féminisation reste de 51%. Cependant, dans le détail des populations, on constate toujours de fortes différences relatives au genre des agents, qui sont majoritairement des femmes chez les personnels administratifs et techniques (65% des BIATSS) et majoritairement des hommes dans les corps d'enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs (43% de femmes).

Les taux de féminisation sont moins dépendants du statut pour les personnels BIATSS ; en effet ils sont assez proches chez les titulaires (67%) et les contractuels (63%). En revanche, ces taux varient fortement dans les populations des enseignants et/ou chercheurs selon qu'il s'agisse de titulaires (sous-représentation des femmes avec un taux de 38%) ou de contractuels (parité hommes/femmes).

II. Effectifs des enseignants et enseignants-chercheurs

STATUT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET/OU CHERCHEURS



A. Les enseignants titulaires

Entre 2015 et 2016, la répartition des personnels enseignants au sein des grandes populations que sont les Enseignants du Second Degré (15%), les Enseignants-Chercheurs (65%) et les Enseignants Hospitalo-Universitaires (20%) continue de rester stable.

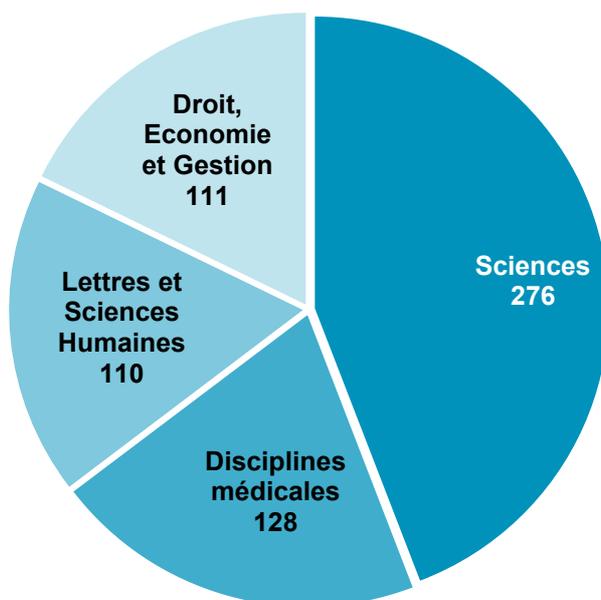
REPARTITION PAR TYPE DE POPULATION ET PAR CORPS

	Femmes	Hommes	Total	Tx de féminisation	Total ETP
Ens. 2nd degré	34	54	88	39%	81,9
P.Lycées Prof.		4	4	0%	4
P. EPS		1	1	0%	1
Certifiés	12	16	28	43%	27,2
Agrégés	22	33	55	40%	49,7
Ens. Chercheurs	177	232	409	43%	379,9
Maîtres de Conférences	134	135	269	50%	248,3
Astronomes Adjts	1	1	2	50%	2
Physiciens Adjts	3	2	5	60%	4,7
Physiciens	1	1	2	50%	1
Professeurs des Universités	38	93	131	29%	123,9
Ens. Hos. Univ. Et EC univ méd générale	28	100	128	22%	123
Maît. De Conf Prat. Hospitalier	13	13	26	50%	24
MCF De Médecine Générale		1	1		1
Prof. De Médecine Générale		2	2		2
Prof. Univ. Prat. Hosp.	15	84	99	15%	96
Total	239	386	625	38%	584,8

Les taux de féminisation varient selon les populations et corps d'appartenance. Il est en moyenne de 48% pour les enseignants de rang B (niveau MCF et second degré), contre 23% pour les enseignants de rang A (niveau PR et Astronomes Physiciens). Les taux les plus faibles étant observés chez les Professeurs Hospitalo-Universitaire avec seulement 15% de femmes.

Au global, le taux de féminisation est de 39% pour les enseignants et enseignants chercheurs titulaires.

REPARTITION PAR GROUPES DE DISCIPLINES



REPARTITION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS PAR SECTION CNU

Sections CNU	Effectifs	Sections CNU	Effectifs
Sciences	239	Lettres et Sciences Humaines	78
25 - Mathématiques	10	09 - Lang. & litt. franc.	8
26 - Maths. appliqués	21	10 - Litt. comparées	2
27 - Informatique	50	11 - Lang. & litt. ang.	14
28 - Mil. denses & matér.	11	14 - Lang. & litt. roman.	2
30 - Mil. dilués & optiq.	5	18 - Arts	2
31 - Chim. théo., phys.	1	19 - Socio., démographie	15
32 - Chim. org. min. ind.	28	20 - Anth., eth., préhis.	1
33 - Chim. des matériaux	11	21 - His. & civ. : ancien	6
34 - Astron. astrophys.	10	22 - His. & civ. : cont.	12
35 - Struc. évol. Terre	3	23 - Géo. phys. & autres	4
36 - Terre solide	1	71 - Sc. info. communic.	7
37 - Météo océanographie	13	72 - Epis., his. sc. tec.	1
60 - Mécan., génie mécan.	10	74 - Sc. & tec. act. phy.	4
61 - Génie informatique	15	Droit, Economie et Gestion	92
62 - Energ., génie procé.	3	01 - Drt. priv. sc. crim.	25
63 - Electronique	11	02 - Drt. publ.	12
64 - Biochimie, biologie	7	03 - Hist. drt. & inst.	3
65 - Biologie cellulaire	26	04 - Sc. politique	9
66 - Physiologie	2	05 - Sc. économiques	26
67 - Biolog. pop. & écol.	1	06 - Sc. de gestion	17
		Total	409

REPARTITION DES ENSEIGNANTS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES ET DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE MEDECINE GENERALE PAR SECTION CNU

Sections CNU	Effectifs	Sections CNU	Effectifs
Disciplines médicales	128	49 - Méd. phys. réadapt.	4
42 - Anat. cytol. path.	2	49 - Neurologie	2
42 - Anatomie	3	49 - Pédiopsychiatrie	1
42 - Histo. Embryo. Cyto.	2	49 - Psychiat. d'adultes	3
43 - Biophys. méd. nucl.	2	50 - Chir. ortho. traum.	4
43 - Radiol. imag. médi.	5	50 - Derm.-vénérologie	1
44 - Bioch. biol. moléc.	4	50 - Rhumatologie	2
44 - Nutrition	2	51 - Cardiologie	2
44 - Physiologie	5	51 - Chir. vascul. ; méd. vascul.	2
45 - Bact-vir ; Hyg.hosp.	6	51 - Chir.thor. & cardio.	1
45 - Mal. infect. ; trop.	3	51 - Pneumologie	2
46 - Biostat. inf.méd. TC	2	52 - Gastroentér ; hépat.	2
46 - Epid., éco. santé	5	52 - Néphrologie	1
46 - Méd. lég. & dr.santé	5	52 - Urologie	2
46 - Méd.& santé au trav.	1	53 - Chir. générale	2
47 - Cancéro ; radiothér.	1	53 - Méd int. ; gériatrie	9
47 - Génétique	3	54 - Biol. & méd. dévelpt.	2
47 - Hémato ; transfusion	4	54 - Endo.diab.mal. métab	2
47 - Immunologie	2	54 - Gyn-obst ; gyn. méd	4
48 - Anesth réa urgence	4	54 - Pédiatrie	5
48 - Pharm. fond. ; clin.	4	55 - Chir. maxill. & stom	1
48 - Réanimation urgence	2	55 - O.R.L.	1
48 - Thérapeutique	4	55 - Ophtalmologie	2
		Total	128

REPARTITION DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE PAR DISCIPLINE

Disciplines 2nd degré	Effectifs	Disciplines 2nd degré	Effectifs
Sciences	37	Lettres et Sciences Humaines	32
1300 - MATHEMATIQUES	13	0202 - LETTRES MODERNES	3
1500 - PHYSIQUE - CHIMIE	2	0210 - LET HIS GE	1
1510 - SCIEN.PHY.-PHY.APPLI	4	0421 - ALLEMAND	1
1900 - EDUCAT.PHYS.SPORT	1	0422 - ANGLAIS	19
4100 - GENIE MECA.-MECAN.	5	0426 - ESPAGNOL	3
4130 - G.M.CONST	1	1000 - HISTOIRE-GEO.	1
5100 - GENIE ELECTRIQUE	8	1052 - H-G OCCIT	1
5101 - ELECTRONIQUE	1	1100 - SC. ECO. ET SOCIALES	3
7100 - BIOCHIM.-GENIE BIOL.	2	Total	88
Droit, Economie et Gestion	19		
8010 - ECONOMIE GEST.	18		
8031 - ECO.INFO.D	1		

ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS TITULAIRES

Ancienneté titulaires UVSQ	Ancienneté UVSQ	Effectif	%
Moins de 6 mois	Moins de 6 mois	11	64,7%
	De 2 à 3 ans	2	11,8%
	De 3 à 4 ans	2	11,8%
	De 4 à 5 ans	1	5,9%
	De 5 à 6 ans	1	5,9%
		17	2,7%
De 1 à 2 ans	De 1 à 2 ans	10	83,3%
	De 4 à 5 ans	1	8,3%
	De 6 à 10 ans	1	8,3%
		12	1,9%
De 2 à 3 ans	De 2 à 3 ans	23	85,2%
	De 4 à 5 ans	1	3,2%
	De 5 à 6 ans	1	33,3%
	De 6 à 10 ans	1	33,3%
	De 10 ans à 15 ans	1	50,0%
		27	4,3%
De 3 à 4 ans	De 3 à 4 ans	31	73,8%
	De 4 à 5 ans	3	7,1%
	De 5 à 6 ans	3	7,1%
	De 6 à 10 ans	2	4,8%
	De 10 ans à 15 ans	3	7,1%
		42	6,7%
De 4 à 5 ans	De 4 à 5 ans	30	85,7%
	De 5 à 6 ans	2	5,7%
	De 6 à 10 ans	3	8,6%
		35	5,6%
De 5 à 6 ans	De 5 à 6 ans	70	81,4%
	De 6 à 10 ans	5	5,8%
	De 10 ans à 15 ans	11	12,8%
		86	13,8%
De 6 à 10 ans	De 6 à 10 ans	54	90,0%
	De 10 ans à 15 ans	6	10,0%
		60	9,6%
De 10 ans à 15 ans	De 10 ans à 15 ans	157	92,4%
	15 ans et +	13	7,6%
		170	27,2%
15 ans et +	15 ans et +	176	100,0%
		176	28,2%
Total		625	

Dans ce tableau, on distingue l'ancienneté en tant que titulaire au sein de l'UVSQ et l'ancienneté totale de l'agent à l'UVSQ (basée sur sa date d'entrée dans l'établissement, indépendamment de son statut à ce moment-là).

Ainsi pour exemple, parmi les 17 enseignants-chercheurs ayant une ancienneté de moins de 6 mois en tant que titulaire (au 1^{er} janvier 2016), 6 ont rejoint l'UVSQ en tant que contractuels il y a plusieurs années (entre 2 et 6 ans), avant d'y devenir titulaires. Ainsi ils sont 35,3% dans ce cas, pour 64,7% d'agents entrés directement à l'UVSQ en tant que titulaires.

B. Les enseignants contractuels

REPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT

Étiquettes de lignes	Femmes	Hommes	Total	Tx de féminisation	ETP	Total ETP 2014	Variation
Enseignants et Enseignants-Chercheurs	77	84	161	48%	145,1	151,6	-7
Doctorants	23	28	51	45%	51	65	-14
ATER	22	17	39	56%	39	38	1
Lecteurs et Maîtres de langue	6	1	7	86%	7	7	0
Enseignants CDD	13	16	29	45%	21,1	16,6	5
Enseignant CDI		1	1	0%	1	1	0
Ens. Chercheur CDD	10	8	18	56%	17,5	12,5	5
Associés	3	12	15	20%	7,5	10	-3
Invités		1	1	0%	1	1,5	-1
Contractuels Hospitalo-universitaires	49	45	94	52%	90,5	92	-2
Ass.Hosp.Univ. Et Ch.cli.univ-ass.hôp.	44	32	76	58%	76	74	2
Assoc. Chf.Clin. Tpl et Associé Assist. Tpl		4	4	0%	4	5	-1
Ch.cli.univ.Med.Géné	2	1	3	67%	3	3	0
Associé Mc.HU MTps		3	3	0%	1,5	2,5	-1
Associé Pr.HU MTps	2	2	4	50%	2	1,5	1
Prat.Hosp.Univ.	1	3	4	25%	4	4	0
Chercheurs	61	61	122	50%	119,8	132,7	-13
Chercheurs CDD	11	16	27	41%	25,2	39,2	-14
Doctorants sans enseignements	39	30	69	57%	69	74	-5
Post-doctorants	11	15	26	42%	25,6	18,5	7
Total	187	190	377	50%	355,4	376,3	-21

* Rappelons que les personnels invités sont observés sur toute l'année civile 2015

ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS ET/OU CHERCHEURS CONTRACTUELS

Ancienneté	Effectif	%
Moins de 6 mois	109	29%
De 6 mois à 1 an	15	4%
De 1 à 2 ans	84	22%
De 2 à 3 ans	83	22%
De 3 à 4 ans	25	7%
De 4 à 5 ans	11	3%
De 5 à 6 ans	26	7%
De 6 à 10 ans	13	3%
De 10 ans à 15 ans	7	2%
15 ans et +	4	1%
Total	377	100%

Remarque : Cette ancienneté est calculée à partir de la première date d'affectation à l'université (indépendamment du type de statut/contrat à l'époque)

DETAIL DES CONTRACTUELS AYANT 5 ANS D'ANCIENNETE ET PLUS

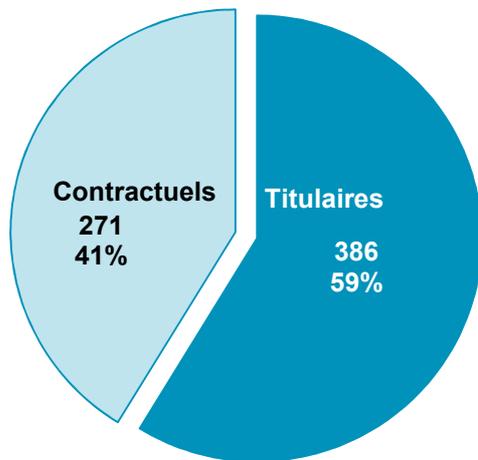
Étiquettes de lignes	De 5 à 6 ans	De 6 à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	15 ans et +	Total
Enseignants et Enseignants-Chercheurs	16	9	6	4	35
Associés	3	5	2	1	11
Ens. Chercheur CDD	1	1	2	1	5
Enseignant CDI				1	1
Enseignants CDD	11	3	2	1	17
Lecteurs et Maîtres de langue	1				1
Contractuels Hospitalo-universitaires	7	2			9
Ass.Hosp.Univ. Et Ch.clin.univ-ass.hôp.		1			1
Assoc. Chf.Clin. Tpl et Associé Assist. Tpl	2				2
Associé Pr.HU MTps	2				2
Prat.Hosp.Univ.	3	1			4
Chercheurs	3	2	1		6
Chercheurs CDD	3	2	1		6
Total	26	13	7	4	50

➤ Les enseignants invités

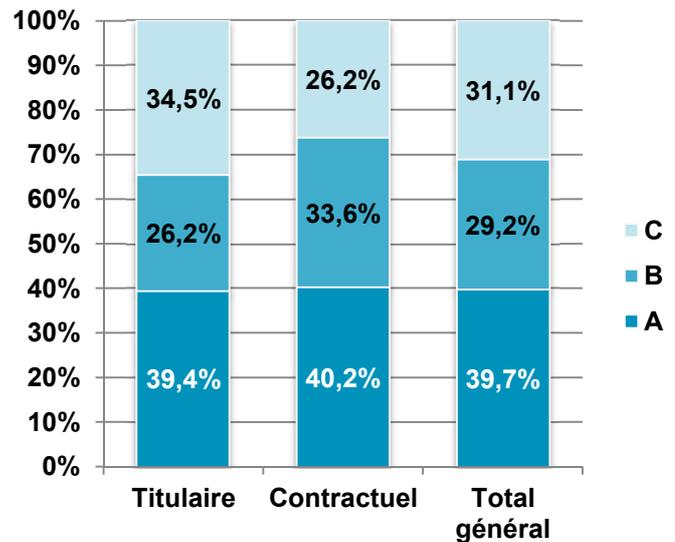
Au cours de l'année 2015, l'UVSQ n'a employé qu'un enseignant invité, pour une durée de 6 mois. A noter qu'en 2014, l'UVSQ avait recruté 4 personnels invités pour une durée cumulée de 15 « mois invités »

III. Effectifs des personnels BIATSS

STATUT DES PERSONNELS BIATSS



REPARTITION PAR CATEGORIE FONCTION PUBLIQUE



REPARTITION PAR CATEGORIE FONCTION PUBLIQUE

Étiquettes de lignes	Effectif				ETP			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Titulaire	152	101	133	386	126,9	81,8	117,5	326,2
Femmes	100	68	89	257	82,9	54	76,8	213,7
Hommes	52	33	44	129	44	27,8	40,7	112,5
Contractuel	109	91	71	271	100,4	85,6	67,8	253,8
Femmes	59	75	36	170	53,3	69,6	33,2	156,1
Hommes	50	16	35	101	47,1	16	34,6	97,7
Total Femmes	159	143	125	427	136,2	123,6	110	369,8
%	37%	33%	29%	100%	37%	33%	30%	100%
Total Hommes	102	49	79	230	91,1	43,8	75,3	210,2
%	44%	21%	34%	100%	43%	21%	36%	100%
Total	261	192	204	657	227,3	167,4	185,3	580
<i>Tx féminisation - global</i>	<i>61%</i>	<i>74%</i>	<i>61%</i>	<i>65%</i>	<i>60%</i>	<i>74%</i>	<i>59%</i>	<i>64%</i>
<i>Tx féminisation - titu</i>	<i>66%</i>	<i>67%</i>	<i>67%</i>	<i>67%</i>	<i>65%</i>	<i>66%</i>	<i>65%</i>	<i>66%</i>
<i>Tx féminisation - contr</i>	<i>54%</i>	<i>82%</i>	<i>51%</i>	<i>63%</i>	<i>53%</i>	<i>81%</i>	<i>49%</i>	<i>62%</i>

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, le taux de féminisation est de 65%. Il est plus important dans la catégorie B (74%), tandis qu'il est de 61% chez les catégories B et C.

Une comparaison par statut fait apparaître que, chez les contractuels, les populations de catégorie A et C sont relativement paritaires alors que les femmes sont très largement sur représentées chez les catégories B (82%). En revanche chez les titulaires le taux de féminisation est stable quelle que soit la catégorie des agents (66-67%).

Une autre lecture de ce tableau (*lignes en italique*) permet de constater que la répartition des agents au sein des différentes catégories est différente selon le genre. Ainsi tandis que les hommes BIATSS sont pour 44 % d'entre eux, de catégorie A, seulement 37% des femmes BIATSS appartiennent à cette catégorie.

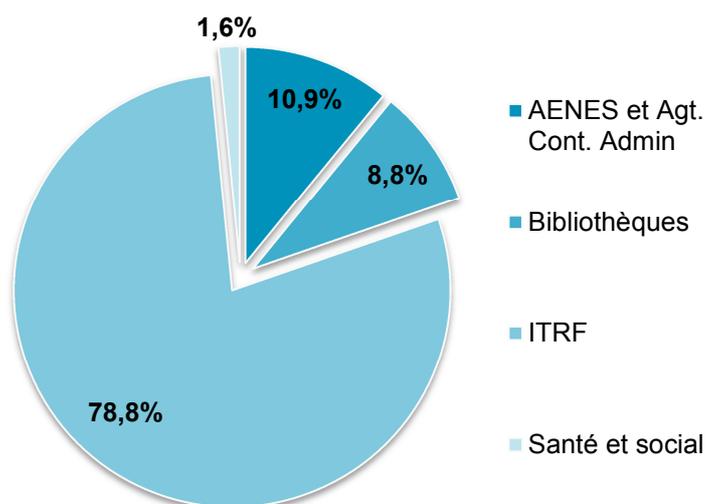
COMPARAISON 2015 ET 2016

Catégorie FP	2015		2016	
	Effectif	%	Effectif	%
A	280	41,12%	261	39,73%
B	185	27,17%	192	29,22%
C	216	31,72%	204	31,05%
Total	681	100%	657	100%

Au cours de l'année 2015, la part des personnels BIATSS de catégorie C est restée relativement stable. Contrairement à l'année précédente on peut constater une hausse de la part des catégories B (+2 points) au détriment de la part des catégories A (-1,4 point). A noter que ces observations concernent aussi bien les agents titulaires que les agents contractuels.

A. Les BIATSS titulaires

REPARTITION PAR TYPE DE POPULATION :



Le personnel ITRF représente la majorité des personnels BIATSS titulaires avec 78,8% des BIATSS titulaires. Ce pourcentage a augmenté de 1,8 point depuis 2014. La part des AENES de personnel bibliothécaire et du personnel de santé et social a également légèrement diminué depuis 2014.

REPARTITION PAR TYPE DE POPULATION ET PAR CORPS

	Femmes	Hommes	Total	Tx de féminisation	Total ETP
AENES et Agt. Cont. Admin	38	4	42	90%	36,3
Adjoints	23	2	25	92%	20,7
Administrateur	1		1	100%	1
Agent Comptable	1		1	100%	1
Agent cont. admin.	1		1	100%	0,5
Attachés	3	1	4	75%	4
Secrétaire Général d'Université		1	1	0%	1
Secrétaires	9		9	100%	8,1
ITRF	187	117	304	62%	256
Adjoints	56	37	93	60%	82,4
Ass. Ingénieurs	18	8	26	69%	20,2
Ing. de recherche	15	13	28	54%	22,7
Ing. d'études	48	27	75	64%	65,6
Techniciens	50	32	82	61%	65,1
Santé et social	6		6	100%	3,2
Assistante Sociale	1		1	100%	0,8
Infirmiers	5		5	100%	2,4
Bibliothèques	26	8	34	76%	30,7
Bibl. Assistants Spé	8	1	9	89%	7,8
Bibliothécaires	4	2	6	67%	4,8
Conservateurs	4		4	100%	3,7
Magasiniers	10	5	15	67%	14,4
Total	257	129	386	67%	326,2

REPARTITION PAR BRANCHE D'ACTIVITE (UNIQUEMENT AGENTS EN ACTIVITE)

Branche d'activité	Effectif
BAP A - SCIENCES DU VIVANT	10
BAP B - SCIENCES CHIMIQUES ET SCES DES MATERIAUX	14
BAP C - SCIENCES DE L'INGENIEUR INSTRUMENTATION	17
BAP D - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	4
BAP E - INFORMATIQUE STAT. ET CALC. SCIENTIFIQUE	30
BAP F - INFO, DOC, CULTURE, EDITION, COMM, TICE	17
BAP G - PATRIMOINE, LOGISTIQUE, PREVENTION	52
BAP J - GESTION ET PILOTAGE	165
BIBLIOFIL	27
SANTE SOCIAL	3
Total	339

ANCIENNETE DES BIATSS TITULAIRES

Ancienneté titu UVSQ	Ancienneté UVSQ	Effectif	%
Moins de 6 mois	Moins de 6 mois	9	36,0%
	De 2 à 3 ans	3	12,0%
	De 5 à 6 ans	7	28,0%
	De 6 à 10 ans	2	8,0%
	De 10 ans à 15 ans	4	16,0%
		25	6,5%
De 6 mois à 1 an	De 6 mois à 1 an	1	100,0%
		1	0,3%
De 1 à 2 ans	De 1 à 2 ans	6	35,3%
	De 3 à 4 ans	1	5,9%
	De 5 à 6 ans	7	41,2%
	De 6 à 10 ans	3	17,6%
		17	4,4%
De 2 à 3 ans	De 2 à 3 ans	3	11,5%
	De 3 à 4 ans	1	3,8%
	De 5 à 6 ans	12	46,2%
	De 6 à 10 ans	5	19,2%
	De 10 ans à 15 ans	4	15,4%
	15 ans et +	1	3,8%
		26	6,7%
De 3 à 4 ans	De 3 à 4 ans	12	54,5%
	De 4 à 5 ans	3	13,6%
	De 5 à 6 ans	6	27,3%
	De 6 à 10 ans	1	4,5%
		22	5,7%
De 4 à 5 ans	De 4 à 5 ans	8	50,0%
	De 5 à 6 ans	4	25,0%
	De 6 à 10 ans	1	6,3%
	De 10 ans à 15 ans	3	18,8%
		16	4,1%
De 5 à 6 ans	De 5 à 6 ans	38	76,0%
	De 6 à 10 ans	6	12,0%
	De 10 ans à 15 ans	5	10,0%
	15 ans et +	1	2,0%
		50	13,0%
De 6 à 10 ans	De 6 à 10 ans	26	76,5%
	De 10 ans à 15 ans	6	17,6%
	15 ans et +	2	5,9%
		34	8,8%
De 10 ans à 15 ans	De 10 ans à 15 ans	91	82,0%
	15 ans et +	20	18,0%
		111	28,8%
15 ans et +	15 ans et +	84	100,0%
		84	21,8%
Total		386	100,0%

Dans ce tableau, on distingue l'ancienneté en tant que titulaire au sein de l'UVSQ et l'ancienneté totale de l'agent à l'UVSQ.. Ainsi par exemple, parmi les agents ayant, au 1^{er} janvier 2016, de 2 à 3 ans d'ancienneté en tant que titulaire, on constate que 23 ont rejoint l'université en tant que contractuels il y a plusieurs années avant d'y devenir titulaire. Trois agents en revanche ont intégré l'université directement comme titulaire (suite à concours, mutation ou détachement).

B. Les BIATSS contractuels

ANCIENNETE DES BIATSS CONTRACTUELS

	Apprenti	CDD	CDI	Total	%
Moins de 6 mois	2	26		28	10%
De 6 mois à 1 an	1	18		19	7%
De 1 à 2 ans		14		14	5%
De 2 à 3 ans		26	1	27	10%
De 3 à 4 ans		41	5	46	17%
De 4 à 5 ans		34	1	35	13%
De 5 à 6 ans		53	18	71	26%
De 6 à 10 ans		5	8	13	5%
De 10 ans à 15 ans		1	13	14	5%
15 ans et +		1	3	4	1%
Total	3	219	49	271	100%

Entre 2015 et 2016, on constate une baisse importante du nombre d'agents ayant plus de 6 ans d'ancienneté (31 en 2016 pour 54 en 2015). Cela s'explique notamment par la titularisation de 16 agents contractuels au cours de l'année 2015 (cf. détails dans le chapitre Carrière).

La part des BIATSS contractuels de l'UVSQ de 5 à 6 ans a quant à elle augmenté de 17,6 points par rapport à l'année précédente.

La part des personnels BIATSS de moins d'un an est elle passée de 9,8% à 17%, indiquant une reprise des recrutements pour pallier notamment l'absence de personnels titulaires.

REPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT : COMPARAISON ENTRE 2015 ET 2016

Étiquettes de lignes	2015		2016	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprenti	4	4	3	3
CDD	248	232,2	219	206,6
CDI	44	39,3	49	44,2
Total	296	275,5	271	253,8

Au cours de l'année 2015 a pu être observée une baisse du nombre d'agents en CDD en faveur des agents en CDI, la part de ces derniers au sein de l'ensemble des contrats BIATSS étant passée de 15% à 18%

REPARTITION PAR GENRE, PAR TYPE DE CONTRAT

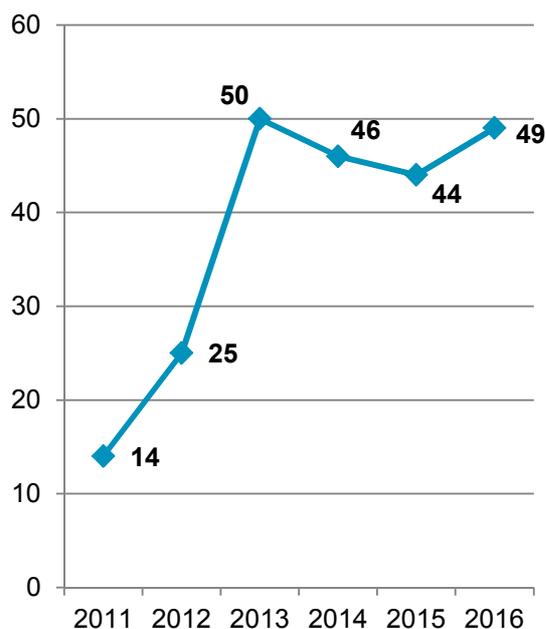
	Effectifs			ETP		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Apprenti	2	1	3	2	1	3
CDD	140	79	219	129,7	76,9	206,6
CDI	28	21	49	24,4	19,8	44,2
Total	170	101	271	156,1	97,7	253,8

Les femmes semblent d'avantage touchées par la précarité avec 82% d'entre elles en CDD contre 78% des hommes, au 1^{er} janvier 2016. Ces proportions étaient les mêmes en 2015.

REPARTITION EN ETP PAR GENRE, PAR TYPE DE CONTRAT ET EQUIVALENT GRADE

	Femmes	Hommes	Total
ITRF	143,3	93,5	236,8
Ingénieur de recherche	20,2	28,6	48,8
Ingénieur d'études	13,3	10	23,3
Assistants ingénieurs	15,2	8,3	23,5
Technicien	64,7	16	80,7
Adjoints techniques	29,9	30,6	60,5
Bibliothèques	6,3	3	9,3
Bibliothécaire	1		1
Bibl.Adjt.Spé	4		4
Magasinier	1,3	3	4,3
Santé et social	4,5	0,2	4,7
Médecin du SUMPPS	2,6	0,2	2,8
Médecine des personnels	1		1
Infirmière	0,9		0,9
Apprenti	2	1	3
Total	156,1	97,7	253,8

EVOLUTION DU NOMBRE DE CDI ENTRE 2010 ET 2016



La « loi Sauvadet » relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels a été adoptée en mars 2012.

Cette loi a modifié l'accès au Contrat à Durée Indéterminée (CDI). La transformation d'un contrat à durée déterminée en CDI est obligatoirement proposée aux contractuels ayant accompli au moins six ans dans le même établissement public et dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.

Les interruptions de contrat de moins de quatre mois ne font plus obstacle à la « cédésation » dans la période des six ans.

Au 1^{er} janvier 2016, l'UVSQ comptait ainsi 49 agents en CDI, parmi lesquels 10 avaient été CDIés au cours de l'année 2015.

Parmi les 44 agents en CDI au 1^{er} janvier 2015, 3 ont été titularisés et 3 agents ont quitté l'établissement au cours de l'année 2015.

IV. Autres catégories d'agents

A. Les agents hébergés dans les laboratoires de l'UVSQ

REPARTITION DES PERSONNELS « HEBERGES » DANS LES LABORATOIRES DE L'UVSQ

Laboratoires	Chercheurs (CNRS,CEA,INSERM, INRIA)	ITA CNRS, CEA, INSERM (IR, IE, Tech/Adm)	Ens. Cherch (PR, MC) Autres Etablissements
IPSL	2	5	1
CESDIP	8	4	3
LATMOS	26	56	7
GEMAC	6	14	1
LGBC			2
ILV	15	12	1
LMV	6	2	1
LSCE	78	66	
PRINTEMPS	6	1	1
DAVID	2		2
LI-PARAD			1
CESP Equipe 11			
LPPD	1	4	3
VIP			2
CHCSC			5
CEMOTEV			1
END-ICAP	3		1
2IC	1	2	
LOBIP			3
B2PHI	5	3	1
VIMA	3	4	
TOTAL	162	173	36
<i>Effectif 2015</i>	<i>162</i>	<i>177</i>	<i>32</i>

B. Les vacataires d'enseignement

VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT : EFFECTIFS ET NOMBRE D'HEURES EQUIVALENT TD (HETD) PAR COMPOSANTE (ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-15)

Composantes	Nombre de vacataires	Nombre d'heures ETD	moyenne hETD par vacataire
UFR Sciences	280	5 375,24	19,20
UFR S Sociales	146	6 456,50	44,22
ISM	77	4 122,45	53,54
IECI	158	8 333,55	52,74
UFR DSP	297	9 777,00	32,92
UFR Santé	221	3 298,86	14,93
ISTY	46	2 118,67	46,06
IUT de Vélizy	171	10 508,40	61,45
IUT de Mantes	136	9 831,38	72,29
OVSQ	121	3 010,33	24,88
SCAPS	8	516,00	64,50
Total	1 661	63 348,38	38,14
Total 2013-14	1 671	67 394,40	40,33

Entre les années universitaires 2013-14 et 2014-15, le recours aux vacataires d'enseignement a connu une légère baisse (4 046,02 HETD en moins par rapport à l'année universitaire 2013-14)

Si l'on transforme ces heures en ETPT (en les rapportant à 384h) on constate que ces enseignements pourvus par des vacataires correspondaient à 175,5 ETPT en 2013-14 et à 165 ETPT en 2014-15.

C. Les vacataires étudiants

Depuis plusieurs années, l'UVSQ propose à ses étudiants des emplois de vacataires leur permettant de financer leurs études. Il est important de préciser que même si cette population n'est pas représentée dans les effectifs de l'Université au sein du bilan social, elle reste une population gérée par l'établissement pour laquelle il investit une partie de sa masse salariale (233 331 € en 2015).

Entre les années 2013-14 et 2014-15, le nombre de vacataires recrutés par l'UVSQ a connu une hausse, passant de 180 vacataires à 200. Cependant, le volume horaire est lui resté relativement stable (-0,4%), soit 8,4 ETPT si l'on rapporte ces nombres d'heures à 1607h pour les traduire en ETPT annuels.

NATURE DES MISSIONS

Missions	Nb de vacataires	Nb d'heures
Accueil	15	1809,5
Appariteur	2	207
Assistance "Tchat"	2	168,5
Distribution du T'Dactu	3	26,66
Insc. Administratives	15	1635
Moniteur	17	3733,75
Opérateur de saisie	2	199,5
Preneur de note	28	1055
Relais I-Share	12	617
Salon	3	39,5
Secrétaire d'examen surveillant	26	529,67
Télé-enquêteur	13	673,5
Tuteur	12	839
	50	1828,08
Total	200	13361,66

* Un même vacataire ayant exercé plusieurs missions est compté pour chacune des missions, ce qui explique la différence entre les totaux.

COMPOSANTE DE VACATION

Affectation	Nb de vacataires	Nb d'heures
Composante	77	4931,83
IECI / CEREL	44	1629,83
IUT VELIZY	1	79
UFR DSP	4	332
UFR SANTE	12	1620
UFR SANTE - I-SHARE	12	617
UFR SCIENCES	4	654
Direction	107	8428,83
DBIST	17	3733,75
DEVU	34	2883,66
SUMPPS - SAEH	56	1811,42
Total	184	13360,66

* Un même vacataire ayant exercé dans plusieurs affectations est compté pour chacune des affectations, ce qui explique la différence entre les totaux.

chapitre

3

Analyses
catégorielles

Chapitre 3 – Analyses catégorielles

I. Répartition dans les structures de l'UVSQ

A. Répartition globale des personnels dans les structures de l'Université

Structures	BIATSS et apprentis	En 2015	Enseignant et/ou Chercheur	En 2015	Total	En 2015	%
Directions et Services Communs	276	282	1	2	277	284	16,7%
Composantes et Laboratoires	332	351	951,5	991	1283,5	1342	77,4%
Extérieur *	49	48	49,5	44	98,5	92	5,9%
Total	657	681	1002	1037	1659	1718	100,0%

* La notion de personnel « Extérieur » fait référence à des personnels gérés par l'UVSQ mais n'exerçant pas physiquement de fonctions au sein des locaux de l'établissement. Il peut s'agir de personnes en position de congé parental, de disponibilité, de détachement sortant, de congé longue durée. Cela peut également concerner des agents mis à disposition (d'une COMUE par exemple).

Si les effectifs ont globalement continué de diminuer entre 2015 et 2016, la répartition entre les grandes structures de l'établissement n'a pas connu d'évolution significative.

REPARTITION FEMMES / HOMMES DANS LES STRUCTURES

Structures	Femmes	Hommes	Taux de féminisation
Directions et Services Communs	193	84	70%
Composantes et Laboratoires	599,5	684	47%
Extérieur *	60,5	38	61%
Total	853	806	51%

Le taux de féminisation est plus élevé au sein des directions et services communs que dans les composantes et laboratoires, du fait de la présence des enseignants dans les composantes, qui sont en majorité des hommes.

AFFECTATION DES PERSONNELS DANS LES COMPOSANTES

Composante	BIATSS	Enseignant et/ou Chercheur	Femmes	Hommes	Total
IECI	19,5	97	72,5	44	116,5
ISM-UVSQ	12	21	19	14	33
ISTY	26	16,5	11,5	31	42,5
IUT de Mantes	16	32	21	27	48
IUT de Vélizy	41	84,5	54,5	71	125,5
OVSQ	32	79	48	63	111
UFR DSP	22	74	49	47	96
UFR Santé	61,5	259	138,5	182	320,5
UFR Sc Sociales	16	47	37	26	63
UFR Sciences	86	241,5	148,5	179	327,5
Total	332	951,5	599,5	684	1283,5

AFFECTATION DES PERSONNELS DANS LES DIRECTIONS ET SERVICES COMMUNS

Directions et Services Communs	Femmes	Hommes	Total
Agence comptable	10	2	12
Centre de Ressources et Espace Langues (CEREL)	5		5
Direction de la Communication	7	1	8
Direction de la Recherche, des Etudes Doctorales et de la Valorisation (DREDVal)	15	1	16
Direction des Achats et des Marchés (DAM)	2	1	3
Direction des Affaires Financières (DAF)	10	2	12
Direction des bibliothèques et de l'information scientifique et technique (DBIST)	37	16	53
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU)	24	3	27
Direction des Moyens Généraux (DMG) - Services Centraux	2	4	6
Direction des Moyens Généraux (DMG) - Vauban	6	13	19
Direction des Relations Entreprises, des Partenariats et de la Formation Continue (DREP-FC)	15	5	20
Direction des Relations Internationales (DRI)	6	1	7
Direction des Ressources Humaines (DRH)	24	2	26
Direction des Systèmes d'Information (DSI)	5	20	25
Direction du Patrimoine Immobilier (DPI)	3	8	11
Direction Générale des Services (DGS)	6	1	7
Présidence	2		2
Service Commun des Activités Physiques et Sportives (SCAPS)	1	1	2
Service de Médecine de prévention des personnels (SMPP)	2		2
Service de Prévention des Risques Professionnels (SPRP)	1	2	3
Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)	10	1	11
Total	193	84	277

NOMBRE D'AGENTS AYANT CONNU UNE MOBILITE STRUCTURELLE (CHANGEMENT D'AFFECTATION) EN 2015

Sexe	BIATSS			ENS et ENS CH			Total
	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	
F	8	7	15	1	7	8	23
H	1	6	7	2	5	7	14
Total	9	13	22	3	12	15	37

EVOLUTION DU TAUX DE MOBILITE STRUCTURELLE ENTRE 2013 ET 2015

Population	2013	2014	2015
BIATSS	3,7%	4,9%	2,8%
Ens et/ou Chercheurs	0,9%	1,0%	1,3%
Total	2,0%	2,5%	1,9%

Si l'année 2014 avait été marquée par une hausse du taux de mobilité structurelle, notamment chez les personnels BIATSS, en 2015 ces taux semblent être revenus au niveau de l'année 2013 avec un taux global de 1,9%, soit 37 agents de l'établissement.

A noter que les agents concernés par les fusions de certaines Directions ou par les scissions au sein de laboratoires n'ont pas été comptabilisés comme ayant connu une mobilité structurelle (sauf réel changement d'affectation).

B. Fiches de caractérisation des composantes de l'UVSQ

Concernant les fiches des composantes, ont été pris en compte :

- les inscriptions étudiantes premières et secondes.
- les stagiaires, vacataires d'enseignements et vacataires étudiants de l'année universitaire 2014-15

A noter qu'un agent affecté dans 2 composantes est compté comme un demi agent dans chaque composante (d'où des décimales dans certains effectifs), mais ses quotités respectives sont prises en compte dans les ETP.

UFR des Sciences		
	Effectif	ETP
Total	327,5	323,3
BIATSS	86	83,5
Titulaires	46	44,7
Contractuels	40	38,8
Enseignants et /ou chercheurs	241,5	239,8
Titulaires	158	156,7
Contractuels	83,5	83,1
Etudiants	3227	
Personnels Enseignants et / ou chercheurs		
Fonction	Effectif	%
Enseignement et recherche	14	5,8%
Enseignement	192	79,5%
Recherche	35,5	14,7%
	241,5	100,0%
Vacataires d'enseignement	280	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	5375,24	
Personnels BIATSS		
Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	25	29,1%
Catégorie B	26	30,2%
Catégorie C	35	40,7%
Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	3	3,5%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	17	19,8%
Appui à la Recherche	21	24,4%
Gestion budgétaire, financière et comptable	6	7,0%
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité	23	26,7%
Soutien à l'enseignement	16	18,6%
Vacataires étudiants	4	
Nb d'heures de vacances	654	

UFR DSP		
	Effectif	ETP
Total	96	92,8
BIATSS	22	21,8
Titulaires	7	7
Contractuels	15	14,8
Enseignants et /ou chercheurs	74	71
Titulaires	46	46
Contractuels	28	25
Etudiants	2898	
Personnels Enseignants et / ou chercheurs		
Fonction	Effectif	%
Enseignement et recherche	69	93,2%
Recherche	5	6,8%
Vacataires d'enseignement	297	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	9777	
Personnels BIATSS		
Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	4	18,2%
Catégorie B	7	31,8%
Catégorie C	11	50,0%
Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	2	9,1%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	10	45,5%
Appui à la Recherche	2	9,1%
Gestion budgétaire, financière et comptable	2	9,1%
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité	6	27,3%
Vacataires étudiants	4	
Nb d'heures de vacances	332	

UFR des Sciences de la Santé

	Effectif	ETP
Total	320,5	313,5
BIATSS	61,5	59,1
Titulaires	23	22,4
Contractuels	38,5	36,7
Enseignants et /ou chercheurs	259	254,4
Titulaires	136	135,8
Contractuels	123	118,6
Stagiaires étud.		
Etudiants	5410	

Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	3	1,2%
Enseignement et recherche	231	89,2%
Recherche	25	9,7%
Vacataires d'enseignement	221	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	3298,86	

Personnels BIATSS

Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	32,5	52,8%
Catégorie B	8	13,0%
Catégorie C	21	0,34146341

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	2,5	4,1%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	15	24,4%
Appui à la Recherche	32	52,0%
Communication	1	1,6%
Gestion budgétaire, financière et comptable	5	8,1%
Gestion des ressources humaines	1	1,6%
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité	5	8,1%

Vacataires étudiants	24
Nb d'heures de vacances	2237

UFR des Sciences Sociales

	Effectif	ETP
Total	63	58,8
BIATSS	16	14,3
Titulaires	9	9
Contractuels	7	5,3
Enseignants et /ou chercheurs	47	44,5
Titulaires	31	31
Contractuels	16	13,5
Etudiants	1840	

Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	5	10,6%
Enseignement et recherche	39	83,0%
Recherche	3	6,4%
Vacataires d'enseignement	146	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	6456,5	

Personnels BIATSS

Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	6	37,5%
Catégorie B	2	12,5%
Catégorie C	8	50,0%

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	2	12,5%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	7	43,8%
Appui à la Recherche	4	25,0%
Gestion budgétaire, financière et comptable	3	18,8%

IECI

	Effectif	ETP
Total	116,5	113,7
BIATSS	19,5	18,2
Titulaires	10	9,6
Contractuels	9,5	8,6
Enseignants et /ou chercheurs	97	95,5
Titulaires	59	59
Contractuels	38	36,5
Etudiants	1715	

Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	31	32,0%
Enseignement et recherche	54	55,7%
Recherche	12	12,4%
Vacataires d'enseignement	158	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	8333,55	

Personnels BIATSS

Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	7,5	38,5%
Catégorie B	5	25,6%
Catégorie C	7	35,9%

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	4	20,5%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	8,5	43,6%
Appui à la Recherche	3	15,4%
Gestion budgétaire, financière et comptable	2	10,3%
Communication	1	5,2%
Documentation	1	5,2%

Vacataires étudiants	44
Nb d'heures de vacances	1629,83

ISM

	Effectif	ETP
Total	33	32
BIATSS	12	11,5
Titulaires	3	2,7
Contractuels	9	8,8
Enseignants et /ou chercheurs	21	20,5
Titulaires	16	16
Contractuels	5	4,5
Etudiants	280	

Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	2	9,5%
Enseignement et recherche	19	90,5%
Vacataires d'enseignement	77	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	4122,45	

Personnels BIATSS

Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	5	41,7%
Catégorie B	4	33,3%
Catégorie C	3	25,0%

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	4	33,3%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	4	33,3%
Appui à la Recherche	2	16,7%
Communication	1	8,3%
Gestion budgétaire, financière et comptable	1	8,3%

ISTY

	Effectif	ETP
Total	42,5	39,7
BIATSS	26	24,2
Titulaires	6	5
Contractuels	20	19,2
Enseignants et /ou chercheurs	16,5	15,5
Titulaires	8,5	8,5
Contractuels	8	7
Etudiants	280	

Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	3	18,2%
Enseignement et recherche	8,5	51,5%
Recherche	5	30,3%
Vacataires d'enseignement	46	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	2118,67	

Personnels BIATSS

Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	19	73,1%
Catégorie B	4	15,4%
Catégorie C	3	11,5%

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	2	7,7%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	1	3,8%
Appui à la Recherche	15	57,7%
Communication	1	3,8%
Gestion budgétaire, financière et comptable	2	7,7%
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité	2	7,7%
Soutien à l'enseignement	2	7,7%
Systèmes et réseaux d'information et de communication	1	3,8%

IUT de Vélizy

	Effectif	ETP
Total	125,5	116,4
BIATSS	41	39,1
Titulaires	33	31,8
Contractuels	8	7,3
Enseignants et /ou chercheurs	84,5	77,3
Titulaires	61,5	60,7
Contractuels	23	16,6
Etudiants	1265	

Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	44	52,1%
Enseignement et recherche	40,5	47,9%
Vacataires d'enseignement	171	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	10508,4	

Personnels BIATSS

Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	8	19,5%
Catégorie B	13	31,7%
Catégorie C	20	48,8%

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	4	9,8%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	13	31,7%
Communication	1	2,4%
Gestion budgétaire, financière et comptable	2	4,9%
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité	14	34,1%
Soutien à l'enseignement	2	4,9%
Systèmes et réseaux d'information et de communication	5	12,2%

Vacataires étudiants	1
Nb d'heures de vacances	79

IUT de Mantes

	Effectif	ETP
Total	48	46,6
BIATSS	16	15,1
Titulaires	10	9,6
Contractuels	6	5,5
Enseignants et /ou chercheurs	32	31,5
Titulaires	27	26,5
Contractuels	5	5
Etudiants	614	

Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	14	43,8%
Enseignement et recherche	18	56,3%
Vacataires d'enseignement	136	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	9831,38	

Personnels BIATSS

Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	3	18,8%
Catégorie B	3	18,8%
Catégorie C	10	62,5%

Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	2	12,5%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	6	37,5%
Gestion budgétaire, financière et comptable	1	6,3%
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité	5	31,3%
Soutien à l'enseignement	1	6,3%
Systèmes et réseaux d'information et de communication	1	6,3%

OVSQ

	Effectif	ETP
Total	111	107,5
BIATSS	32	30,8
Titulaires	15	14,7
Contractuels	17	16,1
Enseignants et /ou chercheurs	79	76,7
Titulaires	41	40,6
Contractuels	38	36,1
Etudiants	517	

Personnels Enseignants et / ou chercheurs

Fonction	Effectif	%
Enseignement	3	3,8%
Enseignement et recherche	44	55,7%
Recherche	32	40,5%
Vacataires d'enseignement	121	
Nombre d'heures de vacances (HETD)	3010,33	

Personnels BIATSS

Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	18	56,3%
Catégorie B	8	25,0%
Catégorie C	6	18,8%

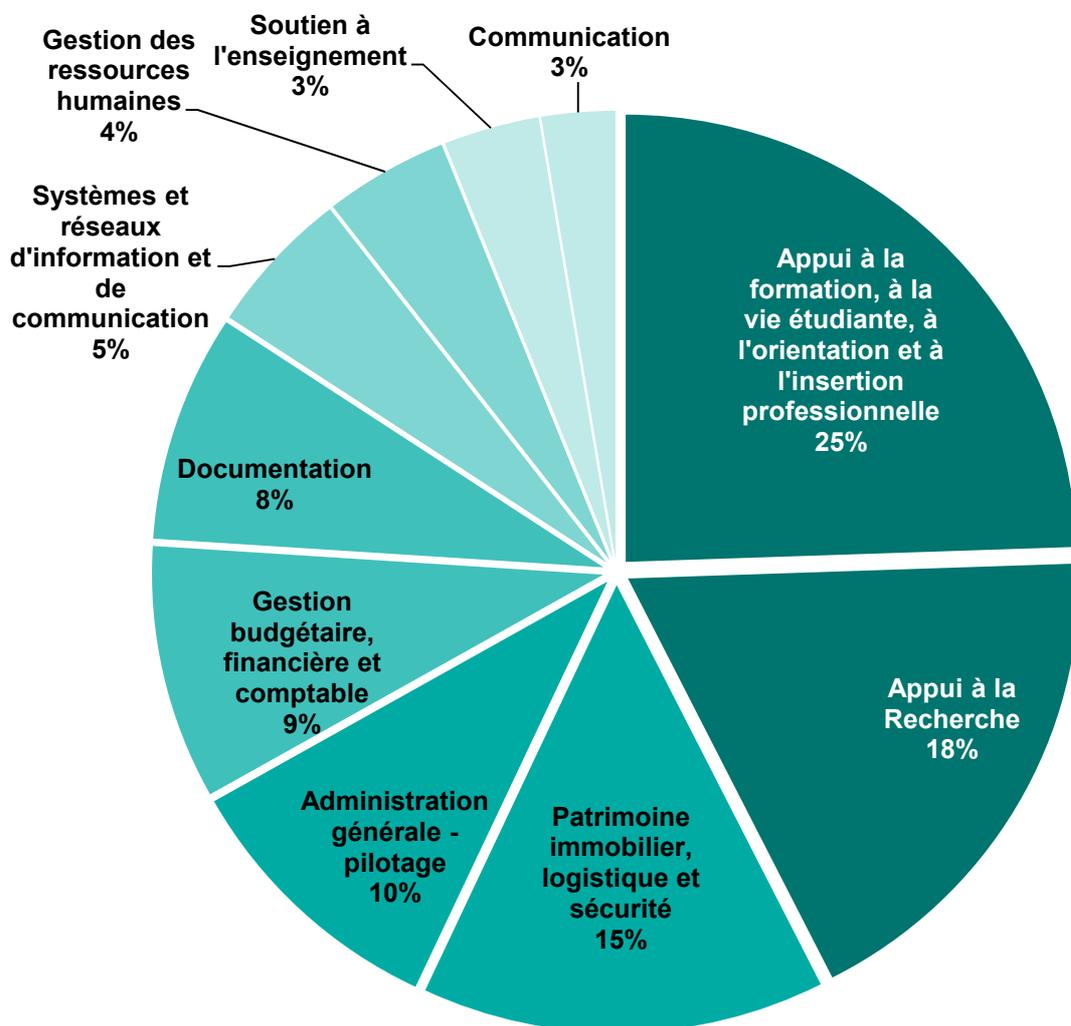
Fonction	Effectif	%
Administration générale - pilotage	2	6,3%
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	5	15,6%
Appui à la Recherche	16	50,0%
Communication	1	3,1%
Gestion budgétaire, financière et comptable	4	12,5%
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité	3	9,4%
Systèmes et réseaux d'information et de communication	1	3,1%

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COMPOSANTES

	IECI	ISM-UVSQ	ISTY	IUT de Vélizy	IUT Mantes	OVSQ	UFRDSP	UFR Santé	UFR Sc Sociales	UFR Sciences	Total
ETP total composante	113,7	32	39,7	116,4	46,6	107,5	92,8	313,5	58,8	323,3	1244,3
ETP total composante hors labo	100,6	30,2	19,5	116,4	46,6	60,1	88,8	262,4	50,2	265,1	1039,9
ETP Titulaires	68,6	18,7	13,5	92,5	36,1	55,3	53	158,2	40	201,4	737,3
ETP Titulaires (hors labo)	65,6	18,7	12,5	92,5	36,1	46,3	53	151,6	36	188,5	700,8
ETP Contractuels	45,1	13,3	26,2	23,9	10,5	52,2	39,8	156,3	18,8	121,9	507
ETP Contractuels (hors labo)	35	11,5	7	23,9	10,5	13,8	35,8	170,8	14,2	76,6	399,1
ETP Ens Ch	95,5	20,5	15,5	77,3	31,5	76,7	71	254,4	44,5	239,8	926,7
ETP Ens Ch (hors labo)	87,5	20,5	10,5	77,3	31,5	45,6	69	235,4	41,5	204,7	823,5
ETP BIATSS	18,2	11,5	24,2	39,1	15,1	30,8	21,8	59,1	14,3	83,5	317,6
ETP BIATSS (hors labo)	13,1	9,7	9	39,1	15,1	14,5	19,8	27	8,7	60,4	216,4
ETP BIATSS A	7,1	5	17,2	7,4	2,3	17,3	4	31,2	4,8	24,2	120,5
ETP BIATSS B	4,4	3,6	4	12,6	3	7,8	6,8	7,8	2	25,4	77,4
ETP BIATSS C	6,7	1,9	3	19,1	9,8	5,7	11	20,1	7,5	33,9	118,7
ETP Apprentis		1									1
ETP Apprentis (hors labo)		1									1
Fonction des personnels Enseignants/chercheurs											
Enseignement	29,5	2	2,5	39,3	13,5	2	2	2,5	5	13,7	110
Enseignement et recherche	54	18,5	8	38	18	43,6	66,5	227,3	36,5	191	701,4
Recherche	12		5			31,1	4,5	24,6	3	35,1	115,3
Fonction des personnels BIATSS											
Administration générale - pilotage	3,5	4	1,5	3,7	2	2	2	2,4	2	2,9	26
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	7,9	3,7	1	11,9	5,8	4,7	9,8	14,3	5,7	16,3	81,1
Appui à la Recherche	2,8	1,8	14,5			15,3	2	30,6	3,6	20,2	90,8
Communication	1	1	0,5	1		1		1			5,5
Documentation	1										1
Gestion budgétaire, financière et comptable	2	1	1,7	1,5	1	3,8	2	4,8	3	5,7	26,5
Gestion des ressources humaines											1
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité			2	14	4,5	3	6	5		22,8	57,3
Soutien à l'enseignement			2	2	1					15,6	20,6
Systèmes et réseaux d'information et de communication			1	5	0,8	1				7,8	7,8
Nb Vacataires étudiants	44			1			4	24		4	77
Nb d'heures de vacaton	1629,83			79			332	2237		654	4931,83
Nb Stagiaires		1				7		4	1		13
Nb Vacataires d'enseignement	158	77	46	171	136	121	297	221	146	280	1653
Nb d'heures de vacaton (hETD)	8333,55	4122,45	2118,67	10508,4	9831,38	3010,33	9777	3298,86	6456,5	5375,24	62832,38
Nb Etudiants	1715	1271	280	1265	614	517	2898	5410	1840	3227	19037
RATIOS (hors labo)											
ETP Ens Ch / ETP BIATSS	6,7	2,1	1,2	2,0	2,1	3,1	3,5	8,7	4,8	3,4	3,8
Nb étudiants / ETP Ens Ch	19,6	62,0	26,7	16,4	19,5	11,3	42,0	23,0	44,3	15,8	28,1
Nb étud / ETP BIA TSS Appui à la form., à la vie étud., à l'OIP	217,1	343,5	280,0	106,3	105,9	110,0	295,7	378,3	322,8	198,0	235,8

II. Les métiers des BIATSS de l'UVSQ

REPARTITION DES AGENTS BIATSS DE L'UVSQ PAR DOMAINES DE FONCTIONS (HORS AGENTS « EXTERIEURS » A L'ETABLISSEMENT)



REPARTITION DES AGENTS BIATSS DE L'UVSQ DANS LES BAP, DOMAINES DE FONCTIONS ET METIERS (HORS AGENTS « EXTERIEURS » A L'ETABLISSEMENT)

	Directions	Composantes	Laboratoires	Total
BAP A - SCIENCES DU VIVANT		6	15	21
Appui à la Recherche		2	15	17
Chef projet Carbocount City			1	1
Ingénieur de recherche en laboratoire		1	3	4
Ingénieur d'études en laboratoire			1	1
Assistant ingénieur			1	1
Assistant ingénieur statisticien			1	1
Assistant de recherche en laboratoire			1	1
Technicien de recherche en laboratoire			1	1

Technicien en biologie		1	1	
Soutien à la recherche		4	4	
Adjoint technique de recherche en laboratoire	1	1	2	
Soutien à l'enseignement	4	4	4	
Technicien biologiste	1		1	
Adjoint technique de laboratoire	1		1	
Préparateur en biologie	1		1	
Préparatrice	1		1	
BAP B - SCIENCES CHIMIQUES ET SCES DES MATERIAUX	10	6	16	
Appui à la Recherche		6	6	
Ingénieur de recherche en laboratoire		2	2	
Ingénieur d'études en laboratoire		1	1	
Ingénieur		1	1	
Assistant de recherche en laboratoire		1	1	
Adjoint technique de recherche en laboratoire		1	1	
Soutien à l'enseignement	10		10	
Ingénieur d'études dans un dpt d'enseignement	1		1	
Assistant ingénieur dans un dpt d'enseignement	2		2	
Technicien d'analyses chimiques	2		2	
Technicien dans un dpt d'enseignement	2		2	
Adjoint technique dans un dpt d'enseignement	2		2	
Préparatrice en chimie	1		1	
BAP C - SCIENCES DE L'INGENIEUR INSTRUMENTATION	6	14	20	
Appui à la Recherche		14	14	
Ingénieur de recherche en laboratoire		2	2	
Ingénieur d'études en laboratoire		6	6	
Ingénieur électronicien		2	2	
Ingénieur mécatronique		1	1	
Ingénieur		1	1	
Chef de projet de recherche		1	1	
Assistant de recherche en laboratoire		1	1	
Soutien à l'enseignement	6		6	
Technicien dans un dpt d'enseignement	5		5	
Technicien en mécanique	1		1	
BAP D - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	2	6	8	
Appui à la Recherche		6	6	
Responsable administratif de laboratoire		1	1	
Ingénieur de recherche en laboratoire		1	1	
Ingénieur statisticien		1	1	
Statisticienne		1	1	
Logisticienne d'enquête		1	1	
Soutien à la recherche		1	1	
Administration générale - pilotage	1		1	
Chargé d'études	1		1	
Gestion des ressources humaines	1		1	
Chef de service Ressources Humaines	1		1	
BAP E - INFORMATIQUE STAT. ET CALC. SCIENTIFIQUE	24	8	32	64
Systèmes et réseaux d'information et de communication	24	8	32	32
Directeur des systèmes d'information	1		1	
Chef de service informatique	3	1	4	
Développeur d'applications informatiques	5	1	6	
Ingénieur informaticien	1		1	
Ingénieur Syst. Informatiques		1	1	
Ingénieur architecture système réseaux	3	1	4	
Technicien informatique	1		1	
Gestionnaire câblage et téléphonie réseaux	3		3	
Gestionnaire maintenance et exploitation	7	4	11	
Appui à la Recherche		32	32	

Directeur des systèmes d'information			1	1
Ingénieur d'études en laboratoire			1	1
ingénieur en calcul scientifique - ingénieur europe			1	1
Ingénieur informaticien			3	3
Ingénieur			13	13
Ingénieur architecture système réseaux			1	1
Chargé de projet			1	1
Chef de projet de recherche			1	1
Assistant ingénieur en transcription de données			1	1
Gestionnaire base de données			2	2
Gestionnaire maintenance et exploitation			1	1
Rédacteur			1	1
Soutien à la recherche			5	5
BAP F - INFO, DOC, CULTURE, EDITION, COMM, TICE	29	7	4	40
Communication	11	4	2	17
Directeur de la communication	1			1
Chargé de communication	6		2	8
Chargé de communication composante		1		1
Chargé de communication et des relations entreprises		1		1
Chargé de rédaction éditoriale et médiateur culturel	1			1
Graphiste	1			1
Webmestre	2	1		3
Assistant chargé de l'audiovisuel et du multimédia		1		1
Documentation	14		1	15
Responsable d'équipe	1			1
Responsable documentaire	2			2
Chargé de l'information scientifique et technique dans un laboratoire			1	1
Chargé de système d'information documentaire	1			1
Bibliothécaire adjoint spécialisé	1			1
Agent des bibliothèques	9			9
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	1			1
Chargé de la vie associative, de l'action culturelle et/ou sportive	1			1
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité	1	2		3
Agent chargé de la reprographie	1	2		3
Appui à la Recherche			1	1
Chargé de l'information scientifique et technique dans un laboratoire			1	1
Soutien à l'enseignement		1		1
Coordinateur des enseignements de Mantes		1		1
Administration générale - pilotage	2			2
Chargé de mission	1			1
Gestionnaire administratif	1			1
BAP G - PATRIMOINE, LOGISTIQUE, PREVENTION	29	56	2	87
Patrimoine immobilier, logistique et sécurité	29	56		85
Directeur du patrimoine et de l'immobilier	1			1
Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier	1			1
Responsable du service de prévention des risques	1			1
Responsable technique de bâtiment		1		1
Chef de service logistique, maintenance et sécurité		1		1
Chef de service maintenance et/ou logistique	1	2		3
Chef du service travaux / exploitation maintenance	1			1
Chef de service maintenance sur site		1		1
Chef de la sécurité sur site	1			1
Conducteur de travaux	5			5
Coordinateur de la maintenance	1	1		2
Dessinateur	1			1
Technicien installations électriques		1		1
Adjoint au chef de service maintenance et/ou logistique sur site		2		2
Agent chargé de la maintenance		5		5

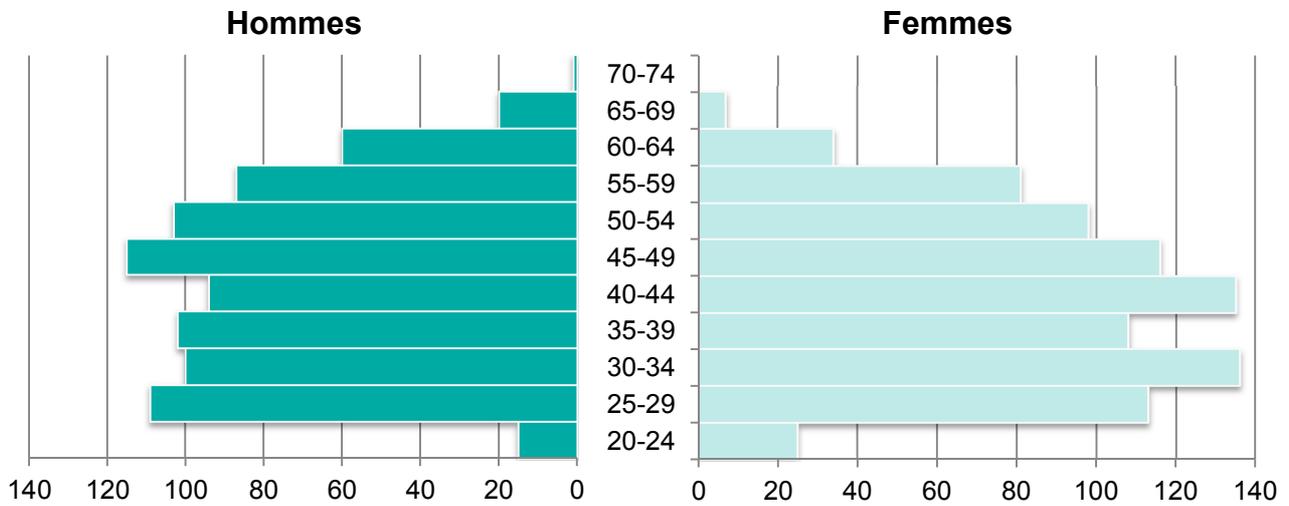
Agent d'accueil et de logistique	12	31		43
Agent d'accueil, de logistique et de maintenance	2			2
Agent d'entretien		3		3
Agent responsable de bâtiment	2	7		9
Opérateur logistique		1		1
Appui à la Recherche			2	2
Soutien à la recherche			2	2
BAP J - GESTION ET PILOTAGE	146	133	27	306
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	51,5	86	0,5	138
Directeur des Etudes et de la Vie universitaire	1			1
Directeur des Etudes et de la Vie universitaire adjoint	1			1
Directeur des relations entreprises, des partenariats et de la formation continue	1			1
Directeur des relat. entreprises, des partenariats et de la formation continue adjoint	1			1
Chef de service DEVU	2			2
Chef de service mobilité étudiante	1			1
Chef de service scolarité composante		1		1
Chef du service d'accompagnement des étudiants handicapés	1			1
Responsable de scolarité		2		2
Responsable de service scolarité ou pôle		2		2
Responsable du service Emplois du temps, examens, candidatures	1			1
Responsable pédagogique	1	1		2
Chargé d'enquêtes	1			1
Ingénieur de développement / Chargé de relations entreprises et formation continue	1			1
Ingénieur pédagogique		1		1
Conseiller pédagogique (VAP-VAE, Langues)	2			2
Conseiller pédagogique CEREL	1			1
Conseillère en orientation et insertion professionnelle	1			1
Coordnatrice Apprentissage		1		1
Coordonateur VAE, accompagnateur VAE, référent VAPP	1			1
Accompagnateur VAE, appui aux bilans de compétences	1,5		0,5	2
Assistant de valorisation et d'enquêtes	1			1
Assistant pédagogique		1		1
Chargé de rédaction pédagogique	1			1
Chargé de relations entreprises et formation continue	7			7
Chargé de développement de la formation continue ou alternance	2	3		5
Chargé de développement relations entreprises	1			1
Chargé de la vie associative, de l'action culturelle et/ou sportive	2			2
Chargé de l'accompagnement / relations entreprises	1			1
Chargé des accords internationaux	1			1
Chargé d'information et d'orientation	4			4
Assistant de formation continue		1		1
Gestionnaire administratif coordinateur APOGEE et SI scolarité	1			1
Gestionnaire de scolarité et/ou vie étudiante		25		25
Gestionnaire formation continue ou en alternance	1	1		2
Gestionnaire scolarité	1	31		32
Gestionnaire scolarité et heures complémentaires composante		1		1
Gestionnaire administratif	10	7		17
Secrétaire - Gestionnaire de scolarité et/ou vie étudiante		1		1
Secrétaire de département		6		6
Secrétaire pédagogique		1		1
Appui à la Recherche	15		17	32
Ingénieur en calcul scientifique			1	1
Directeur de la recherche, des études doctorales et de la valorisation	1			1
Directeur de la valorisation et de l'innovation	1			1
Chargé de mission			1	1
Chef de service Admin. et pilotage de la Recherche	1			1
Chef de service formation et écoles doctorales	1			1
Chargé de valorisation de la recherche	4		1	5

Ingénierie et appui à l'activité de recherche			1	1
Ingénieur projets européens	1			1
Assistant de projets			1	1
Assistant de recherche pour la chaire Handimedex			1	1
Assistant en gestion administrative	1			1
Assistant en traitement de données			1	1
Gestionnaire administratif des études doctorales	5			5
Gestionnaire plateforme LAD			1	1
Gestionnaire administratif			7	7
Secrétaire			1	1
Soutien à la recherche			1	1
Administration générale - pilotage	28,5	26	1,5	56
Directeur général des services	1			1
Directeur des moyens généraux Composante	1			1
Directeur des moyens généraux Présidence et services centraux	1			1
Responsable du service des affaires juridiques	1			1
Responsable qualité	1			1
Responsable des systèmes d'information et aide au pilotage	1			1
Responsable administratif de composante		10		10
Responsable administratif adjoint de composante		3		3
Chef du service logistique et inscriptions administratives	1			1
Chef de service Offre de formation et pilotage	1			1
Chargé de gestion administrative et aide au pilotage	1			1
Chargé d'affaires juridiques	2			2
Chargé d'étude Masse salariale	1			1
Chargé d'études	1			1
Gestionnaire administratif - heures complémentaires		2		2
Assistant en gestion administrative	2	1		3
Assistant de direction	9	8		17
Assistant de direction / gestionnaire administratif et financier	0,5		0,5	1
Assistant formation	1			1
Apprenti		2		2
Gestionnaire administratif	3		1	4
Gestion budgétaire, financière et comptable	28	20	8	56
Chef de service financier composante ou plateforme mutualisée		3		3
Agent comptable	1			1
Adjoint de l'agent comptable, fondé de pouvoir	1			1
Directeur des affaires financières	1			1
Responsable de la gestion financière et comptable		1		1
Responsable du service des achats (marchés publics)	1			1
Responsable adjoint de la gestion financière et comptable		1		1
Chef de service administration et pilotage	1			1
Chef du service contrôle de gestion et budget	1			1
Chargé de projets financiers		1		1
Chargé de gestion financière			1	1
Chargé des achats et des marchés	1			1
Gestionnaire financier et comptable	21	11	4	36
Gestionnaire administratif et financier		3	3	6
Gestion des ressources humaines	23	1		24
Directeur des ressources humaines	1			1
Chef de service Ressources Humaines	3			3
Chargé de la formation des personnels	1			1
Chef de service action sociale	1			1
Chargé d'études RH	2	1		3
Gestionnaire des ressources humaines	14			14
Gestionnaire administratif	1			1
BIBLIOFIL	34			34
Documentation	34			34

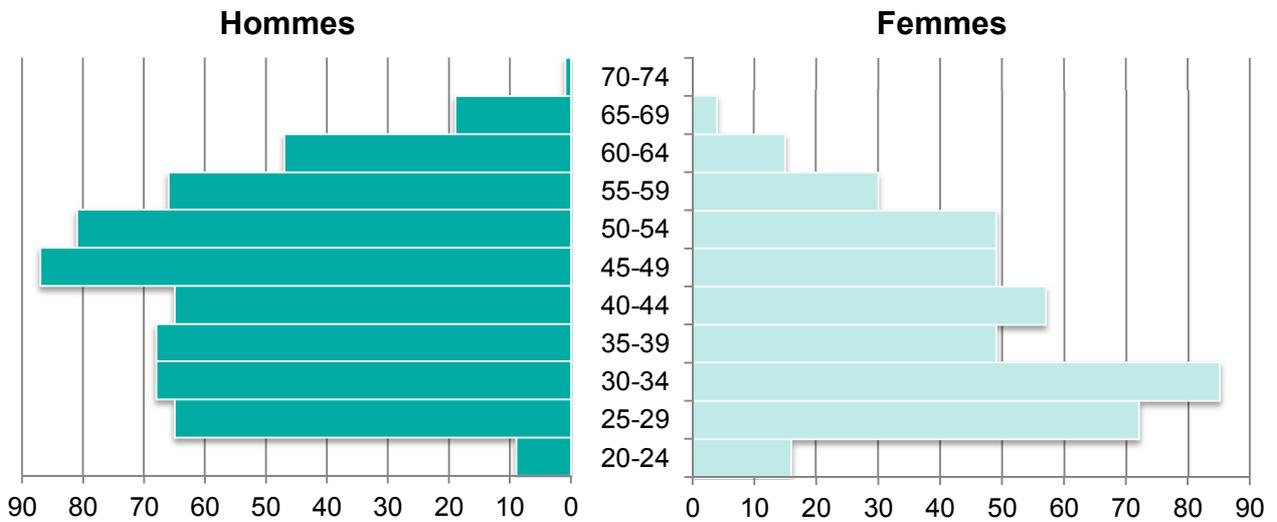
Directeur des bibliothèques - Responsable de pôle documentaire	1			1
Responsable d'équipe	1			1
Responsable documentaire	3			3
Conservateur des bibliothèques	1			1
Médiateur documentaire	3			3
Bibliothécaire	4			4
Bibliothécaire adjoint spécialisé	6			6
Agent des bibliothèques	15			15
SANTE SOCIAL	5			5
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	5			5
Infirmière	5			5
Santé et social	7			7
Appui à la formation, à la vie étudiante, à l'orientation et à l'insertion professionnelle	5			5
Médecin	3			3
Psychologue	2			2
Gestion des ressources humaines	2			2
Assistante sociale des personnels	1			1
Médecin de prévention pour les personnels	1			1
Total	276	226	106	608

A. Pyramides des âges

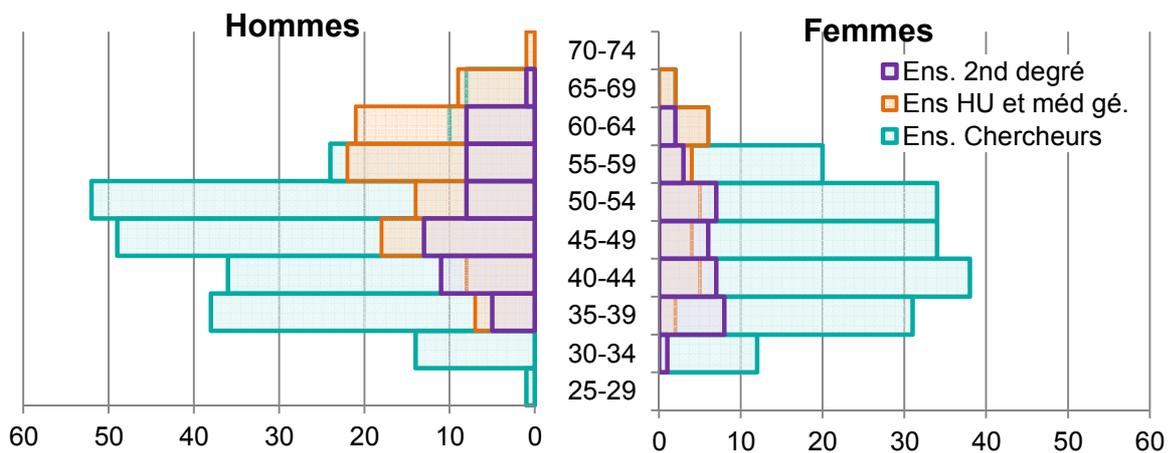
REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE



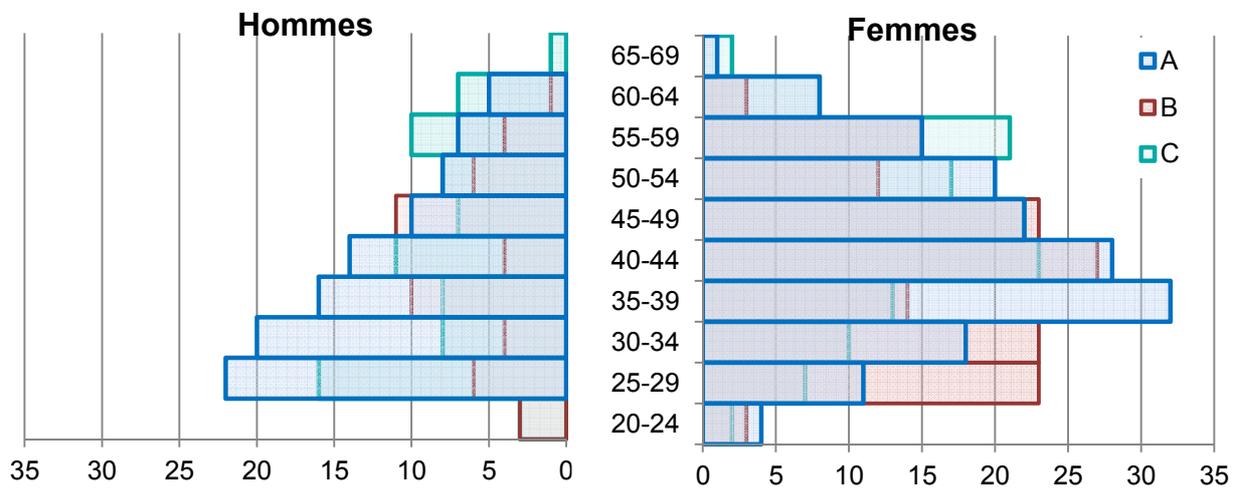
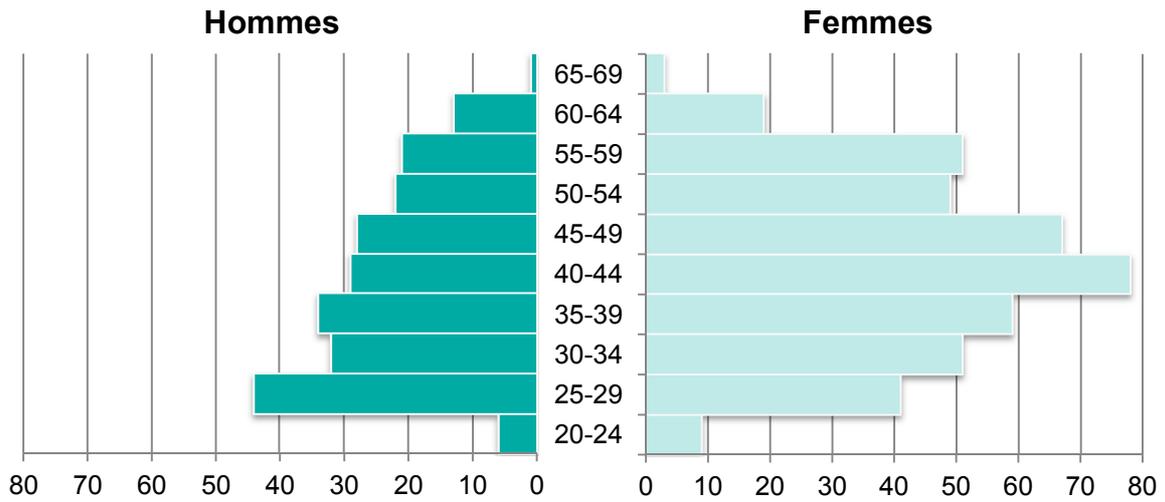
➤ Les Enseignants et/ou Chercheurs



➤ Les Enseignants et Enseignants-Chercheurs titulaires



➤ Les personnels BIATSS



B. Ages moyens et médians

➤ Ages moyens

	Ages moyens		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Total	41,4 ans	43,3 ans	42,3 ans
Contractuel	35,2 ans	35,5 ans	35,3 ans
Titulaire	46,1 ans	47,8 ans	46,9 ans
BIATSS	43,0 ans	40,5 ans	42,2 ans
Titulaire	45,5 ans	43,7 ans	44,9 ans
Contractuel	39,5 ans	36,4 ans	38,4 ans
A	43,0 ans	38,9 ans	41,4 ans
B	40,7 ans	41,3 ans	40,9 ans
C	45,7 ans	42,0 ans	44,3 ans
Enseignant et/ou Chercheur	39,8 ans	44,4 ans	42,4 ans
Titulaire	46,6 ans	49,1 ans	48,2 ans
<i>Ens. 2nd degré</i>	<i>45,7 ans</i>	<i>49,3 ans</i>	<i>47,9 ans</i>
<i>Ens. Chercheurs</i>	<i>46,0 ans</i>	<i>47,0 ans</i>	<i>46,5 ans</i>
<i>Ens Hosp Univ et EC Med Gé</i>	<i>52,3 ans</i>	<i>54,0 ans</i>	<i>53,6 ans</i>
Contractuel	31,0 ans	34,9 ans	33,0 ans

➤ Ages médians

	Ages médians		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble	41,0 ans	44,0 ans	42,0 ans
Titulaires	45,5 ans	48,0 ans	47,0 ans
Contractuels	32,0 ans	31,0 ans	31,0 ans
BIATSS	43,0 ans	39,0 ans	42,0 ans
Titulaires	45,0 ans	44,0 ans	44,0 ans
Contractuels	38,0 ans	31,0 ans	37,0 ans
A	42,0 ans	36,5 ans	41,0 ans
B	41,0 ans	43,0 ans	41,0 ans
C	47,0 ans	41,5 ans	44,5 ans
Enseignants	38,0 ans	45,0 ans	42,0 ans
Titulaires	46,0 ans	49,0 ans	48,0 ans
<i>Ens 2nd degré</i>	<i>45,0 ans</i>	<i>47,0 ans</i>	<i>47,0 ans</i>
<i>Ens Chercheurs</i>	<i>46,0 ans</i>	<i>47,0 ans</i>	<i>47,0 ans</i>
<i>Ens Hosp Univ et EC Med Gé</i>	<i>54,0 ans</i>	<i>55,5 ans</i>	<i>55,0 ans</i>
Contractuels Enseignants	30,0 ans	31,0 ans	30,0 ans

III. Personnels de nationalité étrangère

CARACTERISTIQUES DES PERSONNELS DE NATIONALITE ETRANGERE

	Effectifs	%
Femmes	74	48,1%
Hommes	80	51,9%
BIATSS	25	16,2%
Enseignant et/ou Chercheur	129	83,8%
Titulaire	38	24,7%
Contractuel	116	75,3%
Total	154	100,0%

Parmi les 1659 agents de l'UVSQ, 154 étaient de nationalité étrangère, soit 9,3% (-0,1 point par rapport à 2015). La parité homme / femme encore une fois relativement respectée.

Par ailleurs cette population se caractérise par une part importante **d'enseignants et/ou chercheurs** (83,8%) et **de contractuels** (75,3%).

Corps des titulaires	Effectifs
Enseignant et/ou Chercheur	35
Agrégés	1
Certifiés	1
Maît. De Conf Prat. Hospitalier	1
Maîtres de Conférences	20
Prof. Univ. Prat. Hosp.	4
Professeurs des Universités	8
BIATSS	3
Adjoints	2
Ing. de recherche	1
Total	38

Agents non titulaires	Effectifs
Enseignant et/ou Chercheur	94
Ass.Hosp.Univ. Et Ch.cli.univ-ass.hôp.	2
Associés	1
ATER	14
Chercheurs CDD	12
Doctorants	14
Doctorants sans enseignements	22
Ens. Chercheur CDD	4
Enseignants CDD	7
Lecteurs et Maîtres de langue	4
Post-doctorants	14
BIATSS	22
CDD	19
CDI	3
Total	116

Répartition dans les structures

Structures	Effectifs	%
UFR Sciences	57,5	37,3%
OVSQ	24	15,6%
UFR Santé	15	9,7%
IECI	13	8,4%
IUT de Vélizy	10	6,5%
ISTY	8	5,2%
Extérieur	6,5	4,2%
IUT de Mantes	6	3,9%
Directions	5	3,2%
UFR Sc Sociales	3	1,9%
UFR DSP	3	1,9%
ISM-UVSQ	3	1,9%
Total	154	100,0%

PAYS D'ORIGINE ET AFFECTATION DES PERSONNELS DE NATIONALITE ETRANGERE

	UFR Sciences	OVSQ	UFR Santé	IECI	IUT de Vélizy	ISTY	Extérieur	IUT de Mantes	Directions	UFR Sc Sociales	UFR DSP	ISM-JVSQ	Total
Afrique	23	2	1		2	3	2	5	2	2		2	44
ALGERIE	8				2	1		3	2	1			17
CAMEROUN								2					2
COMORES	1												1
EQUATEUR	1												1
MADAGASCAR						1							1
MAROC	3	2				1	2						8
SENEGAL	3												3
TUNISIE	7		1							1		2	11
Amérique	2	4	2	4	1								13
BRESIL		1	1	1									3
CANADA			1										1
CHILI	1	1											2
COLOMBIE	1				1								2
COSTA RICA		1											1
ETATS-UNIS				2									2
HAITI		1											1
PEROU				1									1
Asie	10,5	7	2	1	3		0,5	1	1		1		27
AZERBAIDJAN								1					1
CHINE	2,5	5	1		1		0,5						10
IRAN											1		1
LIBAN	4	1	1		1								7
PAKISTAN									1				1
PHILIPPINES	1												1
RUSSIE		1											1
SERBIE (EX YUGOSLAVIE)				1									1
SYRIE	1												1
VIET NAM	2				1								3
Océanie				1									1
NOUVELLE-ZELANDE				1									1
Union Européenne	22	11	10	7	4	5	4		2	1	2	1	69
ALLEMAGNE	2	3	1	1			1				1		9
AUTRICHE		1											1
BELGIQUE	1	3											4
CHYPRE			1										1
ESPAGNE	4	1	3	1	1	1							11
GEORGIE						1							1
GRECE	4		1	1			1						7
IRLANDE, ou EIRE		1		1									2
ITALIE	7		2				1			1			11
POLOGNE	1										1		2
PORTUGAL						1			1				2
ROUMANIE	1		1		1	1			1			1	6
ROYAUME-UNI		2	1	3	2	1							9
SUISSE	1						1						2
UKRAINE	1												1
Total	57,5	24	15	13	10	8	6,5	6	5	3	3	3	154

IV. Personnels en situation de handicap

Le handicap se définit comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

La loi du 11 février 2005 concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a donné de nouveaux droits aux travailleurs en situation de handicap. L'objectif de cette loi est de « faciliter l'accès à l'emploi, de favoriser son exercice dans la durée, de permettre au personnel de progresser et de bénéficier de formations adaptées à ses besoins ».

Les principales dispositions applicables dans notre établissement sont :

- Le droit à l'aménagement du poste de travail (matériel, accompagnement humain, aménagement d'horaires...)
- Le droit au temps partiel
- La priorité pour les mutations
- La priorité pour les détachements et les mises à disposition
- Des conditions avantageuses de départ en retraite

Il convient de souligner qu'il existe, depuis 2010, un référent à la Direction des Ressources Humaines, chargé de veiller au respect des préconisations de la loi, de faciliter les aménagements pour les personnels handicapés et d'envisager le recrutement de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Pour être digne de cette responsabilité sociale de l'employeur, l'UVSQ entend développer sa politique de recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

PERSONNELS DECLARES ET RECONNUS COMME TRAVAILLEURS HANDICAPES AU 01/01/2016

	Femmes	Hommes	Total 01/01/2016	au 01/01/2015
Enseignants et/ou Chercheurs	4	4	8	7
BIATSS	18	9	27	26
dont A	1	1	2	2
B	7	3	10	9
C	10	5	15	15
Total	22	13	35	33

	Femmes	Hommes	Total au 01/01/2016	au 01/01/2015
Enseignant et/ou Chercheur	4	4	8	7
Titulaire	4	3	7	7
Maîtres de Conférences	2	1	3	4
Agrégés	1	1	2	2
Certifiés	1	1	2	1
Contractuel		1	1	0
BIATSS	18	9	27	26
Titulaire	11	8	19	17
Ing. d'études	1	1	2	1
Assistante Sociale	1		1	1
Techniciens	2	1	3	4
Bibl. Assistants Spé		1	1	0
Adjoints	5	3	8	8
Magasiniers	2	2	4	3
Contractuel	7	1	8	9
Total	22	13	35	33

EVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI CES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Taux
2011	1,68%
2012	2,04%
2013	2,12%
2014	2,06%
2015	2,12%

Sont présentés ici les taux d'emploi direct de BOE rapportant le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi aux effectifs de l'établissement.

Cependant la déclaration de certaines actions et dépenses permettent un ajustement du taux d'emploi, appelé alors taux d'emploi légal. Aussi, au titre 2015 de l'année si le taux d'emploi direct de BOE était de 2,12%, le taux légal était de 2,34%.

Dans le cadre de la déclaration que nous devons faire auprès du FIPHFP chaque année, nous pouvons déclarer les dépenses liées à l'insertion professionnelle des personnes handicapées réalisées en 2015, dont :

- la réalisation de travaux destinés à faciliter l'accès des personnes handicapées
- la mise en place de moyens de transport individuels et de communication adaptés
- la conception de matériel ou d'aides techniques pour les travailleurs handicapés
- la formation et la sensibilisation à la question de l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés des personnels susceptibles d'être en relation avec eux
- la rémunération des personnels affectés à des missions d'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement des étudiants handicapés (SAEH, SUMPPS...)

DEPENSES LIEES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPEES REALISEES DEPUIS 2013

Motif	Dépenses 2013	Dépenses 2014	Dépenses 2015
Dépenses auprès d'entreprises adaptées	26 779 €	3 941,79 €	4 995,64 €
Actions de sensibilisation, formation	6 476 €	3 914,04 €	3 274,21 €
Aides versées pour améliorer les conditions de vie	-	-	8 126,68 €
Aménagement de poste/achat de matériel	-	2 262,51 €	7 035,46 €
Vacataires étudiants SAEH	25 283 €	19 128,23 €	33 968,46 €
Travaux d'accessibilité	2 181 €	11 664,00 €	35 416,89 €
Rémunérations personnels dédiés *	67 705 €	210 805,32 €	149 163,88 €
Total	128 424,00 €	251 715,89 €	241 981,22 €

(*) Dépenses consacrées à la rémunération des personnels affectés à des missions d'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement des étudiants handicapés. Le périmètre de ces dépenses a varié ces 3 dernières années. Il ne concernait que les personnels rémunérés sur budget propre en 2013, puis a été étendu au budget Etat en 2014. En 2015, des consignes du ministère ont restreint à certaines missions particulières d'aide à l'accueil et à l'intégration des étudiants, d'où une diminution de ces dépenses.

Jusqu'en 2014, dans le cadre de la déclaration auprès du FIPHFP devaient être recensés les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur la base des personnels rémunérés sur les ressources propres de l'établissement. A compter de la déclaration 2015 (observation sur l'année 2014) l'assiette d'assujettissement a changé puisque les établissements doivent maintenant comptabiliser l'ensemble de leurs personnels, qu'ils soient rémunérés sur le budget état ou sur leurs ressources propres.

Suite à ces changements, l'UVSQ a eu pour la seconde fois à verser une contribution auprès du FIPHFP (165 440 €).

V. Répartition géographique

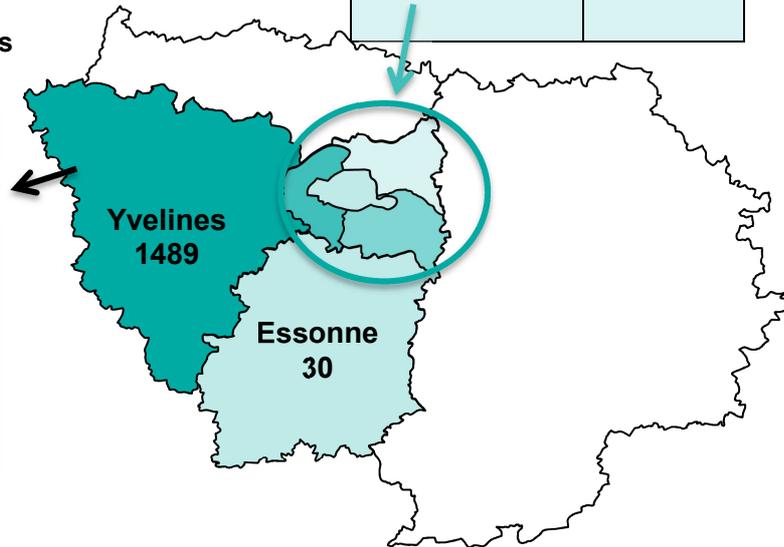
LIEUX D'AFFECTATION (DEPARTEMENT OU VILLE) DES PERSONNELS (HORS PERSONNELS EXTERIEURS)

Légende :

- Moins de 10 agents
- 10 à 49 agents
- 50 à 99 agents
- 100 à 499 agents
- 500 agents et plus

Hauts-de-Seine	168
Val-de-Marne	14
Paris	12
Seine-Saint-Denis	1

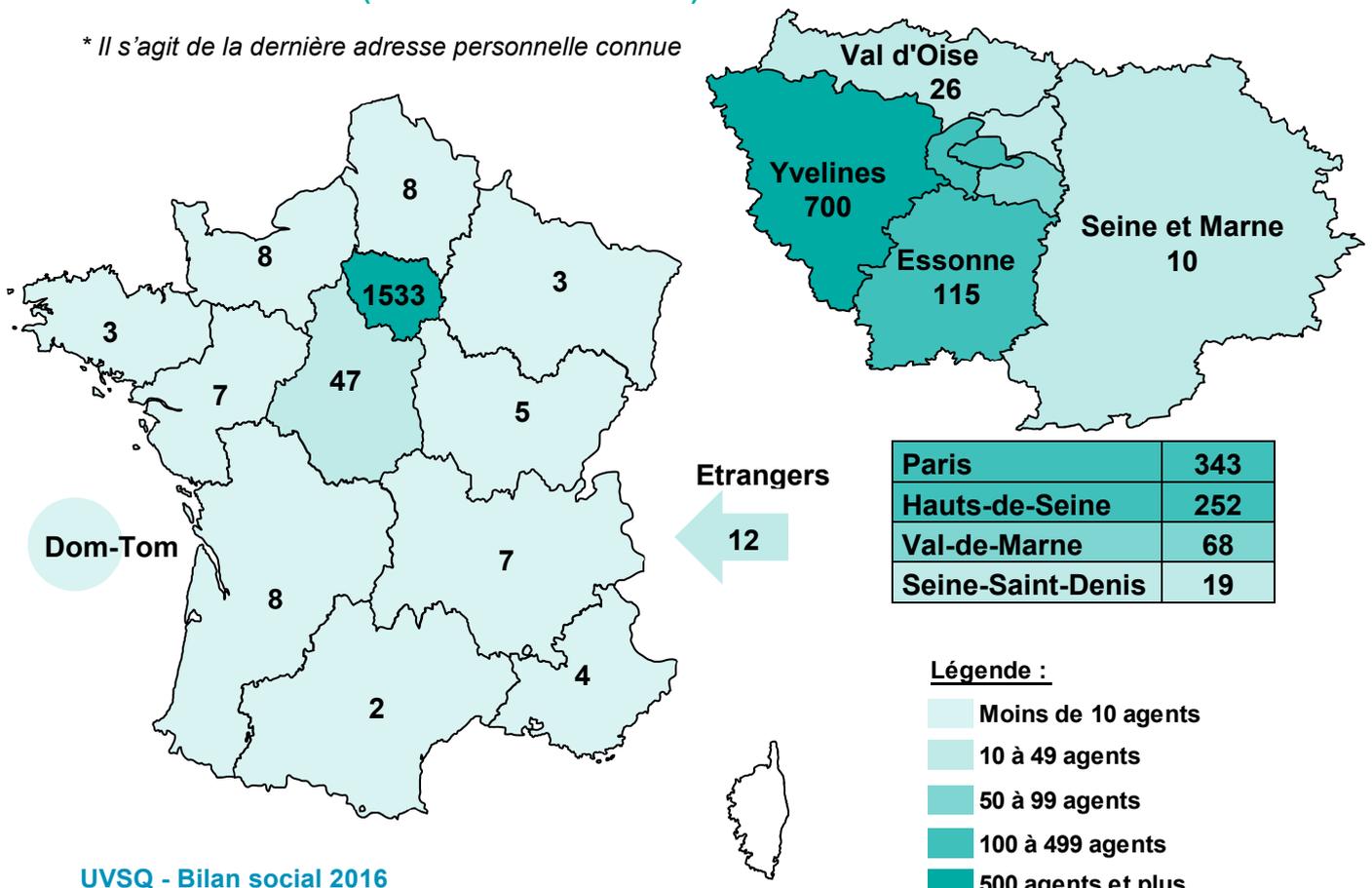
Versailles	534
Guyancourt	456
Vélizy	112
Montigny le bx	103
Mantes la Jolie	52
Rambouillet	45
Poissy	16
Le Chesnay	14
Mantes la ville	13



*Les personnels affectés dans ces départements/villes correspondent aux agents travaillant dans les hôpitaux (Boulogne, Garches, Saint-Cloud, Bondy, Poissy, Le Chesnay, Villejuif : labo CESP)

LIEUX DE RESIDENCE* (REGION OU DEPARTEMENT) DES PERSONNELS

* Il s'agit de la dernière adresse personnelle connue



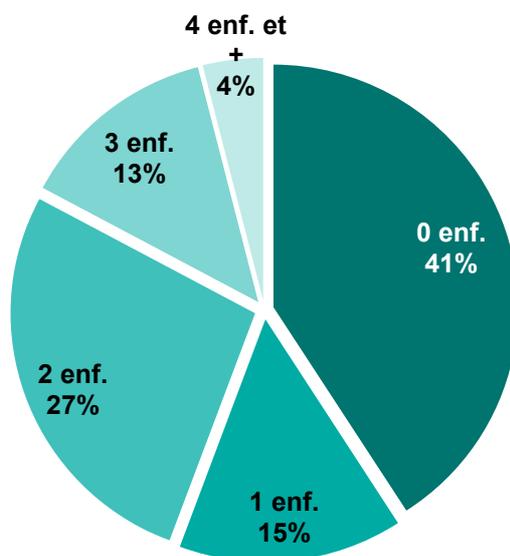
Paris	343
Hauts-de-Seine	252
Val-de-Marne	68
Seine-Saint-Denis	19

Légende :

- Moins de 10 agents
- 10 à 49 agents
- 50 à 99 agents
- 100 à 499 agents
- 500 agents et plus

VI. Les enfants des personnels

NOMBRE D'ENFANTS* DES PERSONNELS



Nb enfants	Ensemble	Titulaire	Contractuel	BIATSS	Enseignants	Femmes	Hommes
0 enf.	41%	24%	67%	35%	45%	38%	44%
1 enf.	15%	16%	13%	18%	12%	16%	13%
2 enf.	27%	36%	13%	30%	25%	30%	25%
3 enf.	13%	18%	5%	13%	13%	13%	14%
4 enf. et +	4%	5%	2%	4%	4%	4%	4%
Total	100%						

* Ces données concernent les enfants déclarés auprès de la Direction des Ressources Humaines.

AGE DES ENFANTS DES PERSONNELS

Étiquettes de lignes	Effectif	%
Moins de 3 ans	173	8%
3-5 ans	164	8%
6-9 ans	273	13%
10-14 ans	373	18%
15-19ans	376	18%
20-24ans	304	15%
25-29 ans	242	12%
30 ans et +	191	9%
Total	2 096	100%

chapitre

4

Carrière

Chapitre 4 - Carrière

I. Promotions et concours

A. Les enseignants et enseignants-chercheurs

AVANCEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS EN 2015

Grade d'accès	Promouvables			Promus							% promus
	F	H	Ensemble	Local		National		Total			
	F	H	Ensemble	F	H	F	H	F	H	Ensemble	
Enseignants Chercheurs	62	105	167	3	4	5	13	8	17	25	15%
MCF Hors Classe	29	30	59	0	0	3	4	3	4	7	12%
PR 1ère classe	16	23	39	1	2	1	2	2	4	6	15%
PR Classe Ex. éch.1	11	36	47	1	1	0	4	1	5	6	13%
PR Classe Ex. éch.2	6	16	22	1	1	1	3	2	4	6	27%
Enseignants HU	20	80	100	0	0	1	12	1	12	13	13%
MCUPH 1ère classe	4	4	8			1	2	1	2	3	38%
MCUPH Hors classe	2	0	2			0	0	0	0	0	0%
PUPH 1ère classe	6	39	45			0	3	0	3	3	7%
PUPH Classe Ex. éch.1	6	26	32			0	4	0	4	4	13%
PUPH Classe Ex. éch.2	2	11	13			0	3	0	3	3	23%
Enseignants second degré	5	5	10	0	0	0	2	0	2	2	20%
Certifié Hors classe	5	1	6			0	1	0	1	1	17%
P.L.P. Hors classe	0	3	3			0	1	0	1	1	33%
Prof. EPS Hors classe	0	1	1					0	0	0	0%
Agrégé Hors classe	12	21	33			1	0	1	0	1	3%
Total	87	190	277	3	4	6	27	9	31	40	14%

BILAN DES REUSSITES AUX CONCOURS 2015 DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET / OU CHERCHEURS

Corps de recrutement	Internes		Extérieurs		Mutation		Total des recrutements		
	F	H	F	H	F	H	F	H	Ensemble
Enseignants Chercheurs	2	3	1	2	1	1	4	6	10
Professeur des universités	1	1	1	1		1	2	3	5
Maître de conférences	1	2		1	1		2	3	5
Enseignants HU	1	0	2	4	0	0	3	4	7
Prof. Univ. Prat. Hospitalier			2	3			2	3	5
Mait. De Conf Prat. Hospitalier	1			1			1	1	2
MCF De Médecine Générale							0	0	0
Enseignants second degré	0	0	1	1	1	0	2	1	3
Professeur Agrégé			1		1		2	0	2
Professeur Certifié				1			0	1	1
Total	3	3	4	7	2	1	9	11	20



A noter que parmi les membres des commissions de recrutement 37 membres sur 100 étaient des femmes pour les recrutements d'Enseignants-Chercheurs et 11 sur 24 pour les recrutements d'enseignants du second degré, soit 38,7% de femmes au total.

B. Les BIATSS

AVANCEMENT DES PERSONNELS BIATSS EN 2015

➤ Avancement de Grade

Grade d'accès	Promouvables			Promus			% Promus
	F	H	Total	F	H	Total	
AENES	13	1	14	4	0	4	29%
SAENES CS	5	0	5	2	0	2	
ADJENES P1C	4	0	4	0	0	0	
ADJENES P2C	3	1	4	1	0	1	
ADJENES 1C	1	0	1	1	0	1	
ITRF	49	35	84	6	6	12	14%
IGR 1 C	3	2	5	1	0	1	
IGE 1 C	6	4	10	1	1	2	
TEC CE	4	1	5	0	1	1	
TEC CS	14	10	24	0	2	2	
ATRF P1C	8	5	13	1	1	2	
ATRF P2C	7	6	13	1	0	1	
ATRF 1C	7	7	14	2	1	3	
Total	62	36	98	10	6	16	16%

➤ Avancement de Corps

Corps d'accès	Promouvables			Promus			% Promus
	F	H	Total	F	H	Total	
AENES	33	2	35	0	0	0	0%
ADAENES	8	0	8				
SAENES	25	2	27				
ITRF	96	67	163	1	1	2	1%
IGR 1C	26	17	43	0	0	0	
IGE	11	5	16	0	0	0	
ASI	23	20	43	0	0	0	
TEC	36	25	61	1	1	2	
Total	129	69	198	1	1	2	1%

BILAN DES REUSSITES AUX CONCOURS ITRF 2015 (POSTES OUVERTS A L'UVSQ)

Concours		Ingénieurs d'études			Assistants Ingénieurs			Techniciens			ARTF			Total
		Int.	Ext.	S*	Int.	Ext.	S*	Int.	Ext.	S*	Int.	Ext.	S*	
Promotion interne Titulaires UVSQ	F	2	1					1						4
	H													0
Titularisation de Contractuels UVSQ	F		1			2		1	2		1	2		9
	H							1	1			4		6
Extérieurs	F							2						2
	H										1			1
Total	F	2	2			2		3	1	2	1	2		15
	H								1	1		4		7
	Tot	2	2			2		3	2	3	1	6		22

*concours réservé, loi Sauvadet du 12 mars 2012

Ⓢ Ainsi en 2015, parmi les 35 éligibles, 11 contractuels (6 femmes et 5 hommes) ont été titularisés par le biais des concours réservés suite à la loi Sauvadet du 12 mars 2012

BILAN DES PHASES D'ADMISSIONS DES CONCOURS DONT L'UVSQ ETAIT L'ETABLISSEMENT AFFECTATAIRE EN 2015

Corps	Admissibles		Présents		Admis	
	H	F	H	F	H	F
IGE	21	69	2	19		4
ASI		2		2		2
Total	21	71	2	21	0	6

Ⓢ A noter que parmi les membres des jurys réunis pour ces concours 53% étaient des femmes (19 femmes et 17 hommes)

MOBILITE CATEGORIELLE DES BIATSS EN 2015

	C à B	C à A	B à C	B à A	A à B	Apprenti à B	Total
F	9		1		1		11
H	2	2		1		1	6
Total	11	2	1	1	1	1	17

Le **taux de mobilité catégorielle** met en évidence la part des agents ayant connu un changement de catégorie fonction publique sur une période donnée. Si l'on observe les personnels BIATSS sur toute l'année 2015, on constate que **cette mobilité a concerné 17 des 657 BIATSS de l'établissement, soit un taux de mobilité catégorielle de 2,6%** soit une légère hausse par rapport au taux de 2014

Ⓢ A noter qu'en 2015, 32 postes ont été publiés sur la BIEP (Bourse Interministérielle Emploi Public).

II. Mouvements des personnels

A. Entrées de titulaires

ENTREES DE TITULAIRES AU COURS DE L'ANNEE CIVILE 2015 PAR POPULATION ET PAR CORPS

Population / Corps	Concours / recrut Ens*	Détachem ent entrant	Mutation	Total
BIATSS	4	5	3	12
AENES et Agt. Cont. Admin		1		1
Administrateur		1		1
Bibliothèques		1		1
Bibliothécaires		1		1
ITRF	3	3	3	9
Ing. d'études		2	2	4
Techniciens	2	1	1	4
Adjoints	1			1
Santé et social	1			1
Infirmiers	1			1
Enseignant et/ou Chercheur	13		1	14
Ens. Chercheurs	5			5
Professeurs des Universités	3			3
Maîtres de Conférences	2			2
Ens. Hos. Univ. Et EC univ méd générale	6			6
Prof. Univ. Prat. Hosp.	5			5
Maît. De Conf Prat. Hospitalier	1			1
Ens. 2nd degré	2		1	3
Agrégés	1		1	2
Certifiés	1			1
Total	17	5	4	26

*Recrut Ens = Affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'Enseignement Supérieur

Effectifs

Motif d'arrivée	A		B		C		Total	Total 2014
	F	H	F	H	F	H		
Concours/recrut Ens	6	8	2			1	17	7
Détachement entrant	3	1	1		0		5	6
Mutation	2	1	1				4	7
Total	11	10	4	0	0	1	26	20

ETP

Motif d'arrivée	A		B		C		Total	Total 2014
	F	H	F	H	F	H		
Concours/recrut Ens	5,8	8	2			1	16,8	6
Détachement entrant	3	1	1				5	6
Mutation	2	1	1				4	7
Total	10,8	10	4	0	0	1	25,8	19

Ne sont pas considérés comme des « arrivées » les personnels contractuels de l'UVSQ titularisés après concours, ni les personnels réintégrant leurs fonctions après une situation de santé ou position spéciale.

B. Départs de titulaires

DEPARTS DE TITULAIRES AU COURS DE L'ANNEE CIVILE 2015

	Démission	Fin de Fonction	Mutation	Nom. après concours	Radiation	Retraite	Total	Total 2014
BIATSS		4	10	3	2	4	23	35
AENES (ex ASU)			1	1			2	7
Bibliothèques			1				1	5
ITARF		4	7	2	2	4	19	23
Médicaux sociaux			1				1	0
ENS ET CHERCH	2	2	8	4		14	30	30
Ens. 2nd degré	1	1	4			3	9	8
Ens. Chercheurs		1	3	4		5	13	17
Ens. Hos. Univ.	1		1			6	8	5
Total	2	6	18	7	2	18	53	65

EFFECTIFS

Motif de départ	A			B			C			Total
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	
Démission	1	1	2							2
Fin de Fonction	2	2	4	1	1	2				6
Mutation	11	4	15	1	1	2		1	1	18
Nom. après concours	1	3	4	1		1	2		2	7
Radiation	1		1				1		1	2
Retraite	9	6	15	1	2	3				18
Total	25	16	41	4	4	8	3	1	4	53

ETP

Motif de départ	A			B			C			Total
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	
Démission	1	0	1							1
Fin de Fonction	2	1	3	0	1	1				4
Mutation	10,8	4	14,8	1	0	1		1	1	16,8
Nom. après concours	1	3	4	1		1	2		2	7
Radiation	0		0				0		0	0
Retraite	8	6	14	1	2	3				17
Total	22,8	14	36,8	3	3	6	2	1	3	45,8

AGE EFFECTIF ET AGE MOYEN DE DEPART A LA RETRAITE EN 2015

Âge au départ en retraite	BIATSS		Enseignant et/ou Chercheur		Total
	Homme	Femme	Homme	Femme	
60	1				1
61		1		1	2
62				1	1
63			1		1
65	1		3	2	6
66				4	4
67		1	1		2
68			1		1
Total	2	2	6	8	18
Âge moyen	62,5	64	65,5	64,625	64,61

➤ Perspectives de départs à la retraite dans les 5 prochaines années

AGENTS TITULAIRES ENSEIGNANTS QUI ATTEINDRONT AU MOINS 60 ANS DANS LES 5 PROCHAINES ANNEES

Âge au 01/01/2016	Ens. 2nd degré	Ens. Chercheurs	Ens. Hos. Univ. Et EC univ méd générale	Total
55	2	9	5	16
56	6	12	9	27
57		11	6	17
58	1	5	3	9
59	2	7	3	12
60	1	4	9	14
61	4	4	3	11
62	2	1	4	7
63	1	5	7	13
64	2	3	4	9
65		3	7	10
66		5	2	7
67	1		2	3
68		2		2
71			1	1
Total	22	71	65	158

Concernant les personnels enseignants, rares sont les départs observés avant 63 ans. Si l'on observe le tableau ci-dessus, le nombre de personnes qui atteindront au moins 63 ans dans les 5 prochaines années est de 98, soit 16% des enseignants et enseignants chercheurs titulaires parmi lesquels 16% des enseignants du second degré, 10% des enseignants-chercheurs et 35% des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires.

AGENTS TITULAIRES BIATSS QUI ATTEINDRONT AU MOINS 60 ANS DANS LES 5 PROCHAINES ANNEES

Âge au 01/01/2016	AENES et Agt. cont. Admin	Bibliothèques	ITRF	Santé et social	Total
55		1	14		15
56	3		13		16
57	2	1	10	1	14
58	5	3	8		16
59			10	3	13
60	1	1	7		9
61	3	1	8		12
62	1		4		5
63			2		2
64	1		3		4
66			2		2
68		1	1		2
Total	16	8	82	4	110

Âge au 01/01/2016	A	B	C	Total
55	5	5	5	15
56	5	4	7	16
57	4	3	7	14
58	4	4	8	16
59	6	3	4	13
60	5	1	3	9
61	3	2	7	12
62		1	4	5
63	1		1	2
64	4			4
66			2	2
68	1		1	2
Total	38	23	49	110

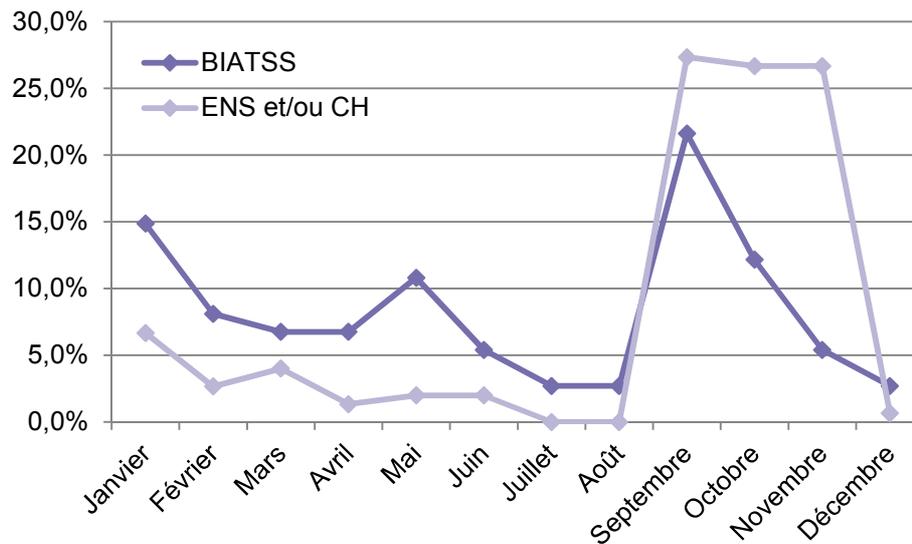
On constate que 74 agents BIATSS atteindront au moins 60 ans dans les 5 prochaines années. Cependant, l'âge au départ à la retraite tend à s'allonger, et les départs avant 62 ans sont de moins en moins nombreux. Aussi, si l'on observe les agents qui atteindront au moins 62 ans dans les 5 prochaines années, les perspectives de départ en retraite concernent 79 agents.

Ces 79 agents représentent 20% de la population BIATSS titulaire actuelle, respectivement 18% des catégories A, 14% des catégories B et 28% des catégories C. Ces chiffres sont en nette progression par rapport à l'an dernier où ils étaient respectivement de 11%, 8% et 19%.

C. Mouvements des personnels contractuels

ENTREES ET SORTIES DES PERSONNELS CONTRACTUELS AU COURS DE L'ANNEE 2015

➤ Entrées



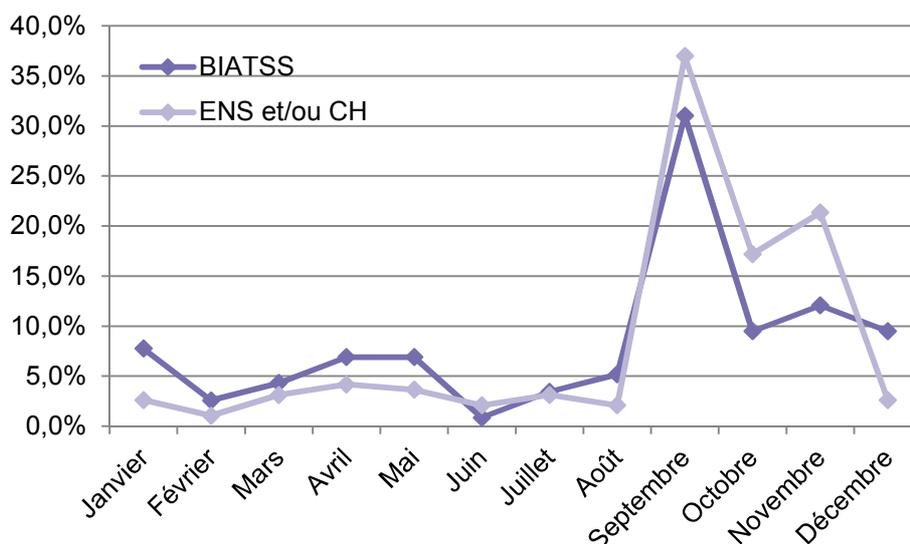
○ Enseignants et/ou chercheurs

ENS CH	2015			Total 2014
	F	M	Total	
Effectifs	75	75	150	132

○ BIATSS

Cat FP	2015			Total 2014
	F	M	Total	
A	13	15	28	32
B	16	6	22	7
C	13	11	24	8
Total	42	32	74	47

➤ **Sorties**



○ **Enseignants et/ou chercheurs**

ENS CH	2015			Total 2014
	F	M	Total	
Effectifs	94	98	192	178

○ **BIATSS**

Cat FP / éq	2015			Total 2014
	F	M	Total	
A	31	30	61	45
B	19	8	27	21
C	19	9	28	16
Total	69	47	116	82

Les **entrées et sorties des contractuels enseignants et / ou chercheurs** s'observent principalement en **septembre, octobre et novembre 2015**. On retrouve cette tendance pour toutes les années observées. Ces mois correspondent aux campagnes de recrutement des ATER, doctorants, maîtres de langues et lecteurs et des chefs de cliniques et ainsi au période de turn-over de ces populations.

Concernant les **personnels BIATSS**, les entrées et sorties du personnel BIATSS s'observent **majoritairement en janvier, septembre, octobre**. On retrouve cette tendance pour toutes les années observées. Le reste de l'année 2015 reste une période de faible entrée, mis à part un pic cette année au mois de mai.

D. Taux de rotation

Le **taux de rotation** est un indicateur permettant de décrire le rythme de renouvellement des effectifs dans un établissement.

Il se calcule ainsi :

$$\text{Taux de rotation} = \frac{(\text{Somme des Entrées et Sorties})/2}{\text{Effectif en début de période}}$$

TAUX DE ROTATION DE L'UVSQ OBSERVES SUR L'ANNEE 2015

	Entrées / Réintégrations	Sorties (y compris positions spé)	Effectif au 01/01/2015	Taux de rotation
BIATSS	87	149	656	18,0%
Contractuel	74	116	304	31,3%
Titulaire	13	33	352	6,5%
Enseignant et/ou Chercheur	164	234	1014	19,6%
Contractuel	150	192	404	42,3%
Titulaire	14	42	610	4,6%
Total	251	383	1670	19,0%
Contractuel	224	308	708	37,6%
Titulaire	27	75	962	5,3%

Le taux de rotation global de l'établissement a connu une augmentation entre 2014 et 2015. Effectivement, il était de 16% en 2014 soit une hausse de 3 points en 2015.

Cette hausse a concerné aussi bien les populations BIATSS (+4,3 points) que les enseignants et/ou chercheurs (+2,2 points).

Par ailleurs si le turn-over des titulaires a connu une légère baisse (-0,7 point) principalement chez les BIATSS (-1,6 point) les personnels contractuels sont de plus en plus concernés.

Ainsi si le taux de rotation des BIATSS contractuels était déjà de 20% en 2014, il a atteint 31,3% en 2015. Concernant les enseignants et/ou chercheurs ces chiffres sont passés de 35,1% à 42,3%.

III. Activité

A. Positions statutaires

Sur les 1011 agents titulaires de l'université, 930 étaient en activité au 01/01/2016 et 81 avaient une autre position statutaire. Ces positions statutaires autres qu'« activité » ont débuté en 2015 pour 12 de ces agents. Par ailleurs, au cours de l'année 2015, 1 seul agent a réintégré l'établissement.

Avec ces 13 changements de position statutaire en 2015, le taux de mobilité statutaire des personnels titulaires a été de 1% en 2015 (contre 3% en 2014)

POSITIONS STATUTAIRES « AUTRES QU'ACTIVITE » AU 01/01/2016

Position statutaire	BIATSS		Enseignant et/ou Chercheur		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Congé parental	1		1		2
Détachement entrant	6	2			8
Détachement sortant	10	5	7	4	26
Disponibilité	14	9	10	12	45
Total	31	16	18	16	81

*Les agents en position de détachement entrant sont en fonction au sein de l'université

POSITIONS STATUTAIRES « AUTRES QU'ACTIVITE » AYANT COMMENCE EN 2015

Position Statutaire	BIATSS		Enseignant et/ou Chercheur		Total Effectifs	Total ETP
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP		
Congé parental			1	1	1	1
Détachement sortant	3	2			3	2
Disponibilité	3	2	5	5	8	7
Total	6	4	6	6	12	10

AGENTS DE RETOUR EN POSITION D'ACTIVITE EN 2015

Position statutaire antérieure	BIATSS
Disponibilité	1
Total	1*

* comparaison des positions des agents entre le 01/01/2015 et le 01/01/2016. Les agents ayant réintégré mais ayant quitté l'établissement entre temps ou de nouveau en position spéciale ne sont pas comptabilisés.

PERSONNELS CONTRACTUELS TITULARISES EN 2015

Sexe	BIATSS	Enseignant et/ou Chercheur	Total
Femmes	9	2	11
Hommes	6	2	8
Total	15	4	19

Concernant les personnels contractuels, la mobilité statutaire concerne les agents devenus titulaires sur une période donnée. Ainsi, si l'on observe les agents contractuels sur l'ensemble de l'année 2014, le taux de mobilité statutaire des personnels contractuels a été de 1,9% (3,3% pour les BIATSS et 0,7% pour les enseignants et/ou chercheurs).

B. Temps partiels

A noter pour cette partie que nous parlons bien de temps partiel et non de temps incomplet.

Un agent est dit à temps « incomplet » lorsque sa quotité de recrutement (liée à sa fonction) est inférieure à 100%.

En revanche un agent recruté à 100% mais ayant une quotité de temps de travail (modalité individuelle) inférieure à 100% est dit à temps « partiel ». Il peut s'agir de temps partiels de droit (pour élever un enfant, donner des soins à son conjoint ou enfant malade, pour handicap, pour créer une entreprise) ou de temps partiels sur demande.

BILAN DES TEMPS PARTIELS AU 01/01/2016

Titulaires		Effectifs	Contractuels		Effectifs
Quotité	50%	3	60%	1	
	60%	1	80%	17	
	70%	2	90%	6	
	80%	51	A	36	
	90%	21	B	17	
A		36	C	25	
B		17	CDI	5	
C		25	CDD	19	
BIATSS		66	Femmes	23	
Enseignants		12	Hommes	1	
Femmes		75	De droit	11	
Hommes		3	Sur autorisation	13	
De droit		18	Total	24	
Sur autorisation		60			
Total		78			

Au 1^{er} janvier 2016, 78 des 1011 agents titulaires de l'UVSQ étaient à temps partiel, soit 7,7 %. Cette proportion tend à remonter légèrement après la baisse observée en 2014.

A noter que chez les personnels contractuels, on ne compte que des personnels BIATSS parmi les personnes à temps partiel. Les agents à temps partiels représentent 8,9% des BIATSS contractuels.

C. Délégations et CRCT

BILAN DES DELEGATIONS EN COURS DURANT L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-15

		Nb délégations
Année d'obtention	2008	1
	2010	8
	2011	6
	2012	2
	2013	1
	2014	9
	2015	5
Durée	6 mois	6
	9 mois	1
	1 an	3
	3 ans	1
	4 ans	2
	de 5 à 6 ans	18
	7 ans	1
Discipline	04 - Sc. politique	1
	05 - Sc. économiques	2
	09 - Lang. & litt. franc.	1
	10 - Litt. Comparées	1
	19 - Socio., démographie	3
	22 - His. & civ. : cont.	1
	22 - His. & civ. : cont.	1
	25 - Mathématiques	3
	26 - Maths. appliqués	3
	27 - Informatique	3
	28 - Mil. denses & matér.	1
	30 - Mil. dilués & optiq.	1
	32 - Chim. org. min. ind.	1
	34 - Astron. astrophys.	2
	37 - Météo océanographie	3
	46 - Biostat. inf.méd. TC	1
	60 - Mécan., génie mécan.	2
	65 - Biologie cellulaire	1
	74 - Sc. & tec. act. phy.	1
Genre	Femme	9
	Homme	23
Total		32

Il s'agit ici des délégations ayant débuté ou ayant toujours cours durant l'année 2014-5.

Les durées tiennent compte des durées antérieures au 01/09/2014 et des durées postérieures au 31/08/2015.

Pour rappel, pour l'année 2013-14, 32 délégations avaient déjà été réalisées

BILAN DES CRCT OBTENUS EN 2014-15

		Nb CRCT
Durée	6 mois	7
Discipline	His. & civ. : cont.	1
	Lang. & litt. ang.	2
	Mécan., génie mécan.	3
	His. & civ. : ancien	1
	Météo océanographie	1
	Socio., démographie	1
	Struc. évol. Terre	1
Genre	Femmes	3
	Hommes	4
Total		7

Pour rappel, pour l'année 2013-14, 8 CRCT avaient été accordés

chapitre

5

Rémunérations

Chapitre 5 - Rémunérations

I. La masse salariale

MASSE SALARIALE 2014 ET 2015

	2014		2015	
	Dépenses affectées hors recherche	Dépenses affectées recherche	Dépenses affectées hors recherche	Dépenses affectées recherche
TOTAL	96 724 974,99 €	10 663 635,86 €	95 564 398,34 €	8 793 865,49 €
<i>dont heures comp.</i>	<i>4 248 726,38 €</i>	<i>4 248 726,38 €</i>	<i>4 489 315,22 €</i>	<i>4 489 315,22 €</i>
ENSEIGNANTS, ENS- CHERCH. ET HU	70 584 000,00 €	6 552 215,00 €	70 047 463,05 €	5 359 275,55 €
TITULAIRES	58 395 556,00 €	751 399,00 €	58 534 626,38 €	345 951,33 €
CONTRACTUELS	12 188 444,00 €	5 800 816,00 €	11 512 836,67 €	5 013 324,21 €
BIATSS	25 064 474,00 €	4 101 847,00 €	24 272 387,55 €	3 434 589,94 €
TITULAIRES	17 715 750,00 €	139 967,00 €	17 286 841,62 €	130 025,07 €
CONTRACTUELS	7 348 724,00 €	3 961 880,00 €	6 985 545,93 €	3 304 564,87 €
<i>Dont vacataires ét</i>	<i>204 908,49 €</i>	<i>204 908,49 €</i>	<i>233 307,53 €</i>	<i>233 307,53 €</i>
CHOMAGE	1 076 500,99 €	9 573,86 €	1 244 547,75 €	- €
TOTAL	107 388 610,85 €	107 388 610,85 €	104 358 263,83 €	104 358 263,83 €

En 2015, la masse salariale globale a connu une diminution de 3% par rapport à 2014 (même baisse qu'entre 2013 et 2014). Cette baisse s'explique majoritairement par la baisse des effectifs de personnels au cours de l'année 2014 entraînant une baisse de 2% de la masse salariale des Enseignants et/ou Chercheurs et de 5% des personnels BIATSS (et notamment -9% chez les BIATSS contractuels).

Les montants alloués aux heures complémentaires et aux vacances étudiantes ont en revanche tout deux connu des augmentations respectivement de 6% et 14%.

Par ailleurs, on constate une baisse de 18% des dépenses financées sur les Eléments d'Organigrammes Techniques de Projets (EOTP) affectées à la recherche. Cette évolution concerne aussi bien les personnels Enseignants et/ou chercheurs (-18%) que les personnels BIATSS (-16%).

Le chômage quant à lui poursuit sa hausse avec +15% entre 2014 et 2015.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE RELATIVE AU CHOMAGE CES QUATRE DERNIERES ANNEES

2012-2013	2013-2014	2014-2015
+17%	+18%	+15%

REMUNERATIONS BRUTES MENSUELLES MOYENNES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN, PAR STATUT, CATEGORIE ET GENRE

	Femmes	Hommes	Total
Total	2742,62€	3389,93€	3056,15€
Ens et/ou Cherch	3117,96€	3769,34€	3487,59€
Contractuel	2085,89€	2422,07€	2257,81€
Titulaire	4223,14€	4715,60€	4525,89€
BIATSS	2349,90€	2442,13€	2382,61€
A	3001,72€	3030,41€	3013,29€
B	2005,42€	2129,08€	2036,19€
C	1899,61€	1818,22€	1868,06€
Contractuel	2180,57€	2337,06€	2240,01€
A	2789,49€	2889,85€	2836,45€
B	1885,46€	1778,46€	1865,75€
C	1727,74€	1701,01€	1715,21€
Titulaire	2504,90€	2561,83€	2523,67€
A	3185,21€	3244,18€	3204,87€
B	2179,73€	2366,59€	2240,71€
C	1999,22€	1940,89€	1980,07€

REPARTITION DES REMUNERATIONS BRUTES MENSUELLES MOYENNES PAR DECILES

Rémunérations par déciles : Si on ordonne une distribution de rémunérations, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

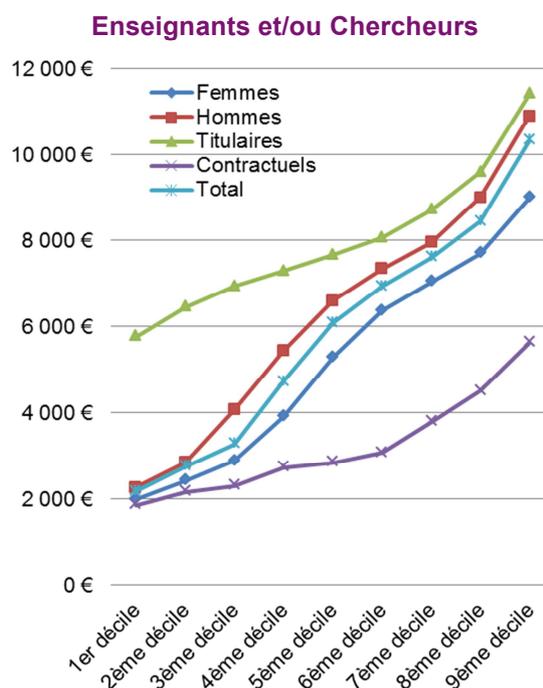
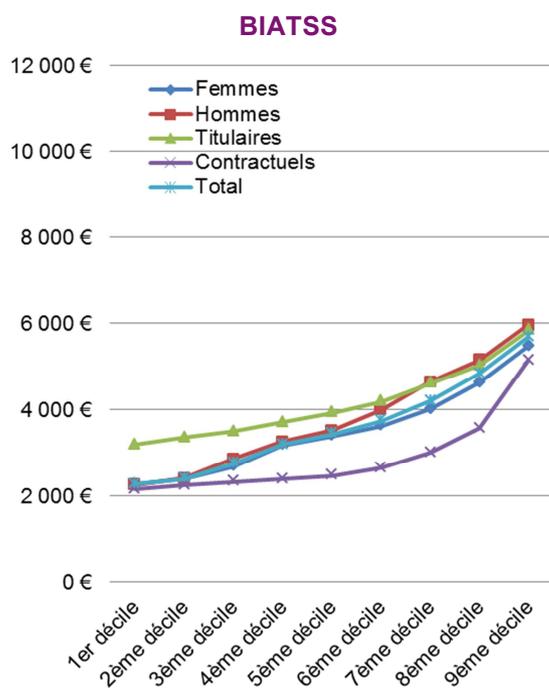
Ainsi, pour une distribution de rémunérations :

- le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des rémunérations ;
- le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des rémunérations.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des rémunérations ; le neuvième décile est la rémunération au-dessus duquel se situent 10 % des rémunérations.

	BIATSS				Total
	Femmes	Hommes	Titulaires	Contractuels	
1er décile	1696,76€	1691,27€	1788,53€	1661,96€	1696,46€
2ème décile	1775,76€	1743,18€	1881,82€	1697,59€	1773,47€
3ème décile	1837,99€	1846,74€	1990,22€	1756,27€	1846,74€
4ème décile	1930,32€	1976,94€	2142,12€	1798,48€	1969,28€
5ème décile	2048,30€	2198,50€	2304,58€	1884,67€	2101,62€
6ème décile	2253,68€	2361,49€	2498,83€	2028,37€	2317,11€
7ème décile	2465,44€	2632,95€	2712,51€	2328,01€	2580,85€
8ème décile	2767,75€	2959,49€	2966,53€	2637,13€	2825,98€
9ème décile	3334,74€	3678,41€	3506,68€	3406,08€	3506,68€

	Enseignants et/ou Chercheurs				
	Femmes	Hommes	Titulaires	Contractuels	Total
1er décile	1625,22€	1983,32€	3252,71€	1394,22€	1865,11€
2ème décile	2035,00€	2410,00€	3608,06€	1689,56€	2279,08€
3ème décile	2441,54€	3263,56€	3881,81€	1904,67€	3014,73€
4ème décile	3016,08€	3710,49€	4093,25€	2073,68€	3474,19€
5ème décile	3421,96€	4041,22€	4343,10€	2176,42€	3476,07€
6ème décile	3831,92€	4375,73€	4605,31€	2387,85€	3858,37€
7ème décile	4118,05€	4788,67€	4959,75€	2814,20€	4526,29€
8ème décile	4444,51€	5345,81€	5404,05€	3304,39€	5010,61€
9ème décile	5045,80€	6263,53€	6303,97€	4203,68€	5962,66€



*Les rémunérations brutes mensuelles moyennes sont les moyennes par population des rémunérations brutes mensuelles moyennes des agents, observées sur l'année 2015 (elles ne concernent pas les stagiaires étudiants, les apprentis et les vacataires).

Pour chaque agent, ont été comptabilisés sur l'année l'ensemble des traitements bruts, des indemnités de résidence, des suppléments familiaux de traitement, des remboursements de transports, les différentes primes et indemnités, le paiement des vacances et heures complémentaires et supplémentaires.

Remarques méthodologiques concernant les règles utilisées pour le calcul des rémunérations mensuelles moyennes : Les rémunérations brutes mensuelles moyennes ont été recalculées afin de se rapporter à un mois entier d'activité à temps plein. Ont ainsi été gommés les biais liés à la quotité de travail des agents et à leur temps de présence.

© Si l'on souhaite convertir les rémunérations brutes en rémunérations nettes, les taux de cotisations sont approximativement de 14% pour les personnels titulaires et de 20% pour les personnels contractuels

II. Les primes des personnels

PART DES PRIMES ET INDEMNITES DANS LES REMUNERATIONS BRUTES CHARGÉES DES PERSONNELS

	Femmes	Hommes	Total
Total	9,6%	7,6%	8,5%
Ens et/ou Cherch	5,2%	6,0%	5,7%
Contractuels	1,5%	1,1%	1,3%
Titulaires	7,2%	7,8%	7,6%
BIATSS	15,6%	13,8%	14,9%
A	15,6%	12,3%	14,3%
B	16,8%	17,9%	17,1%
C	14,2%	14,2%	14,2%
Contractuels	11,3%	7,2%	9,7%
A	7,2%	4,5%	5,9%
B	16,6%	14,3%	16,2%
C	11,9%	11,2%	11,6%
Titulaires	19,0%	20,5%	19,5%
A	22,0%	22,9%	22,3%
B	17,1%	19,7%	18,0%
C	15,4%	16,9%	15,9%

Pour ce calcul ont été comptabilisés comme primes et indemnités : l'indemnité de résidence, les indemnités de jury, les diverses primes, gratifications, indemnités et avantages, versés aux agents (le supplément familial de traitement ainsi que le remboursement des frais de transports ne sont pas considérés comme tel). Ces primes et indemnités ont été rapportées au traitement brut global des agents.

Nombre d'agents ayant perçu la GIPA¹ en 2015

	Femmes	Hommes	Total
Titu Enseignants et/ou Chercheurs	31	33	64
Contr Enseignants et/ou Chercheurs	1	0	1
Titul BIATSS	9	4	13
A	2	1	3
B	0	0	0
C	7	3	10
Contr BIATSS	9	5	14
A	8	4	12
B	1	1	2
C	0	0	0
Total	50	42	92

¹ Cf. [Lexique](#)
UVSQ - Bilan social 2016

A. Les primes des personnels enseignants

MONTANTS STATUTAIRES DES PRIMES DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN 2014 ET 2015

	Montants règlementaires individuels	
	2014	2015
PRES / PES	1 244,98 €	1 244,98 €
PEDR		
PR 1ère CI et CI exept.	6 717,36 €	6 932,00 €
PR 2ème CI	5 136,70 €	5 411,12 €
Autres Ens-chercheurs	3 555,86 €	3 812,00 €
PRP	Maximum : 3763,72€	Maximum : 3927,36
PCA	Maximum : 9 379,51€	Maximum : 7211,28€
PA	9 168,36€ à 27 626,52€	9 168,36€ à 27 626,52€

c.f [Lexique](#)

B. Les primes des personnels BIATSS

PERSONNELS TITULAIRES

Cat.	corps	Grade	types de primes	Prime 2016 Montant brut mensuel	Annuel 2016
C	AENES	Adjoint administratif 2C	IAT	140 €	1 680 €
	ITRF	Adjoint technique 2C	PPRS		
	AENES	Adjoint administratif 1C	IAT	184 €	2 208 €
	ITRF	Adjoint technique 1C	PPRS		
	BIB	MAB 2C	IAT+Indem Suj	185 €	2 220 €
	AENES	Adjoint Administratif Principal 2C	IAT	186 €	2 232 €
	ITRF	Adjoint technique Principal 2C	PPRS		
	AENES	Adjoint Administratif Principal 1C	IAT		
	ITRF	Adjoint technique Principal 1C	PPRS		
	BIB	MAB 1C	IAT+Indem Suj	188 €	2 256 €
	BIB	MAB Principal 2C	IAT+Indem Suj	191 €	2 292 €
	BIB	MAB Principal 1C	IAT+Indem Suj	193 €	2 316 €
B	AENES	SAENES CN (1er grade)	IAT ou IFTS	209 €	2 508 €
	ITRF	Technicien CN	PPRS		
	BIB	BIB ASS SPE CN (ex ASSIST BIB CN)	IAT + Prime techn		
	AENES	SAENES CS (2ème grade)	IFTS	218 €	2 616 €
	ITRF	Technicien CS	PPRS		
	AENES	SAENES CE (3ème grade)	IFTS	223 €	2 676 €
	ITRF	Technicien CE	PPRS		
	BIB	BIB ASS SPE CS (ex Ass BIB CS, BIB ADJ SPE 2C)	IFTS + prime techn	280 €	3 360 €
	BIB	BIB ASS SPE CE (ex ASSIST BIB CE, BIB ADJ SPE 1C, BIB ADJ SPE HC)	IFTS + prime techn	297 €	3 564 €

A	ITRF	ASI	PPRS	245 €	2 940 €
	Contr BE	Contractuel budget Etat	IFTS	277 €	3 324 €
	AENES	ADAENES	IFTS	315 €	3 780 €
	ITRF	IGE 2C	PPRS		
	ITRF	IGE 1C	PPRS	329 €	3 948 €
	AENES	APAENES	IFTS	338 €	4 056 €
	BIB	BIBLIOTHECAIRE	IFTS+Prime techn	338 €	4 056 €
	ITRF	IGE HC	PPRS	366 €	4 392 €
	ITRF	IGR 2C	PPRS	428 €	5 136 €
	ITRF	IGR 1C	PPRS	554 €	6 648 €
	BIB	CONSERVATEUR BIB (anciennement 2C et 1C)	Idem spé	554 €	6 648 €
	BIB	CONSERVATEUR EN CHEF	Indem spé	600 €	7 200 €
	ITRF	IGR HC	PPRS	600 €	7 200 €

MEDICO SOCIAL	INF	INFIRMIERE CN	IAT ou IFTS	329 €	2 940 €
	INF	INFIRMIERE CS	IFTS	329 €	3 000 €
	INF	INFIRMIERE CE	IFTS	329 €	3 060 €
	ASS	ASSISTANTE SOCIALE	IFRS	209 €	2 508 €

PERSONNELS CONTRACTUELS INDICIES

		Prime 2016 Montant brut mensuel	Annuel 2016
C	Adjoint technique	140 €	1 680 €
B	Technicien	209 €	2 508 €
A	ASI	245 €	2 940 €
	IGE / BIBLIOTHECAIRE	315 €	3 780 €
	IGR / CONSERVATEUR	428 €	5 136 €

Il a été proposé pour le budget 2015 de reconduire à l'identique l'enveloppe budgétaire consacrée aux primes des personnels BIATSS par rapport à 2014. Ainsi les montants versés mensuellement sont restés les mêmes.

chapitre

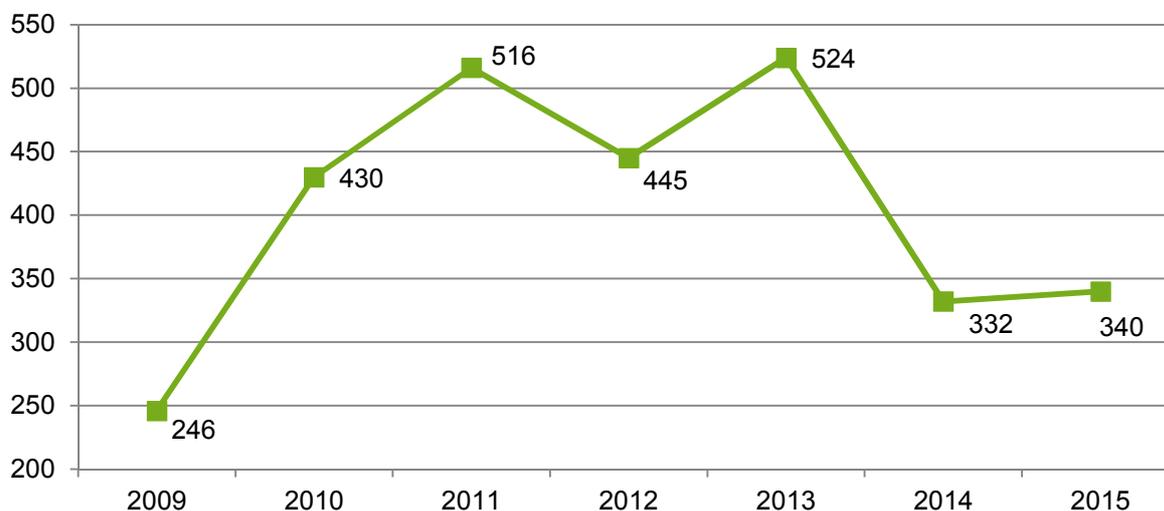
6

Formation des personnels

Chapitre 6 – Formation des personnels

I. Bilan quantitatif de la formation professionnelle

EVOLUTION DES FORMATIONS DE 2009 A 2015 : NOMBRE D'AGENTS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION *



* Un agent n'est compté qu'une fois même s'il a suivi plusieurs formations.

TAUX D'ABSENTEISME : COMPARAISON 2014 ET 2015 ET EVOLUTION 2009 A 2015

	2014	2015
Inscrits	772	798
Présents	652	716
Taux d'absentéisme	15,5%	10,0%



REPARTITION DES STAGIAIRES PAR SEXE ET CATEGORIE DE LA FONCTION PUBLIQUE AU COURS DE L'ANNEE 2015

	Effectif	%
A	312	44%
B	217	30%
C	187	26%
Femme	552	77%
Homme	164	23%
Total	716	100%

AGENTS N'AYANT SUIVI AUCUNE FORMATION AU COURS DE L'ANNEE 2014

	Femme	Homme	Total général
ENS et/ou CH	502	661	1 163
BIATSS	278	190	468
Catégorie A	108	106	214
Catégorie B	83	33	116
Catégorie C	86	49	135
Apprentis	1	2	3
Total	780	851	1631

NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET PAR GENRE ET PAR TYPE DE FORMATION EN 2015

	Nombre de présents	Nombre de jours de formation	Nombre moyen de jours de formation
Cat A	312	572	3,99
Femme	234	391	1,67
Homme	78	181	2,31
Cat B	217	346	3,64
Femme	180	266	1,48
Homme	37	80	2,16
Cat C	187	312,5	3,71
Femme	138	203	1,47
Homme	49	110	2,23
Total	716	1 230	11

	Nombre de présents	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent
Préparation à un concours ou à un examen	48	130	2,70
Catégorie A	14	53	3,79
Catégorie B	21	40	1,88
Catégorie C	13	37	2,85
T1 - Adaptation immédiate au poste de travail	318	466	1,46
Catégorie A	107	170	1,59
Catégorie B	109	159	1,46
Catégorie C	102	137	1,34
T2 - Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	101	139	1,38
Catégorie A	86	121	1,41
Catégorie B	11	15	1,32
Catégorie C	4	4	0,88
T3 - Développement ou acquisition de nouvelles compétences	249	496	1,99
Catégorie A	105	228	2,17
Catégorie B	76	133	1,75
Catégorie C	68	136	1,99
Total	716	1230	1,72

NB D'AGENTS ET DE JOURNEES DE FORMATION PAR CATEGORIE, PAR GENRE ET PAR TYPE D'ACTION EN 2015

Formations	A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	
Préparation à un concours ou à un examen							
Nb de stagiaires	12	2	16	5	10	3	48
Nb de jours	47	6	30,5	9	30	7	129,5
T1 - Adaptation immédiate au poste de travail							
Nb de stagiaires	79	28	94	15	82	20	318
Nb de jours	121	49	124,5	34,5	90	46,5	465,5
T2 - Adaptation à l'évolution prévisible des métiers							
Nb de stagiaires	70	16	10	1	4		101
Nb de jours	80,5	40,5	10,5	4	3,5		139
T3 - Développement ou acquisition de nouvelles compétences							
Nb de stagiaires	73	32	60	16	42	26	249
Nb de jours	142,5	85	100,5	32,5	79,5	56	496
Total - Nb de stagiaires	234	78	180	37	138	49	716
Total - Nb de jours	391	180,5	266	80	203	109,5	1230

REPARTITION DES STAGIAIRES PAR DOMAINES DE FORMATION AU COURS DE L'ANNEE 2015

Domaine de formation	Nb de stagiaires	Nb. Jours	Nb d'heures
Achats publics	6	12	84
Culture administrative et juridique	44	90,5	633,5
Culture administrative	29	53,5	374,5
Culture juridique	15	37	259
Gestion financière et comptable	96	77,5	542,5
Hygiène et sécurité, prévention des risques	140	234	1638
Hygiène et sécurité	121	208	1456
Prévention des risques	19	26	182
Informatique	7	32	224
Informatique et bureautique	70	65,5	458,5
Audio et vidéo	7	7	49
Bureautique et base de données	33	20,5	143,5
Diaporama	10	7	49
Informatique	3	12	84
Numérique	3	1,5	10,5
Outils graphiques	11	15	105
Web et réseaux sociaux	3	2,5	17,5
Langues vivantes étrangères	25	178	1246
Management	12	26	182
Performance personnelle	14	37,5	262,5
Pilotage	1	2	14
Préparation aux examens et concours	48	129,5	906,5
Professionnalisation des métiers de l'université	172	241	1687
Formation - Vie de l'étudiant	13	22	154
Métiers de la scolarité	78	79,5	556,5
Métiers de l'accueil	1	2	14
Métiers de l'enseignement	13	7	49
Métiers des bibliothèques	60	100,5	703,5
Métiers gestion du patrimoine - Maintenance	2	6	42
Métiers scientifiques et techniques	5	24	168
Ressources Humaines	81	104,5	731,5
Applications de gestion	46	49	343
Handicap	9	11	77
Ressources Humaines	26	44,5	311,5
Total	716	1230	8610

II. Budget

DEPENSES DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS EN 2015 (HORS REMUNERATION DES STAGIAIRES)

Domaine de formation	Coût total	Répartition %
Achats publics	4 613,81 €	4%
Culture administrative et juridique	4 105,53 €	4%
Gestion financière et comptable	6 212,58 €	6%
Hygiène et sécurité, prévention des risques	21 471,77 €	20%
Informatique et bureautique	14 320,82 €	13%
Langues vivantes étrangères	1 358,00 €	1%
Management	2 490,44 €	2%
Performance personnelle	7 105,45 €	7%
Pilotage	662,17 €	1%
Préparation aux examens et concours	6 009,47 €	6%
Professionnalisation des métiers de l'université	24 471,93 €	23%
Ressources Humaines	12 252,11 €	11%
Scientifique et technique	2 500,00 €	2%
Enseignement	163,00 €	0%
Total	107 737,07 €	100%

III. Bilan qualitatif

A. Contexte et fréquentation

- **716 agents formés en 2015** contre **652** en 2014 soit une augmentation de **10% d'agents formés**.
 - Les agents de **catégories A** représentent **44%** des agents formés soit un total de **312 stagiaires** dont **234 femmes**.
 - Les agents de **catégories B** représentent **30%** des agents formés soit un total de **217 stagiaires** dont **180 femmes**.
 - Les agents de **catégories C** représentent **26%** des agents formés soit un total de **187 stagiaires** dont **138 femmes**.
- Personnels BIATSS : 77% des stagiaires sont des personnels ITRF, 10% de stagiaires Bib, 7% de stagiaires AENES et 2% des personnels de santé.
- Personnels enseignants / enseignants chercheurs : représentent 4% des stagiaires.

Les femmes se forment majoritairement plus que les hommes ; cela est dû naturellement à leur représentativité au sein de l'établissement chez le personnel BIATSS (65%).

- **340 agents** ont bénéficié **d'au moins une formation** en 2015 contre **332** en 2014 soit une évolution d'un peu plus de 2%.
 - **41% d'agents de catégorie A** soit 96 femmes et 43 hommes
 - **28% d'agents de catégorie B** soit 73 femmes et 22 hommes
 - **31% d'agents de catégorie C** soit 65 femmes et 41 hommes

- En moyenne, **un agent** a bénéficié de **2,10 formations** dans l'année.

798 agents inscrits à une formation **pour 716 agents présents** soit un **taux d'absentéisme de 10% en 2015 contre 16% en 2014.**

Une baisse significative de l'absentéisme dû à une sensibilisation auprès des agents et du personnel.

B. Bilan des formations proposées par rapport aux orientations stratégiques 2014

L'orientation stratégique de la formation mettait en exergue les priorités suivantes :

1- Valoriser la professionnalisation des métiers de l'Université:

Ce thème, qui représente **172 stagiaires**, regroupe :

- les métiers de la scolarité,
- de l'enseignement,
- métiers scientifiques et techniques,
- métiers des bibliothèques,
- métiers de l'accueil

Nous pouvons y ajouter **les métiers « transverses »** : les achats, la finance et comptabilité, l'informatique et les ressources humaines qui comptabilisent **191 stagiaires**.

Soit un total de **363 stagiaires**.

2- Préparer les agents aux concours, les accompagner à l'évolution de leurs carrières et leurs projets individuels

- 48 stagiaires formés + 1 congé de formation professionnel
- 44 stagiaires formés à la culture administrative et juridique

3- Former dans le domaine Hygiène et sécurité, prévention des risques :

- 140 stagiaires formés pour répondre à des obligations réglementaires telles que les habilitations électriques ou des formations SST (Sauveteur Secourisme du Travail).

C. Evaluation des prestations internes et externes

La satisfaction des participants s'est maintenue à un niveau élevé, évaluant à 4/5 la qualité des formations, à 4/5 la qualité des formateurs et à 4/5 la réponse apportée au besoin.

chapitre

7

Conditions de travail

Chapitre 7 – Conditions de travail

I. Prévention des risques

BILAN DE L'ACTIVITE DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

	2013	2014	2015
Nombre de réunions du CHSCT	2	2	2
Nombre de visites	1	8	3
Nombre d'analyses d'accidents du travail	2	1	0

➤ Le document unique

Depuis la circulaire n°6 DRT du 12 avril 2002 pour l'application du décret n°2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, l'Université s'est engagée dans une démarche d'évaluation incluant la participation active des chefs de service (au sens de l'article 2-1 du décret n°82-453) des différentes unités de travail.

Cette démarche fait l'objet d'une relance annuelle de l'actualisation de cette évaluation et la mise en place d'un accompagnement à la réalisation de ce travail.

PART DES UNITES DE TRAVAIL DANS CHAQUE GROUPE AYANT COMMUNIQUE LEUR DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES AU SPRP

Unité de travail	2013	2014	2015-2016
Composantes	90%	90%	90%
Laboratoires	49%	55%	70%
Directions et services	64%	64%	80%
Total des unités de travail de l'UVSQ ayant fait l'objet d'une évaluation des risques	60%	65%	85%

REPARTITION DES DEPENSES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LE BUDGET 2015 ALLOUE AU SPRP

Type de dépense	%
Vérifications périodiques	49,8%
Collecte et traitement des déchets dangereux	38,3%
Etudes et mesures aux postes de travail	4,1%
Assistance à Maitrise d'ouvrage	4,0%
Matériel formation	1,8%
Etalonnage des équipements du service	1,5%
Autres	0,5%

VERIFICATION REGLEMENTAIRE PERIODIQUE DES SORBONNES

Une sorbonne est un équipement avec des enceintes ventilées en dépression qui aspirent l'air dans le laboratoire et le rejette dans l'atmosphère extérieure. Cette extraction est réalisée au moyen d'un ventilateur. Généralement, l'air n'est pas filtré avant son rejet vers l'extérieur.

La sorbonne est donc à utiliser lors de manipulations pouvant dégager des vapeurs chimiques, toxiques ou gênantes (acide, solvant...).

Elles doivent être contrôlées réglementairement par un technicien compétent tous les ans : test de vitesse et test de fumigène.

Conformité	Nombre (2014)	Nombre (2015)	Commentaire
Sorbonnes conformes	84 sur 131 (64%)	104 sur 131 (79%)	
Sorbonnes non conformes - Vitesse faibles - Test fumigène OK	17 sur 131 (13%)	17 sur 131 (13%)	L'utilisation est envisageable
Sorbonnes non conformes - Vitesse correctes - Zone de fuite lors du test fumigène	10 sur 131 (8%)	7 sur 131 (5%)	
Sorbonnes non conformes - Vitesse faibles (ou absence de vitesse) - Zone de fuite lors du test fumigène	20 sur 131 (15%)	3 sur 131 (2%)	
Total	84 sur 134 conformes 47 sur 131 non conformes	104 sur 134 conformes 27 sur 131 non conformes	+15,3% conformes

NOMBRE D'OBSERVATIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, GAZ, CHAUFFAGE-VENTILATION-REFRIGERATION EN 2015

Site et bâtiment	Vérification	Date	Observation	
UFR des SCIENCES VERSAILLES	LAVOISIER	Installations électriques	20-avr	22
		Installations gaz	11-févr	0
	DESCARTES	Installations électriques	15-avr	29
		Installations gaz	11-févr	0
	E	Installations électriques	16-avr	9
	BUFFON	Installations électriques	13-avr	17
		Installations gaz	11-févr	1
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	11-févr	0
	FERMAT	Installations électriques	14-avr	29
		Installations gaz	11-févr	0
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	11-févr	0
	GERMAIN	Installations électriques	17-avr	20
		Installations gaz	11-févr	1
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	11-févr	0
B.U	Installations électriques	17-avr	2	

LE CHESNAY	BLAISE PASCAL	Installations électriques	13-avr	23
		Installations gaz	11-févr	1
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	11-févr	1
VERSAILLES	PRESIDENCE	Installations électriques	09 et 10-avr	63
		Installations gaz	10-févr	0
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	10-févr	0
VELIZY	SAINT EXUPERY	Installations électriques	19-févr	3
	MERMOZ	Installations électriques	19-févr	10
	BLERIOD	Installations électriques	20-févr	3
	BASTIE	Installations électriques	16-févr	16
		Installations gaz	13-févr	1
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	13-févr	0
	GARROS	Installations électriques	17-févr	2
BOUCHER	Installations électriques	18-févr	18	
MODULAIRE (ILOT 2)	Installations électriques	20-févr	2	
RAMBOUILLET	HERMES	Installations électriques	16 et 17-févr	4
	COLBERT	Installations électriques	16 et 17-févr	5
	CAMUS (MODULAIRE DE LA PRAIRIE)	Installations électriques	16 et 17-févr	2
	EDISON (MODULAIRE PAMPA)	Installations électriques	16 et 17-févr	1
	RESTAURANT	Installations électriques	16-févr	0
	ELSA TRIOLET	Installations électriques	16 et 17-févr	1
	BERGERIE NATIONALE (AILE SUD)	Installations électriques	18-févr	8
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	LECLERC (DSP)	Installations électriques	24 au 27-avr	19
		Installations gaz	09-févr	1
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	09-févr	0
	OVSQ	Installations électriques	15 au 16-avr	18
		Installations gaz	03-juin	2
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	03-juin	3
	D'ALEMBERT	Installations électriques	22 au 23-avr	26
		Installations gaz	09-févr	0
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	09-févr	0
B.U	Installations électriques	20 et 21-avr	33	
	Installations gaz	09-févr	2	
	Installations chauffage-ventilation-réfrigération	09-févr	0	

	RABELAIS	Installations électriques	16-avr	2
	VAUBAN	Installations électriques	28 au 30-avr	1
		Installations gaz	29-avr	0
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	09-févr	0
MANTES LA JOLIE	IUT DE MANTES (BATIMENT 1 ET 2)	Installations électriques	20 au 22-avr	5
		Installations gaz	10-févr	0
		Installations chauffage-ventilation-réfrigération	10-févr	0
MANTES LA VILLE	POLE TECHNOLOGIQUE DU MANTOIS (ISTY)	Installations électriques	26 au 27-oct	10

BILAN GENERAL

	Nb de visites	Nb d'observations
Installations électriques	31	403
Installations gaz	14	9
Installations chauffage-ventilation-réfrigération	12	4

BILAN DES FORMATIONS DANS LE DOMAINE « HYGIENE ET SECURITE, PREVENTION DES RISQUES » AU COURS DE L'ANNEE 2015

Nombre de stagiaires par domaines de formation	Nb de stagiaires	Dépenses	Jours de formation
Assistant de prévention	1	- €	4
Assistants de prévention : mise à jour des connaissances	1	5,48 €	1
Atelier Les gestes qui sauvent	8	- €	4
Conférence annuelle des conseillers de préventions	1	11,85 €	1
Devenir assistant de prévention	2	1 585,76 €	6
Formation des membres de CHSCT et des assistants de prévention	1	800,00 €	8,5
Formation des nouveaux membres du CHSCT	12	5 681,60 €	60
Jamu 2015 - Gérer les urgences	4	3 076,55 €	8
Manipulation des extincteurs	12	- €	6
Pontier - élingueur	6	1 074,00 €	2
Sensibilisation aux risques psychosociaux (directeurs des services centraux)	13	524,50 €	6,5
Sensibilisation aux risques psychosociaux (RA)	6	1 049,00 €	6
SSIAP 1 - Recyclage	4	1 219,00 €	8
SSIAP 1 Initial	1	1 465,40 €	10
SSIAP 2 recyclage	2	525,60 €	4
SST initial	25	1 750,14 €	50
SST recyclage	41	2 702,89 €	41
Total	140	21 471,77 €	226

Note : Un agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations

II. Santé des personnels

A. Bilan des congés de santé

BILAN DES CONGES DE SANTE DES AGENTS DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

Congés	Nombre de congés pris	Nombre de jours totaux pris	Durée moyenne des congés (nb de jours)
Congés Longue Durée	11	1966	178,73
BIATSS	8	1463	182,88
Enseignant et / ou Chercheur	3	503	167,67
Congés Longue Maladie	16	1955	122,19
BIATSS	11	1065	96,82
Enseignant et / ou Chercheur	5	890	178,00
Temps partiel thérapeutique	6	437	72,83
BIATSS	5	345	69,00
Enseignant et / ou Chercheur	1	92	92,00
Congé Maladie Ordinaire	258	2560	10,20
BIATSS	210	1554	7,66
Enseignant et / ou Chercheur	48	1006	20,96
Total	284	6918	23,36

BILAN DES CONGES DE SANTE DES AGENTS AU COURS DE L'ANNEE 2015

Congés	Nombre de congés pris	Nombre de jours totaux pris	Durée moyenne des congés (nb de jours)
Congé Longue Durée	14	4321	308,64
BIATSS	10	3348	334,80
Enseignant et / ou Chercheur	4	973	243,25
Congé Longue Maladie	19	4895	257,63
BIATSS	11	2753	250,27
Enseignant et / ou Chercheur	8	2142	267,75
Congé Maladie Ordinaire	602	5622	9,34
BIATSS	510	4325	8,48
Enseignant et / ou Chercheur	92	1297	14,10
Temps Partiel Thérapeutique	14	1766	126,14
BIATSS	12	1614	134,50
Enseignant et / ou Chercheur	2	152	76,00
Total	649	16604	25,58

**BILAN DES CONGES MATERNITE, PATERNITE ET ADOPTION DES AGENTS DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014
AU 31 DECEMBRE 2014**

Congés	Nombre de congés pris	Nombre de jours totaux pris	Durée moyenne des congés (nb de jours)
Congé Paternité	1	11	11,00
Enseignant et / ou Chercheur	1	11	11,00
Congé Maternité	40	4788	119,70
BIATSS	14	1554	111,00
Enseignant et / ou Chercheur	26	3234	124,38
Total	41	4799	117,05

**BILAN DES CONGES MATERNITE, PATERNITE ET ADOPTION DES AGENTS AU COURS DE L'ANNEE
2015**

Congés	Nombre de congés pris	Nombre de jours totaux pris	Durée moyenne des congés (nb de jours)
Congé d'adoption	1	70	70,00
Enseignant et / ou Chercheur	1	70	70,00
Congé Paternité	7	77	11,00
BIATSS	5	55	11,00
Enseignant et / ou Chercheur	2	22	11,00
Congé Maternité	52	5745	110,48
BIATSS	17	1816	106,82
Enseignant et / ou Chercheur	35	3929	112,26
Total	60	5892	98,20

BILAN DES CONGES DE PATERNITE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

Congé Paternité	Nombre de congés pris	Nombre de jours totaux pris	Durée moyenne des congés (nb de jours)
ENS et/ou CH	1	11	11

- A noter qu'un agent a utilisé ses droits au congé de présence parentale pour 31 jours entre septembre et décembre 2014 et pour 28 jours au cours de l'année civile 2015.

BILAN DES CONGES DE PATERNITE AU COURS DE L'ANNEE 2015

Congé Paternité	Nombre de congés pris	Nombre de jours totaux pris	Durée moyenne des congés (nb de jours)
BIATSS	6	66	11
A	2	22	11
B	4	44	11
ENS et/ou CH	5	55	11
A	5	55	11
Total	11	121	11

B. Bilan des accidents de travail

On peut distinguer :

- Les accidents de travail, qui sont des accidents survenus sur le lieu de travail et pendant les heures de travail.
- Les accidents de trajet, (aussi considérés comme accidents de travail), qui sont quant à eux des accidents survenus pendant le trajet entre :
 - Le domicile et le lieu de travail
 - Le lieu de travail et le lieu de restauration

Les accidents de travail et de trajet doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale auprès de l'employeur (et à la sécurité sociale pour les personnels contractuels) et ils peuvent donner lieu à des congés.

Les données présentées ci-dessous concernent les accidents de travail ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction des Ressources Humaines, qu'ils aient ou non occasionné un arrêt de travail.

- Pour rappel, en 2013-14, 20 accidents de travail avaient été observés (accidents de services et de trajets en nombre égal), parmi lesquels 10 avaient occasionnés un arrêt de travail, avec un total de 586 jours d'arrêts.

BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL DECLARES, SURVENUS ENTRE SEPTEMBRE ET DECEMBRE 2014 PUIS AU COURS DE L'ANNEE 2015

Septembre à décembre 2015

Sept à déc 2014	Homme	Femme	Total
Acc. De Service	2	2	4
Acc. De Trajet	1	2	3
Contractuel	2	1	3
Titulaire	1	3	4
BIATSS	1	4	5
ENS CH	2		2
Total	3	4	7

Sept à déc 2014	Homme	Femme	Total
Sans arrêt	2	3	5
13		1	1
177 (dont 120 en 2015)	1		1
Total effectifs	3	4	7
Total des jours		190	

Année civile 2015

Année 2015	Homme	Femme	Total
Acc. De Service	5	5	10
Acc. De Trajet	1	2	3
Contractuel	1	3	4
Titulaire	5	4	9
BIATSS	5	5	10
ENS CH	1	2	3
Total	7	7	14

Année 2015	Homme	Femme	Total
Sans arrêt	2	4	6
1	1		1
2	1		1
6		1	1
12	1		1
19		1	1
24	1		1
60		1	1
Total effectifs	6	7	13
Total des jours		124	

En 2015, le taux de fréquence des accidents de travail ayant occasionné un arrêt était de 2,4 pour 1 000 000 heures travaillées (2,1 pour les hommes et 2,8 pour les femmes). Celui-ci était de 3,1 en 2014

$$\text{Tx de fréquence AT} = \frac{\text{Nb accident avec arrêt}}{\text{ETPX Nb d'heurestravaillées pour un agent tps plein}} \times 1\,000\,000$$

C. Comptes Epargne Temps (CET)

BILAN DES CET POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-15

	Femmes	Hommes	Total
Nb d'agents ayant ouvert un CET	0	2	2
Nb d'agents ayant déposé des jours de CET	8	23	31
Nb de jours déposés sur un CET	53	215	268
Nb de jours de CET utilisés	54	24	78

D. Rapport du médecin de prévention des personnels (2015)

Synthèse des données relatives aux visites médicales	
Nombre total de visites réalisées	606
Nombre total de personnes vues	563
Nombre total de premières consultations après embauches, ouvertures de dossiers, hors visites d'aptitude réalisées par le médecin agréé	48
Nombre de propositions d'aménagement de poste de travail	12
Nombre d'orientations prononcées après visites médicales	198
Total général de propositions de mesures particulières après visites médicales	8
Total des visites donnant lieu à des prescriptions d'examen complémentaires	247
Origine des demandes de visites médicales tous types confondus	
Pourcentage des visites faites à la demande des intéressés sur le total des visites	0,06
Pourcentage des visites médicales faites à la demande des intéressés sur le total des agents	0,03
Pourcentage des visites médicales faites à la demande de l'administration sur le total des visites	0,09

Pourcentage des visites médicales faites à la demande du médecin de prévention sur le total des visites	0,82
Convocations planifiées	
Taux de réponse aux convocations en visites quinquennales : nb agents vus/nb agents convoqués	0,96
Taux de réponse aux convocations visite SMP : nb d'agents vu/ nb d'agents convoqués	0,98
Taux total de réponse aux convocations : nb d'agents vus/ nb d'agents convoqués	0,97
Visites au titre de la surveillance médicale particulière	
Nombre de visites au titre de la surveillance médicale particulière	2,54
Visites des agents exposés aux risques professionnels	
Visites au titre d'un risque professionnel lié à l'amiante	6
Visites au titre d'un risque professionnel lié aux agents chimiques	142
Visite au titre d'un risque professionnel lié aux agents physiques	42
Visites au titre d'un risque professionnel lié aux agents biologiques	38
Visites au titre d'un risque professionnel lié aux radiations ionisantes	1
Visites au titre d'un risque professionnel lié au risque traumatique	15
Visites au titre d'un risque professionnel lié au travail sur écran (risque isolé)	228
Visite au titre d'un autre risque professionnel	0
Total général des visites des agents exposés aux risques professionnels	472
Surveillance médicale particulière au titre d'un état ou d'une affection	
Nombre de visites dans le cadre de la surveillance médicale particulière pour des personnes handicapées reconnues ou en cours de reconnaissance	28
Nombre de visite dans le cadre de la surveillance particulière pour les femmes enceintes	3
Nombre de visites dans le cadre de la surveillance médicale pour pour les agents souffrant de pathologies particulières	32
Nombre de visites de reprise après un CLM, CLD, MP, AT ou maternité	12
Nombre d'agents relevant d'une surveillance particulière au titre d'une pathologie particulière	
Total nombre d'agents relevant d'une SMP au titre d'une pathologie particulière	59
Dont nb d'agents avec une affection cardiovasculaire	12
Dont nb d'agents avec affections cancéreuses	10
Dont nb d'agents avec affection psychopathologiques	19
Dont nb d'agents avec autre affection	18
Visites pour les agents ne relevant pas d'une surveillance médicale particulière et ayant déjà bénéficié d'une visité médicale dans les 5 dernières années	204
Visite au titre de la surveillance quinquennale	108
Quotité de temps de travail accordée par les médecins de prévention à l'action en milieu de travail	0,33
Nb de visites de locaux (visites systématiques, pour des nouvelles installations, suite à un accident, suite à une consultation médicale, autre)	14
Nombre d'études de postes de travail (aménagement de poste, mesures d'ambiance, étude ergonomique, rédaction de consignes, autres)	16
Séances d'informations ou de formations animées ou mises en place :	
Nombre d'actions collectives	2
Nombre de jours consacrés aux actions	4
Nombre d'agents formés	9

chapitre

8

Action sociale,
culturelle et
sportive

Chapitre 8 – Action sociale, culturelle et sportive

I. Bilan du service social des personnels

A. L'activité de l'Assistante Sociale

En 2015, 138 agents dont 81% de BIATSS ont fait appel à l'assistante sociale des personnels. 51% des demandeurs sont des agents titulaires.

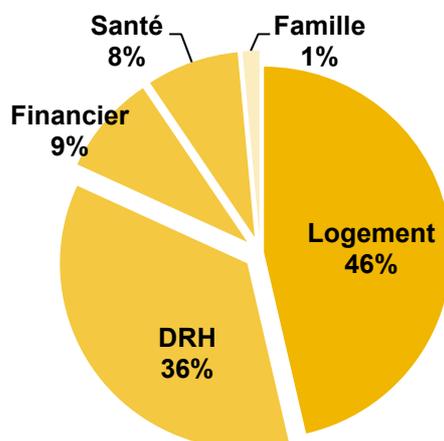
L'assistante sociale des personnels a effectué 626 entretiens au cours de l'année, avec comme thématique principale, le logement (46%).

Population	%	Statut	%
BIATSS	81,16%	Titulaire	51,45%
Ens. Chercheur	15,22%	Contractuel	44,20%
Vacataire	2,90%	Détachement	0,72%
Extérieur	0,72%	Vacataire	2,90%
Total	1	Extérieur	0,72%
		Total	1

La problématique rencontrée auprès des agents de l'UVSQ concerne avant tout le logement : comment se loger en Ile-de-France et travailler à proximité de son domicile ? Réduire son temps de transport tout en étant logé à moindre coût.

BILAN DES PROBLEMATIQUES ABORDEES AU COURS DES ENTRETIENS

Domaines d'intervention	A	B	C	Extérieur	Vacataire	Détachement	Total
DRH (action sociale, CLM, carrière)	13,8%	6,5%	13,8%		1,5%		35,5%
Famille	0,7%				0,7%		1,5%
Financier	1,5%	2,2%	5,1%				8,7%
Logement	13,0%	13,0%	18,1%	0,7%	0,7%	0,7%	46,4%
Santé	1,5%	2,2%	4,4%				8,0%
Total	30,4%	23,9%	41,3%	0,7%	2,9%	0,7%	100,0%



B. L'action sociale

LE LOGEMENT

Le dispositif mis en place en octobre 2013 par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des Yvelines a permis de proposer un plus grand nombre de logements aux agents concordant à leur situation.

Tout nouveau logement disponible est porté à la connaissance des référents « logement » des administrations du département. Charge aux référents de proposer à la DDCS les candidats en adéquation à la composition familiale et à la typologie du logement. La DDCS sélectionne 3 dossiers par ordre de priorité sociale qui sont transmis au bailleur. La décision finale est prise par la commission d'attribution du logement du bailleur sans aucun droit de regard des administrations.

La gestion des logements du contingent fonctionnaire des Yvelines, mission détenue par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (DDCS 78), a été transférée au Rectorat de Paris à partir du 17 avril 2015.

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 17 avril 2015, le service d'action sociale via la DDCS, a pu proposer 42 logements à 14 agents référencés.

Bilan des propositions de logements	Nombre
Logements attribués	6
Candidatures non retenues par la DDCS ou les bailleurs	6
Logements refusés par les agents	30
Total	42

Statut	Catégorie	Biatss	Ens. Chercheur	Total
Titulaire	A		2	2
	B	2		2
	C	5		5
Total Titulaire		7	2	9
Contractuel	A	1		1
	B	1		1
	C	3		3
Total Contractuel		5		5
Total		12	2	14

Le 17 avril 2015, la procédure d'accès au logement social interministériel pour les agents de l'Etat a changé : toutes les vacances de logements du parc interministériel d'Ile-de-France sont mises en ligne via la bourse aux logements des agents de l'Etat (BALAE).

Initiée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), la Section Régionale Interministérielle d'action sociale (SRIAS) et l'ensemble des services sociaux de la région Ile-de-France, BALAE a pour but d'améliorer la gestion du parc des logements sociaux réservé aux agents de l'Etat et de responsabiliser les demandeurs.

Avec l'externalisation de cette procédure, l'Université ne possède aucune donnée chiffrée.

LA RESTAURATION

En 2015, 13 707 repas subventionnés ont été servis pour un montant de 36 500 euros.

RESTAURANT	2014		2015	
	Nombre repas	Montant subvention	Nombre repas	Montant subvention
ADASP 78 - MAISON DE LA POLICE	2 067	6 246,86 €	1 832	6 572,07 €
APERAV - VERSAILLES	4 167	10 566,42 €	3 463	8 830,05 €
CEZ Bergerie Nationale	572	1 305,82 €	261	664,64 €
CROUS ECOLE D'ARCHITECTURE	2	6,11 €	22	59,40 €
CROUS LECLERC	45	75,13 €	58	171,00 €
CROUS VAUBAN	5 602	13 644,91 €	3 012	8 140,80 €
CROUS VELIZY	1 492	2 870,78 €	415	1 024,80 €
CROUS VERSAILLES	9 638	17 631,19 €	3 072	8 151,60 €
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	1 328	2 543,57 €	-	-
ELIOR - IUT Rambouillet	1 528	2 644,61 €	1 353	1 586,60 €
ELIOR ST QUENTIN	310	1 034,57 €	-	-
MAGNAN - Restauration de l'Ecole Polytechnique	149	605,66 €	24	96,22 €
SPOHRE	188	851,42 €	-	-
UPMC (CROUS)	303	2 157,42 €	-	-
CROUS PARIS	-	-	195	1 205,42 €
TOTAL	27 391	62 184,47 €	13707	36 502,60 €

Pour rappel, en 2014, les chiffres s'élevaient à 27 391 repas pour 62 184 euros. Cette différence s'explique par la suppression de la subvention courant 2014 pour les agents possédant un indice nouveau majoré supérieur à 553.

LES BENEFICIAIRES

Population	Nombre de repas	Montant subvention	Statut	Nombre de repas
Biatss	11 859	32 757,87 €	Contractuel	37,51%
Ens. Chercheur	1 769	3 445,21 €	Titulaire	61,91%
Extérieur	79	299,52 €	Extérieur	0,58%
Total	13707	36 502,60 €	Total	100%

Catégorie	Nombre de repas
A	48,31%
B	26,42%
C	24,69%
EXT	0,58%
Total	100%

LES PRESTATIONS

72 dossiers de prestations d'action sociale validés en 2015 pour 30 bénéficiaires. 90% des bénéficiaires sont des BIATSS parmi lesquels 50% d'agents contractuels.

Prestations	2014	2015	Evolution
Montant séjours d'enfants	3 587,42 €	3 410,98 €	-5%
Montant allocations handicapés	19 594,07 €	18 907,91 €	-4%
Montant aide au logement locatif	4 883,28 €	7 073,10 €	45%
Montant aide frais rentrée scolaire	720,00 €	960,00 €	33%
Aides financières exceptionnelles	1 200,00 €	6 010,00 €	401%
Total	29 984,77 €	36 361,99 €	21%

La lecture du tableau révèle une augmentation de l'aide locative au logement ainsi que des aides financières exceptionnelles (aides remboursables et chèques de service à vocation sociale).

Bénéficiaires	Contractuel	Titulaire	Total
BIATSS	50,0%	40,0%	90,0%
A	3,3%	6,7%	10,0%
B	23,3%	13,3%	36,7%
C	23,3%	20,0%	43,3%
Enseignant et/ou chercheur	3,3%	6,7%	10,0%
Total	53,3%	46,7%	100,0%

L'ASSISTANCE JURIDIQUE

51 demandes sont recensées en 2015 (28 en 2014).

Les questions relatives au droit du travail restent majoritaires en 2015 avec toutefois un léger fléchissement par rapport à 2014.

Viennent ensuite les demandes concernant le droit de la famille qui ont doublées par rapport à 2014.

Thème	2014	2015
Droit du travail	25%	22%
Droit de la famille	7%	16%
Droit civil	14%	12%
Droit administratif	14%	8%
Droit social		8%
Procédure civile		8%
Consommation	7%	4%
Divers		4%
Droit fiscal		4%
Droit immobilier		4%
Habitation	4%	4%
Copropriété	4%	2%
Droit bancaire	4%	2%
Droit des étrangers		2%
Successions	7%	2%
Assurances	7%	
Droit pénal	4%	
Logement	4%	
Total	100%	100%

II. Bilan des activités de l'Action Culturelle et Sportive

L'action culturelle et sportive a pour premier objectif d'animer les sites universitaires par des actions culturelles, de favoriser l'accès des personnels et des étudiants à la culture, de renforcer le lien culturel avec les partenaires de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et d'animer l'action sociale pour les personnels de l'établissement en subventionnant les activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs offertes aux personnels de l'UVSQ.

A. L'action culturelle

A VENIR

B. L'action sportive

Outre les actions mises en place pour les étudiants, le service SCAPS (Service Commun des Activités Physiques et Sportives) œuvre également pour les personnels.

C'est ainsi qu'il propose un accès privilégié à des pratiques physiques avec l'ouverture de créneaux spécifiques entre 12h et 14h. Ainsi, par semaine, 7 activités différentes pour un volume horaire de 16 heures, sont encadrées sur 3 sites de l'université (Vélizy, UFR des Sciences, Vauban). Ces activités se déroulent sur nos propres installations, ou grâce à des partenariats négociés (Golf National de Saint Quentin et Haras de Jardy de Versailles – piscine de Guyancourt).

Un nouveau partenariat a été mis en place avec le groupe Forest Hill permettant ainsi aux étudiants et aux personnels de bénéficier de tarifs d'abonnements exceptionnellement avantageux (70% de réduction pour les étudiants et 60% pour le personnel).

Au cours de l'année 2015, l'action sportive a réuni 79 adhérents parmi les personnels de l'UVSQ, 55 femmes et 24 hommes majoritairement BIATSS, inscrits pour une ou plusieurs activités sportives proposées.

SPORTS	Femme	Homme	Total*
Golf	3	14	17
Pilates	1	3	4
Qi gong	5	2	7
Zumba	24	2	26
Renforcement Musculaire	13	3	16

**Un agent inscrit à 2 sports est comptabilisé 2 fois dans le tableau*

III. Le COSAC

Le Comité des œuvres sociales et d'action culturelle (COSAC) de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Cette association a pour objectif de favoriser l'accessibilité des loisirs aux adhérents. Elle est gérée par une équipe de 13 membres, tous bénévoles.

Les fonds dont dispose l'association sont alimentés par des cotisations annuelles des adhérents et par une subvention annuelle accordée par l'Université.

Le président, assisté du bureau, assure le fonctionnement courant de l'association, à charge pour lui de rendre compte de son action à chaque séance du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité relative.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS ET DES RECETTES DU COSAC ENTRE 2013 ET 2015

	2013	2014	2015
Nb d'adhérents	116	78	60
Subvention UVSQ	18 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €
Gain adhésions	1 740,00 €	1 170,00 €	1 200,00 €
Solde année précédente	- 163,00 €	4 847,78 €	687,41 €
Total	19 577,00 €	10 017,78 €	13 887,41 €

BILLETTERIE (avec participation financière COSAC)

Spectacle/théâtre

Cirque Gruss

Parc St Paul

Astérix

Zoo Thoiry

Futuroscope

Mer de sable

Speed Park

Cinéma UGC/CYRANO Versailles

VENTE

Vente de parfum

Vente de produits bio et produits régionaux

Vente de biscuiterie et bonbons

Vente de chocolat

Vente de bijoux

SPA

Soins esthétiques

VOYAGE (avec participation financière COSAC)

WE Crète

9

Instances et dialogue social

Chapitre 9 - Instances et dialogue social

En juillet 2014, faisant suite à la Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 (dite « loi ESR »), les conseils de l'établissement ont connu des évolutions, tant dans leur constitution que dans leurs attributions.

- Le Conseil Scientifique (CS) est devenu **Commission de la Recherche (CR)**
- Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) est devenu **Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)**
- Une nouvelle instance, le **Conseil Académique (CAc)**, est créée par la réunion de la CR et de la CFVU

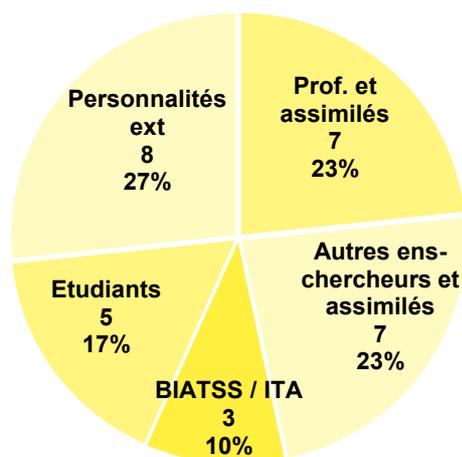
Le Président de l'université par ses décisions, le Conseil d'administration (CA) par ses délibérations, le Conseil académique (CAc) par ses propositions, avis et vœux, la Commission recherche (CR) et la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) par leurs propositions, avis, vœux, et délibérations assurent l'administration de l'université.

I. Le Conseil d'Administration

A. Présentation

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de 30 membres élus, ainsi que du président de l'université élu à la majorité absolue par les membres élus du conseil d'administration, et du vice-président du conseil d'administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'administration (CA) détermine la politique de l'établissement. Il est chargé entre autres d'approuver le contrat d'établissement, voter le budget et approuver les comptes, approuver les accords et conventions signés par le président, adopter le règlement intérieur de l'université, délibérer sur les acquisitions immobilières.

Des modifications ont été apportées aux missions du CA, avec la loi ESR : le CA approuve les décisions du conseil académique ; il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique ; enfin, c'est à lui qu'est transféré le droit de veto en matière de recrutement des enseignants-chercheurs, pouvoir que la LRU avait confié au président d'université.

- **A noter qu'en 2015 le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois**

B. Dernières élections

Les dernières élections du Conseil d'Administration ont eu lieu les 13 et 14 mars 2012.

TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Nb électeurs inscrits	Nb votants	Taux de participation
Collège A	308	224	72,7%
Collège B	532	405	76,1%
Collège BIATSS / ITA	808	558	69,1%
Total personnels	1648	1187	72,0%
Etudiants	16 888	2 712	16,1%

PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

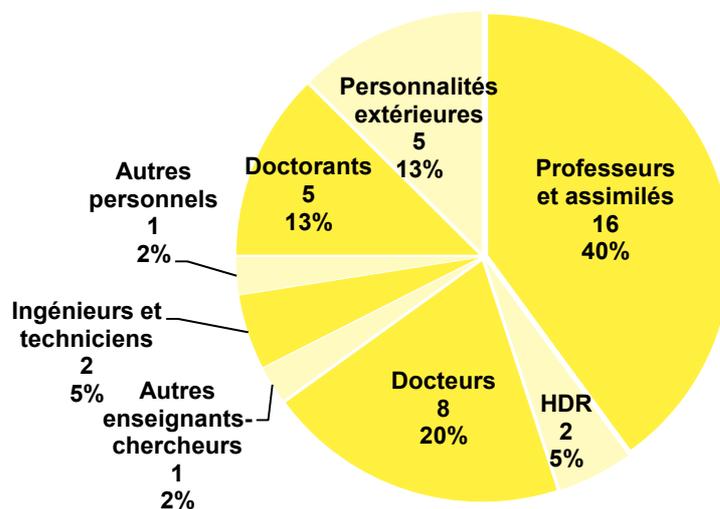
Membres	Effectif
Président	1
Vice-Président au Conseil d'Administration	1
Personnalités extérieures	8
Une université de service public pour une ambition internationale	14
UNSA - SNPTES	1
Université pour tous	1
Des personnels et des étudiants au cœur du développement de notre université	1
INTERASSOS UVSQ bouge ta fac	3
MET l'alternative étudiante que l'UVSQ attendait	1
UNEF et Associations étudiantes	1
Femmes	8
Hommes	24
Total	32

II. La Commission de la recherche

A. Présentation

La commission de la recherche est l'ancien conseil scientifique (CS). Elle est composée de 40 membres élus, ainsi que du président de l'université et du vice-président de la commission recherche.

COMPOSITION DE LA COMMISSION RECHERCHE



Elle propose au CA les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que la répartition des crédits de recherche. Elle est consultée sur les programmes de formation initiale et continue, la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants, sur les programmes et les contrats de recherche, sur le contrat d'établissement.

- A noter qu'en 2015 la Commission de la Recherche s'est réuni 6 fois

B. Dernières élections

Les dernières élections du Conseil Scientifique (actuelle Commission de la recherche) ont eu lieu les 13 et 14 mars 2012.

TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Nb électeurs inscrits	Nb votants	Taux de participation
Collège A	308	238	77,3%
Collège B	76	51	67,1%
Collège C	366	211	57,7%
Collège D	205	127	62,0%
Collège E	514	326	63,4%
Collège F	279	208	74,6%
Total personnels	1748	1161	66,4%
Etudiants	765	26	3,4%

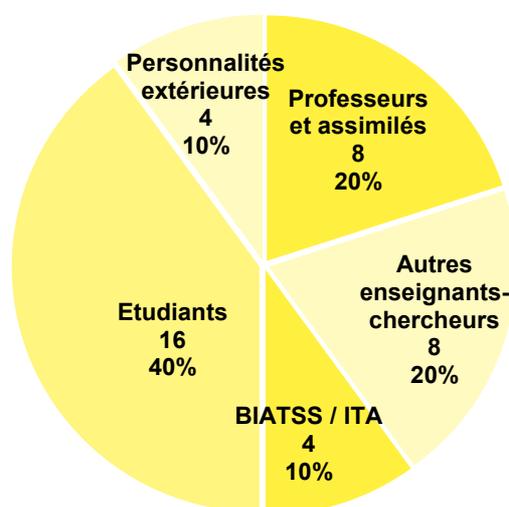
PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
Président	1
Vice-Président de la Commission de Recherche	1
Personnalités extérieures	5
Une université de service public pour une ambition internationale	20
UNSA - SNPTES	1
Université pour tous	9
UNEF et Associations étudiantes	5
Femmes	13
Hommes	29
Total	42

III. La commission de la formation et de la vie universitaire

A. Présentation

La commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) est l'ancien Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU). Elle est composée de 40 membres élus, ainsi que du président de l'université et du vice-président de la CFVU.



La CFVU propose au CA les orientations des enseignements en formation initiale et continue. Elle prépare les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants, la validation des acquis, à faciliter leur insertion professionnelle, à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants et à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

La CFVU est décisionnaire sur toutes les questions relatives aux modalités de contrôle de connaissances.

- **A noter qu'en 2015 la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réuni 7 fois**

B. Dernières élections

Les dernières élections du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (actuelle commission de la formation et de la vie universitaire) ont eu lieu les 13 et 14 mars 2012.

TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Nb électeurs inscrits	Nb votants	Taux de participation
Collège A	308	220	71,4%
Collège B	630	405	64,3%
Collège BIATSS / ITA	808	563	69,7%
Total personnels	1746	1188	68,0%
Etudiants	16888	2719	16,1%

PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
Président	1
Vice-Président de la Commission de la formation et de la vie Universitaire	1
Personnalités extérieures	4
Une université de service public pour une ambition internationale	13
UNSA - SNPTES	1
Université pour tous	4
Des personnels et des étudiants au cœur du développement de notre université	2
INTERASSOS UVSQ bouge ta fac	9
MET l'alternative étudiante que l'UVSQ attendait	3
UNEF et Associations étudiantes	4
Femmes	17
Hommes	25
Total	42

IV. Le Conseil Académique

Le Conseil académique (CAc) regroupe les 80 membres des commissions de la recherche et de la formation et de la vie universitaire (CR et CFVU). Il est présidé par le président de l'université.

En formation plénière, le CAc est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation, sur le contrat d'établissement.

Il propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap.

Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

En formation restreinte aux enseignants-chercheurs, il est l'organe compétent pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs. Il délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

Constitué en section disciplinaire, il exerce en premier ressort le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers

- **A noter qu'en 2015 le Conseil Académique s'est réuni 2 fois.**

V. Le Comité Technique

A. Présentation

Conformément aux termes de l'article 34 du décret du 15 février 2011, le Comité Technique (CT) est consulté sur les questions et projets de textes relatifs :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- aux règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles
- à l'insertion professionnelle
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations

La délibération du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011, après avis du CTP du 29 juin 2011, a fixé le nombre de membres du nouveau CT, représentants du personnel. Il comprend 10 membres titulaires et 10 suppléants. En outre, sont membres de droit (mais sans participer aux votes du CT) le Président de l'UVSQ, le Directeur Général des Services et le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

- **A noter qu'en 2014 le Comité Technique s'est réuni 5 fois**

B. Dernières élections

Les dernières élections du Comité Technique ont eu lieu le 4 décembre 2014.

TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Effectif
Nb électeurs inscrits	1745
Nb votants	594
Taux de participation	32,2%

PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
Administration	3
FSU	6
SNPTES	6
SNPREES - FO	2
FERCSup-CGT	6
Femmes	11
Hommes	12
Total	23

VI. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

A. Présentation

La durée du mandat des représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est fixée à 4 ans.

La délibération du CA du 27/06/2012, après avis du CT, a fixé le nombre de membres, représentants du personnel, du nouveau CHSCT.

Il comprend 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Il comprend également 3 titulaires et 3 suppléants des représentants des étudiants.

En outre, assistent aux réunions du CHSCT, mais sans participer aux votes :

- Le Président de l'Université (qui pourra être suppléé par le VPCA notamment)
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Ressources Humaines (qui pourra suppléer le DGS ou être invité permanent)
- Le médecin de prévention
- Le conseiller en prévention

Et sont également invités :

- L'inspecteur du travail
- Deux médecins
- Une Infirmière
- Le Directeur de la DPI
- Le Chef du Service Prévention et Sécurité du CNRS.

Le CHSCT est placé auprès du comité technique de l'établissement.

Il l'assiste dans les matières relevant de sa compétence et examine les questions qui lui sont soumises.

Rôle du CHSCT :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux conditions liés à la maternité
- Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Rappel des attributions du CHSCT :

Le CHSCT,

- Procède à l'analyse des risques professionnels
- Contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective
- Peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel
- Suggère toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité
- Coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et la sécurité et veille à leur mise en œuvre
- Les membres procèdent à intervalles réguliers à la visite des services de leur champ de compétence
- Procède à une enquête en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel

- Peut demander au président de faire appel à un expert agréé :
 - en cas de risque grave, révélé ou non par un accident de service, ou de maladie à caractère professionnel
 - en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.
- **A noter qu'en 2015, le CHSCT s'est réuni 1 fois**

B. Dernières élections

PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
FSU	6
CGT	4
SNPTES	4
SNPREES	2
INTERASSOS	4
UNEF	2
Autres membres	6
Femmes	9
Hommes	19
Total	28

VII. La Commission Paritaire d'Établissement

A. Présentation

La Commission Paritaire d'Établissement (CPE) comprend en nombre égal (13 titulaires et 13 suppléants) des représentants de l'établissement nommés par le Président de l'Université et des représentants des personnels élus.

Les membres de la commission paritaire d'établissement sont désignés pour une période de trois années par le chef d'établissement auprès duquel la commission est placée. Leur mandat peut être renouvelé.

La commission paritaire d'établissement se réunit au moins une fois par an en formation plénière et au moins une fois par an en formation restreinte à chaque catégorie de chaque groupe de corps, lorsqu'elle est saisie des questions individuelles concernant les personnels, et donne notamment son avis sur les propositions d'inscription pour l'accès sur liste d'aptitude à un corps ainsi que sur les propositions d'avancement de grades et d'échelons. Elle prépare les travaux des commissions administratives paritaires académiques et nationales.

- A noter qu'en 2015, la Commission Paritaire d'Établissement s'est réunie 6 fois.

B. Dernières élections

Les dernières élections de la Commission Paritaire d'Établissement ont eu lieu le 22 novembre 2012.

TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

Groupe et catégorie	Inscrits	Votants	Taux de participation
ITRF Cat A	115	75	65,2%
ITRF Cat B	75	57	76,0%
ITRF Cat C	77	50	64,9%
AENES Cat A			Tirage au sort
AENES Cat B	16	8	50,0%
AENES Cat C	32	31	96,9%
BIB Cat A	12	7	58,3%
BIB Cat B	11	9	81,8%
BIB Cat C	13	9	69,2%
Total	351	246	70,1%

PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
Administration	26
CGT-FSU	18
UNSA - SNPTES	6
Non spécifié	2
Femmes	32
Hommes	20
Total	52

VIII. La Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires

A. Présentation

La Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) de l'UVSQ est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elle peut être consultée sur toute question individuelle relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans son champ de compétence.

Elle est composée de 12 représentants des personnels élus (6 titulaires et 6 suppléants) et de 12 représentants de l'administration (également 6 titulaires et 6 suppléants).

- A noter qu'au cours de l'année 2015, il n'y a pas eu de réunion de la CCPANT

B. Dernières élections

La composition de la dernière CCPANT a été fixée lors des élections du 4 décembre 2014.

TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIERES ELECTIONS

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nb électeurs inscrits	320	92	82	494
Nb votant	45	45	44	134
Taux de participation	13,4%	45,6%	50,0%	27,1%

PRESENTATION DE LA REPARTITION DES SIEGES

Membres	Effectif
Administration	12
CGT-FSU	4
UNSA - SNPTES	8
Femmes	16
Hommes	8
Total	24

IX. Organisations Syndicales

REPRESENTATION DES DIFFERENTES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SEIN DES INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT (EN NB DE SIEGES DE TITULAIRES)

	CA	CS	CEVU
Une université du service public pour une ambition internationale	14	20	13
UNSA - SNPTES	1	1	1
SNESUP - CGT	1	9	4
Des personnels et des étudiants au cœur du développement de notre université	1		2
Total	17	30	20

	CT	CHSCT	CPE	CCPANT
UNSA - SNPTES	3	2	3	4
SNESUP - CGT			9	
FSU	3	3		2
SNPREES - FO	1	1		
FERCSup - CGT	3	2		
Indépendant			1	
Total	10	8	13	6

NOMBRE DE JOURNEES D'AUTORISATIONS D'ABSENCE ACCORDEES POUR SIEGER DANS UNE INSTANCE DE CONCERTATION AU COURS DE L'ANNEE 2015

Instance	Nb réunions	Nb représentants	Nb journées accordées
CAC	2	50	100
CR	6	30	180
CFVU	7	20	140
CA	8	17	136
CPE	6	13	78
CCPANT		12	0
CT	5	10	50
CHSCT	1	8	8
Total	35	160	692

Note : Les chiffres se basent sur une journée d'autorisation d'absence pour chaque réunion comprenant la durée de l'instance et le temps de préparation.

LOCAUX SYNDICAUX MIS A DISPOSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES EN 2015

Localisation	Surface
IUT de Vélizy	76 m ²
Services Centraux	13 m ²
Guyancourt	18 m ²
Total	107 m²

Annexes

I - EMPLOIS	
Plafond d'emplois	<p>La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a introduit de nouvelles responsabilités et compétences élargies (RCE) notamment en matière de gestion des ressources humaines et prévoit le transfert de la masse salariale Etat sur le budget de l'établissement, avec un montant limitatif de la dotation affectée à la masse salariale et assorti du plafond d'emplois de l'établissement, décompté en équivalent temps plein travaillé (ETPT).</p> <p>On distingue pour chaque université :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part, un plafond d'emplois autorisé par l'Etat, relatif aux emplois qu'il finance. - D'autre part, un plafond de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement égal au plafond des emplois autorisés par l'Etat, majoré des emplois financés par les ressources propres de l'établissement. Ce plafond global est voté par le conseil d'administration de l'université au moment du vote du budget et peut-être modifié en cours de gestion par le biais d'une décision budgétaire modificative (DBM).
Equivalent temps plein (ETP)	La notion d'ETP prend en compte la quotité de travail : il s'agit des effectifs présents à une date donnée, corrigés par la quotité de travail des agents. Ex : une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0.5 ETP. Un agent en position particulière, autre que l'activité (congé parental, disponibilité...) ou en CLD est comptabilisé pour 0 ETP
Equivalent temps plein travaillé (ETPT)	L'ETPT proratisé l'ETP en fonction de la durée de la période d'activité de l'agent, sur l'année civile (ou une autre période de référence).
Emploi	Support ouvert sur un programme du budget de l'Etat et délégué à un établissement permettant la rémunération d'un agent (fonctionnaire ou agent non titulaire).
Poste	Support issu d'un emploi (budget Etat) ou de crédits affectés à une structure budgétaire et comptable de l'établissement (budget propre) destiné à être occupé par au moins un agent.
Catégories	<p>Tous les personnels de la fonction publique sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B, C :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La catégorie A correspond aux fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction, • La catégorie B correspond aux fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures • La catégorie C correspond aux fonctions techniques et d'exécution
Surnombre	Modalité particulière des professeurs d'université. Après l'âge de la retraite, il peut être accordé aux professeurs des universités sur leur demande, une prolongation d'activité de trois ans maximum. Pendant ce surnombre, le poste de professeur qu'occupait l'enseignant est supprimé de la dotation de l'établissement et remplacé par un poste spécifique « surnombre ». A la fin du surnombre, le poste de professeur, ou de maître de conférences, est restitué à l'Université.
II & III- EFFECTIFS ET ANALYSES CATEGORIELLES	
Agent	Synonyme de membre du personnel. Est agent sur une période toute personne possédant soit une carrière soit un contrat de travail géré(e) par l'établissement.
Agent non titulaire de l'Etat (Contractuel)	Agent public au service de l'Etat et n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (exemple : contractuels, vacataires...)
Corps	Ensemble groupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Les corps sont classés, selon le niveau de recrutement, en catégories A, B et C.
Grade	Subdivision hiérarchique du corps. La hiérarchie des grades dans chaque corps ainsi que le nombre d'échelons dans chaque grade et les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur sont fixés par les statuts particuliers.
Hébergé	Personne qui participe, pendant une période donnée, à l'activité de l'établissement au sein de ses structures dites alors Structures de travail. La carrière ou le contrat de cette personne est gérée par son institution (CNRS, INRA...) et non par l'établissement.

Vacataire	Personnel contractuel recruté ponctuellement pour faire face à un besoin qui ne peut être couvert par les fonctionnaires. Il existe des vacataires qui assurent des enseignements et des vacataires qui assurent des tâches administratives.
Heure Equivalent Travaux Dirigés (HETD)	Permet de mesurer les potentiels que représentent les personnels enseignants par rapport à leurs obligations d'enseignement. Effectivement, les statuts des différents corps d'enseignants prévoient le nombre d'heures d'enseignement (HETD) qui doivent être assurées dans l'année par l'agent : <ul style="list-style-type: none"> - Enseignants chercheurs (PR, MCF, ASS) : 192 HETD - Enseignants du second degré (PRAG, PRCE, PLP) : 384 HETD - ATER, enseignants associés : 192 HETD - Lecteurs : 200 HETD - Moniteurs : 64 HETD
IV - CARRIERE	
Mutation	changement d'établissement d'affectation
Avancement	Progression dans la carrière. L'avancement des fonctionnaires comprend l'avancement d'échelon et l'avancement de grade : <ul style="list-style-type: none"> - L'avancement d'échelon a lieu à l'ancienneté de façon continue, d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur. Il se traduit par une augmentation de salaire. Le temps de passage d'un échelon à un autre, fixé par les statuts particulier des différents corps, peut être réduit grâce à des réductions d'ancienneté. - L'avancement de grade a lieu, d'un grade au grade immédiatement supérieur, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi, le plus souvent, notamment pour les BIATSS, après avis de la CAP, éventuellement après une sélection par voie d'examen professionnel.
Concours	Mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires, consistant à opérer, sur le seul critère des capacités individuelles, une sélection entre les candidats à des emplois dont le nombre est limité. Il est soumis au principe de l'égalité admissibilité aux emplois publics. Il existe deux types de concours : <ul style="list-style-type: none"> - Le concours externe : est ouvert aux candidats titulaires de titres ou de diplômes (à l'exception de certains concours de catégorie C) dont la liste est fixée réglementairement. - Le concours interne : est ouvert aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, justifiant d'une ancienneté dont la durée est fixée réglementairement et de l'appartenance d'un corps, cadre d'emploi, ou une catégorie donnée.
Détachement	Position du fonctionnaire placé en activité hors de son corps d'origine et continuant à bénéficier dans ce corps des droits à l'avancement et à la retraite. Il peut être placé dans un autre corps, dit corps d'accueil, et bénéficie alors d'une double carrière. Il a lieu à la demande du fonctionnaire ou d'office.
Disponibilité	Position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou service d'origine, cesse de bénéficier de ses droits à traitement, à l'avancement et à la retraite. Elle est prononcée soit à la demande de l'agent (disponibilité pour convenance personnelle, pour suivre son conjoint...) soit d'office à l'expiration d'un congé (de maladie, de longue maladie, ou de longue durée).
Congé parental	Position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3e anniversaire de l'enfant. L'intéressé(e) cesse de bénéficier de ses droits à rémunération mais conserve ses droits à l'avancement d'échelon réduits de moitié. Pour les agents non titulaires, cette appellation correspond effectivement à un congé.
Temps plein	Un fonctionnaire est dit à temps plein s'il travaille à 100% de ses obligations horaires statutaires. Un contractuel est à temps plein si sa quotité de travail est de 100%.
Temps incomplet	Un agent contractuel est à temps incomplet si sa quotité de recrutement (indiquée sur le contrat de travail) est inférieure à 100%.
Temps partiel	Un agent qui n'est ni à temps plein ni à temps incomplet est à temps partiel. Sa quotité de temps partiel qui correspond à sa quotité de travail est toujours inférieure à 100%. Pour ce qui concerne les BIATSS, les agents à temps partiel libèrent des moyens appelés rompus.

Rompus de temps partiels	Sommes de fractions de moyens libérés sur les postes par les agents BIATSS à temps partiel ou en CPA. Ils permettent de constituer des emplois, et donc des postes, dont la nature de budget sera «budget d'État Rompus ». Les emplois sur rompus forment ainsi un sous ensemble des emplois délégués.
Congé pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT)	Période sabbatique de 6 mois ou 1 an, accordée sur leur demande aux enseignants-chercheurs, soit au titre de leur établissement (conseil scientifique), soit au titre du conseil national des universités, au vu d'un projet présenté par le candidat. Le bénéficiaire du CRCT est déchargé de son enseignement. Il continue de percevoir la rémunération correspondant à son grade.
Délégation	Modalité dérogatoire des personnels enseignants-chercheurs, prononcée par arrêté ministériel après consultation du conseil d'administration restreint et avis favorable du président ou du directeur d'établissement. La délégation a une durée variable selon le statut de l'enseignant, elle permet à celui-ci de poursuivre ses activités dans un autre établissement (public ou privé, en France ou à l'étranger) tout en étant payé par son établissement d'origine.
V - REMUNERATIONS	
Rémunération principale	<p>Elle est déterminée par le corps, le grade et l'échelon. Effectivement, le déroulement de carrière des fonctionnaires s'inscrit dans une grille définissant pour chaque corps et grade le temps moyen de passage d'échelon à l'autre ainsi que l'indice afférent à chaque échelon. Ainsi à chaque échelon correspond un indice et une durée de passage pour accéder à l'échelon supérieur.</p> <p>A partir de là, la rémunération brute, ou traitement, est obtenue en multipliant l'indice associé à l'échelon de l'agent par la valeur du point d'indice (VPI) de la fonction publique.</p> <p>Notons que dans le traitement principal, s'ajoute à ce traitement l'indemnité de résidence (3% du traitement) ainsi que le Supplément Familial de Traitement fixé selon l'indice et le nombre d'enfants.</p>
Indemnités et primes	Ce sont des rémunérations accessoires versées globalement aux agents d'un même corps ou d'un même grade. Certaines autres sont liées à la situation individuelle des agents.
GIPA	<p>La GIPA ou Garantie individuelle du pouvoir d'achat est une prime individuelle.</p> <p>Elle repose sur le principe suivant : lorsque l'avancement automatique à l'ancienneté et le montant de revalorisation annuel de la valeur du point fonction publique sont inférieurs à l'inflation, le fonctionnaire a alors droit à une prime qui garantit le maintien de son pouvoir d'achat.</p>
LES PRIMES DES ENSEIGNANTS	
Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)	Elle est versée à tous les Professeurs des Universités, Maître de Conférences, assistants, associés et ATER affectés dans un établissement d'enseignement supérieur. Son montant est fixé par arrêté ministériel et est identique pour tous les enseignants.
Prime d'Excellence scientifique (PES)	<p>Pour reconnaître l'engagement des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans l'activité de recherche, la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) a évolué en une prime d'excellence scientifique, depuis septembre 2009.</p> <p>Cette prime peut être attribuée aux enseignants-chercheurs, dont les professeurs et maîtres de conférences hospitalo-universitaires et de médecine générale, aux chargés et directeurs de recherche, dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé ainsi que lorsqu'ils exercent une activité d'encadrement doctoral.</p> <p>Pour en bénéficier, les enseignants-chercheurs et chercheurs doivent effectuer un service d'enseignement de 42 heures de cours ou 64 heures de TD.</p> <p>Cette prime, d'un montant minimal de 3 500 euros, peut atteindre 15 000 euros, et un montant plus élevé pour les lauréats d'une distinction scientifique de niveau international.</p>

Prime de Responsabilité Pédagogique (PRP)	parfois appelée prime-décharge : Elle est attribuée aux enseignants-chercheurs ainsi qu'aux hospitalo-universitaires qui exercent une responsabilité pédagogique particulière au sein de l'établissement. La liste des activités et le montant maximum de la prime sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration, après avis du CEVU (Conseil des Etudiants et de la Vie Universitaire). La décision d'attribution individuelle relève du Président de l'Université, après avis des conseils. Son montant est variable.
Prime de Charges Administratives (PCA)	parfois appelée prime-décharge : elle est attribuée aux enseignants-chercheurs ainsi qu'aux hospitalo-universitaires qui exercent une responsabilité particulière au sein de l'établissement. La liste des fonctions et le montant maximum de la prime sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration. La décision d'attribution individuelle relève du Président de l'Université, après avis du CA. Son montant est variable.
Prime d'Administration	Elle est versée au Président de l'Université et aux reset son montant est fixé par arrêté ministériel.
LES PRIMES BIATSS	
Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)	Elle est versée aux fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques, de catégories B et C dont la rémunération est inférieure ou égale à l'indice brut 380. Elle est modulable et réduite au prorata en cas de temps partiel. L'IAT n'est pas cumulable avec une indemnité pour travaux supplémentaires.
Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)	Elle est attribuée aux personnels fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques, de catégories A et B et sous condition d'indice. Elle est modulable, ses taux annuels sont indexés sur l'évolution du point d'indice. Elle est réduite proportionnellement en cas de temps partiel. Elle ne peut pas être attribuée aux agents logés par nécessité absolue de service et elle n'est pas cumulable avec l'IAT, ni avec une autre indemnité pour travaux supplémentaires.
Prime de Participation à la Recherche Scientifique (PPRS)	Elle est versée aux personnels fonctionnaires des corps techniques de Recherche et de Formation, qu'ils soient de catégorie A, B ou C. Cette prime prévoit un montant moyen pour chaque corps (éventuellement grade) des agents concernés. Son montant est modulable jusqu'à deux fois le montant moyen, voire exceptionnellement 3 fois ce montant.
Prime attribuée aux fonctionnaires affectés au traitement de l'information	Elle est versée aux ingénieurs et techniciens affectés à un centre informatique de traitement de l'information. Son montant est variable selon le grade, la fonction et l'ancienneté de l'agent dans sa fonction.
Indemnités spécifique des personnels des bibliothèques	Les statuts des personnels des bibliothèques prévoient un certain nombre d'indemnités spécifiques selon le corps et le grade (prime de technicité pour les bibliothécaires, adjoints et assistants, prime de conservateur pour les conservateurs, indemnité de chaussure et de petit équipement et prime pour travaux dangereux, insalubres et salissants pour les magasiniers).

Glossaire

A	A, B, C	Désignation des catégories de la Fonction Publique
	ADJENES	Adjoint d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	ADMENESR	Administrateur En. De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
	AENES	Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	ASI RF	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation
	ATER	Attaché Temporaire de Recherche et d'Enseignement
	ATRF	Adjoint Technique de Recherche et de Formation
B	BAP	Branche d'Activité Professionnelle
	BEIP	Bourse Interministérielle Emploi Public
	BIATSS	Personnel des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Santé et Social
	BOE	Bénéficiaire Obligation d'Emploi
C	CA	Conseil d'Administration
	CAC	Conseil Académique
	CDD	Contrat à Durée Déterminée
	CDI	Contrat à Durée Indéterminée
	CET	Compte Epargne Temps
	CEVU	Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
	CFVU	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (ex CEVU)
	CGT	Confédération générale du travail
	CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
	CNU	Conseil National des Universités
	CNRS	Centre national de la recherche scientifique
	COSAC	Comité des Œuvres Sociales et d'Action Sociale
	CRCT	Congé pour Recherche et Conversion Thématique
	CPE	Commission Paritaire d'Etablissement
	CPPANT	Commission consultative paritaire des agents non titulaires
	CR	Commission de la Recherche (ex CS)
	CS	Conseil Scientifique
	CT	Comité Technique
D	DACASS	Direction de l'Action Culturelle, Sociale et Sportive
	DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
	DRH	Direction / Directeur(trice) des Ressources Humaines
E	ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
	EOTP	Elements d'Organigrammes Techniques de Projets
	EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
	ETP	Equivalent Temps Plein
	ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé
F	FSU	Fédération Syndicale Unitaire
	FERC	Fédération de l'éducation, de la recherche et de la Culture
	FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
G	GIPA	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
H	HC	Heures Complémentaires

	HETD	Heures Equivalent Travaux Dirigés
	HU	Hospitalo-Universitaire
I	IAT	Indemnité d'Administration et de Technicité
	IFTS	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
	IGE RF	Ingénieur d'Etude de Recherche et Formation
	IGR RF	Ingénieur de Recherche de Recherche et Formation
	INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
	INM	Indice Nouveau Majoré
	ITRF	Ingénieurs, Techniciens Recherche et Formation
	IUT	Institut Universitaire de Technologies
L	LRU	Liberté et Responsabilité des Universités
M	MCF	Maîtres de Conférences
N	NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
P	PEDR	Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
	PES	Prime d'Enseignement Supérieur
	PES (ex PEDR)	Prime d'Excellence Scientifique
	PLP	Professeur des Lycées Professionnels
	PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique
	PR	Professeur des Universités
	PRAG	Professeurs Agrégés
	PRCE	Professeurs Certifiés
	PRES	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur
	PRP	Prime de Responsabilités Pédagogiques
	PUPH	Professeur Universitaire Praticien Hospitalier
R	RCE	Responsabilités Compétences Elargies
	RIE	Restaurant Inter Entreprise
	RTP	Rompu de Temps Partiel
S	SAENES	Secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	SFT	Supplément Familial de Traitement
	SNESUP	Syndicat national de l'enseignement supérieur
	SNPREES	Syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur
	SNPTES	Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche
	SST	Sauveteur et Secouriste du Travail
T	TCH RF	Technicien de recherche et de formation
U	UFR	Unité de Formation et de Recherche
	UNEF	Union Nationale des Etudiants de France
	UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
	UVSQ	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
V	VAE	Validation des acquis de l'expérience

DRH – Service de Gestion Prévisionnelle et de Pilotage des RH
55 avenue de Paris
78000 Versailles

www.uvsq.fr